



RAPPORT ANNUEL

✕ 2017



SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

METROPOLE
AIX
MARSEILLE
PROVENCE

TERRITOIRE
MARSEILLE
PROVENCE

Préambule

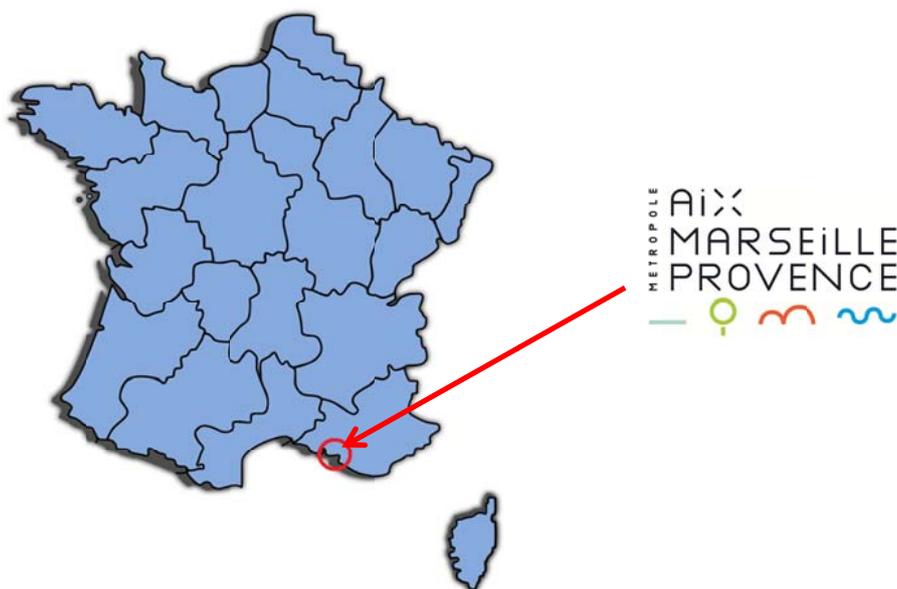
Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,8 million d'habitants représentent 37 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	4
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE	4
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	4
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	6
1.3.1. <i>Le service public de l'eau potable</i>	6
1.3.2. <i>Le service public de l'assainissement collectif</i>	8
1.3.3. <i>Le service public de l'assainissement non collectif</i>	9
1.4. LES MODES DE GESTION	9
1.4.1. <i>Délégations de service public (DSP)</i>	9
1.4.2. <i>Régies</i>	10
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	11
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2017	11
2.2. FAITS MARQUANTS	11
2.2.1. <i>Déploiement de la telerleve</i>	11
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE	13
2.3.1. <i>La production</i>	13
2.4. LA QUALITE DE L'EAU	17
2.5. LA DISTRIBUTION	20
2.5.1. <i>Rendement</i>	20
2.5.2. <i>Gestion patrimoniale</i>	21
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	22
2.7. LA GESTION FINANCIERE	23
2.7.1. <i>Le taux d'impayés</i>	23
2.7.2. <i>Dégrèvements au titre de la loi Warsmann</i>	24
2.7.3. <i>Budget du service</i>	25
2.7.4. <i>Analyse du compte d'exploitation</i>	26
2.7.5. <i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	28
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX	28
2.8.1. <i>Travaux neufs et Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	28
2.8.2. <i>Etudes et travaux programmés</i>	31
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	32
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2017	32
3.2. FAITS MARQUANTS	32
3.2.1. <i>Projet biométhane</i>	32
3.2.2. <i>Bassin Ganay</i>	33
3.2.3. <i>Arrêté complémentaire relatif au système d'assainissement de Marseille</i>	34
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE	35
3.3.1. <i>La collecte</i>	35
3.3.2. <i>Le traitement</i>	35
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE	36
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION	38
3.6. LA GESTION DES DECHETS	38
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	39
3.8. LA GESTION FINANCIERE	40
3.8.1. <i>Le taux d'impayés</i>	40
3.8.2. <i>Budget du service</i>	41
3.8.3. <i>Analyse du compte d'exploitation (DSP)</i>	42
3.8.4. <i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	45

3.9	LES ETUDES ET TRAVAUX	45
3.9.1	<i>Travaux neufs et Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	45
3.9.2	<i>Etudes et travaux programmés</i>	47
4.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	48
4.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2017	48
4.2.	FAITS MARQUANTS	48
4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	48
4.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE.....	49
4.5.	BUDGET DU SERVICE	50
5	TARIFS DE L'EAU.....	52
5.1	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	52
5.2	EVOLUTION DE LA FACTURATION	53
6	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE.....	56
6.1	LA PERFORMANCE ENERGETIQUE	56
6.2	ACTIONS MISES EN ŒUVRE	57
6.3	GRANDS PROJETS.....	61
6.4	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	61
6.4.1	<i>Contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL)</i>	61
6.4.2	<i>Contribution au Fonds de Proximité Eau</i>	62
6.4.3	<i>Solidarité internationale</i>	63
ANNEXES	65
ANNEXE 1	: TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE	66
ANNEXE 2	: TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION.....	69
ANNEXE 3	: FICHE ARS – QUALITE DES EAUX.....	73
ANNEXE 4	: LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2017	86
ANNEXE 5	: FACTURES-TYPE 120 M³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION.....	94
ANNEXE 6	: DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP.....	99
ANNEXE 7	: COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES	102
ANNEXE 8	: ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE – RESULTATS INDICATEURS PERFORMANCE	112

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Seuls les Territoires du Pays d'Aix (pour l'eau et l'assainissement) et du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (uniquement pour l'assainissement) ont continué de confier, à titre transitoire et jusqu'au 31 décembre 2017, la gestion des compétences aux communes qui les composent.

Au niveau métropolitain, les compétences « Eau et Assainissement » sont exercées sous la responsabilité du Président de la Métropole, Monsieur Jean-Claude Gaudin et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement, Monsieur Roland Giberti.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établi par chaque Territoire, est :

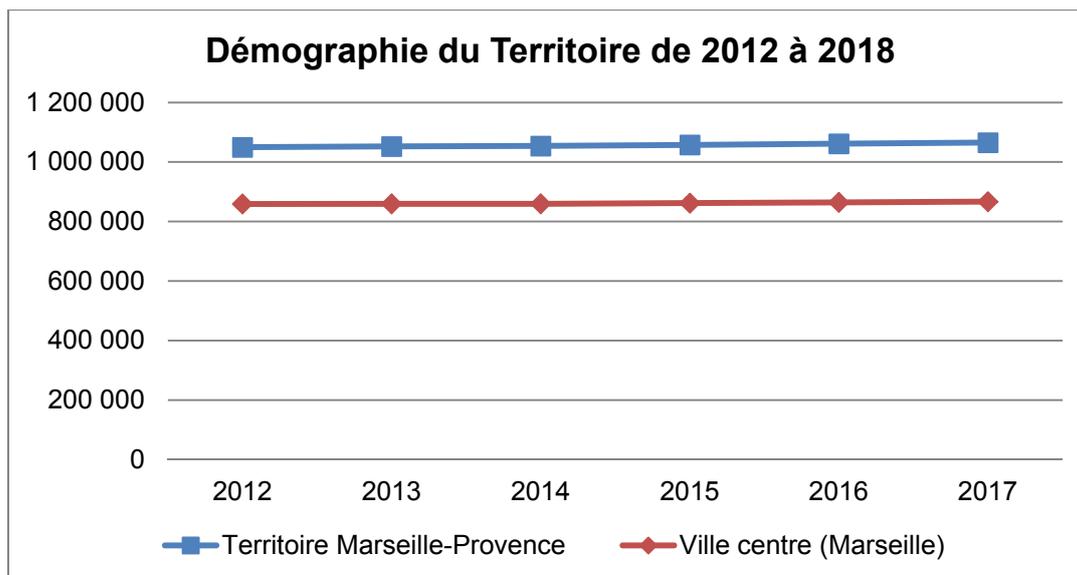
- présenté en Conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL, composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en Conseil de la Métropole ;
- présenté en Conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Le Territoire Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 18 communes.

Il représente un bassin de vie de 1 068 793 habitants (population légale INSEE 2015 en vigueur au 1^{er} janvier 2018), soit près de 56,4 % de la population totale de la Métropole.



Le Territoire Marseille Provence couvre une superficie d'environ 60 745 ha.

La ville « centre » est Marseille (869 815 habitants, soit 45,90 % de la population du Territoire).

LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE



Au niveau du Territoire, les compétences « Eau et Assainissement » sont exercées sous la responsabilité du Président du Conseil de Territoire Monsieur Jean MONTAGNAC et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Madame Carine ROGER.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de 2 Directions :

- La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial, chargée de :
 - gérer le service d'adduction, de traitement et de distribution de l'eau potable pour l'ensemble des 18 communes, par délégation de service public ou en régies directes (pour Gémenos Village et Plan-de-Cuques) et d'organiser la sûreté de l'approvisionnement en eau ;
 - assurer le contrôle de la collecte, du traitement et des rejets des eaux usées dans le souci du respect des arrêtés préfectoraux et de la préservation de l'environnement ;
 - de gérer le service public de l'assainissement non collectif ;
 - assurer la gestion des eaux pluviales depuis l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 décembre 2013 ;
 - assurer le contrôle opérationnel des délégations de service public ;
 - réaliser des études et l'instruction des permis de construire ;
 - piloter également certains chantiers structurants et le suivi des opérations de travaux.
- La Direction Gestion Environnementale et Contrats de l'Eau, en charge du pilotage des contrats au travers des missions suivantes :
 - Expertise pluridisciplinaire : technique, juridique et financière ;
 - Elaboration et structuration d'un contrôle efficace et pérenne des délégataires en mettant en place des outils et des méthodes à même de veiller à l'atteinte des objectifs ;
 - Mise en place et gestion du maillage des contrats et conventions connexes aux DSP ;
 - Formulation des avis sur le caractère suffisant et pertinent du contenu de nombreux documents, rapports et bilans remis par les délégataires ;
 - Mise en place et pilotage de la gouvernance prévue au sein des contrats (comité technique, comité de pilotage, comité de gouvernance).

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

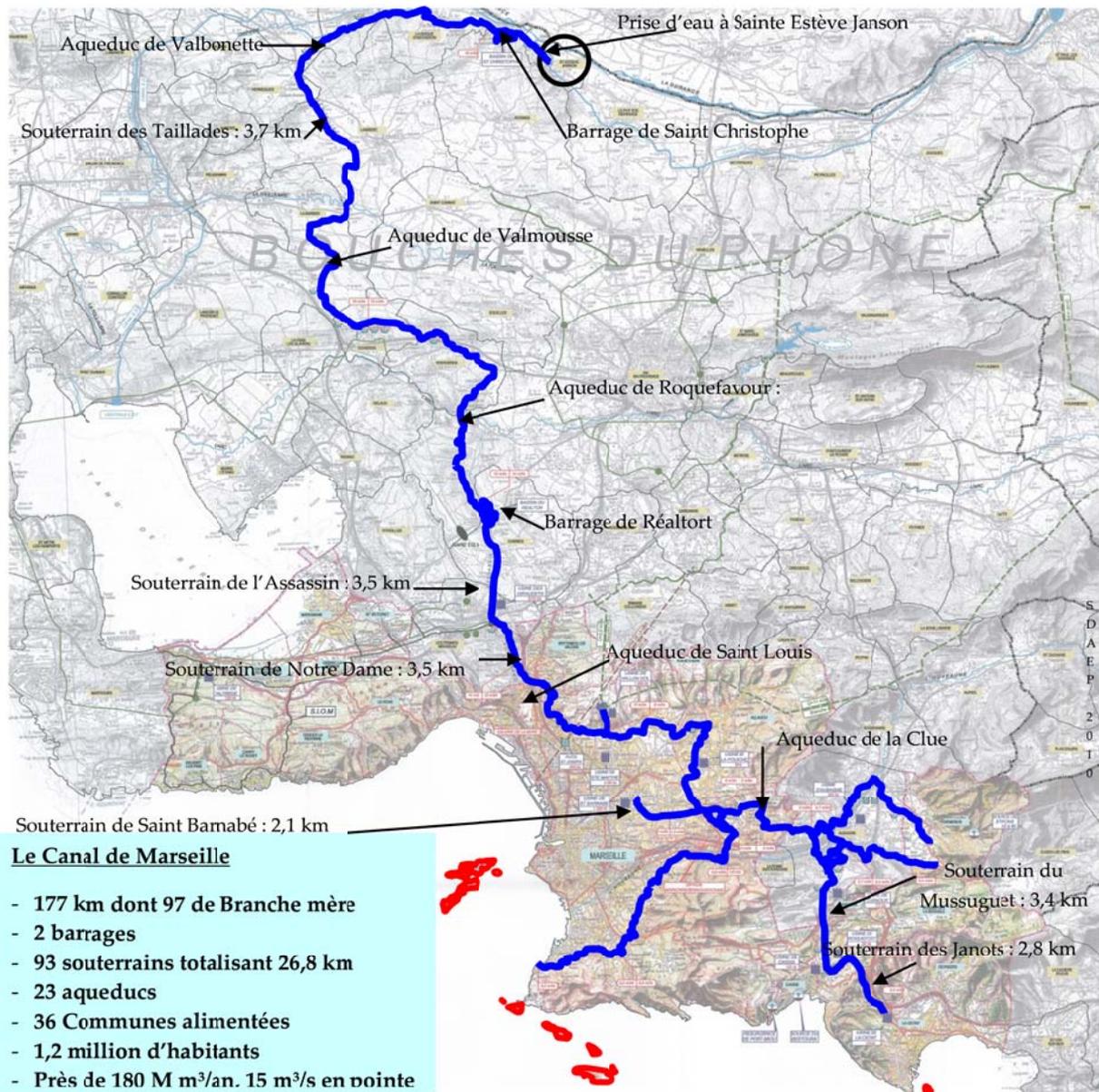
1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation des usagers, selon les critères du Code de la Santé Publique.

Le Canal de Marseille est la principale ressource en eau du territoire. Il est lui-même alimenté par le canal EDF de la vallée de la Durance. Construit pour la plus grande part entre 1840 et 1850, il parcourt 128 km de St Estève Janson à La Ciotat et un total de 177 km avec ses autres dérivations.

Le service dispose aussi de l'apport de l'eau du Verdon par le Canal de Provence et de ressources souterraines, le forage de Coulin pour alimenter la zone industrielle de Gémenos et le Puits Saint-Joseph à Marseille qui est utilisé comme secours.

Le service bénéficie également d'importantes réserves d'eau brute (à Saint Christophe et Réaltor sur le Canal de Marseille, à Vallon Dol, Sainte-Marthe et Saint-Barnabé à Marseille, à Cassis et à La Ciotat).



Barrage du Réaltort



Souterrain de l'Assassin



Canal de Marseille

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

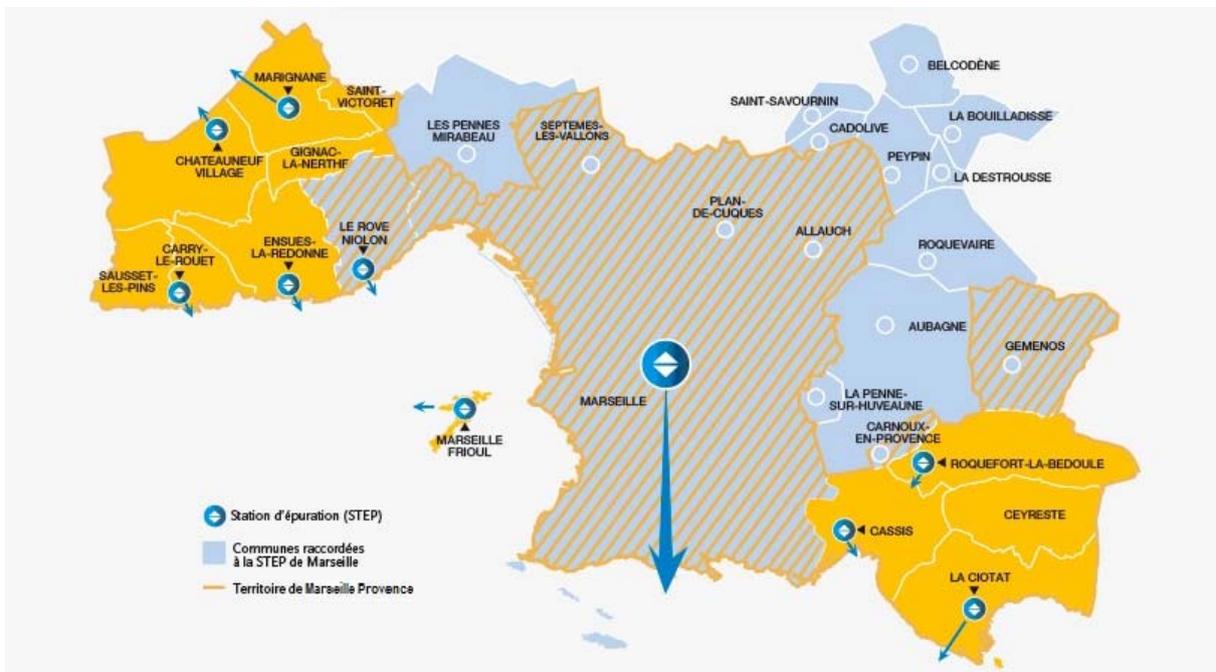
Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une station d'épuration.

L'ensemble des systèmes d'assainissement gérés par le Territoire de Marseille Provence ont une capacité maximale de traitement de 2,1 millions d'équivalents-habitants. Cette capacité tient compte des besoins touristiques et industriels.

Une partie des eaux pluviales est traitée par ces dispositifs. C'est le cas pour le réseau unitaire du centre-ville et pour le réseau du littoral balnéaire de Marseille. Dans ce contexte, la gestion du réseau pluvial et les opérations de lutte contre les inondations sur le territoire de Marseille ont été confiées à la Métropole par convention de gestion.

Les systèmes d'assainissement du Territoire de Marseille Provence collectent, transportent et traitent les effluents de 28 communes toutes situées sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. 10 communes, situées en dehors du périmètre de Marseille Provence sont raccordées à la station d'épuration de Marseille (Géolide). Elle traite à elle seule, les effluents des communes de Marseille, Septèmes-les-Vallons, Plan-de-Cuques, Allauch, Carnoux-en-Provence, Gémenos et le Rove (hors secteur de Niolon) pour le Territoire de Marseille Provence et une partie de la commune des Pennes-Mirabeau (quartier de la Gavotte) pour le Territoire du Pays d'Aix, ainsi que la plupart des communes de la Vallée de l'Huveaune avec 9 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, soit Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Belcodène, La Bouilladisse, Saint-Savournin, Cadolive, Peypin et La Destrousse. La capacité de la station d'épuration de Marseille est de 1 865 000 équivalents habitants.



1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 1 délégation de service public ;
- 2 régies.

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 3 délégations de service public;
- 2 régies.

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée en interne par :

- La Division Pluvial et Assainissement non collectif du Service de la Direction Adjointe de l'Ingénierie et des Etudes au sein de la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du pluvial.

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à une société privée qui assure, pour le compte de la Collectivité, l'adduction, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Conclu avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour une durée de 15 ans, le contrat relatif à l'adduction, production et distribution sur tout le territoire (excepté les communes de Gémenos et Plan-de-Cuques) a pris effet au 1er janvier 2014. Après 6 mois de période de tuilage, l'exploitation du service public de l'eau a démarré au 1er juillet 2014 et, conformément aux termes du contrat, la société dédiée EAU DE MARSEILLE METROPOLE (SEMM) s'est substituée à la SEM en date du 31/12/2014.

La gestion du service public de l'assainissement collectif a été confiée à 3 sociétés privées qui assurent, pour le compte de la Collectivité, la collecte et de la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elles assurent également l'entretien des installations et du patrimoine.

- Trois contrats relatifs à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées ont pris effet au 1er janvier 2014 après une période de tuilage de 3 semaines, pour une durée de 15 ans :
 - Le contrat « Zone Centre » confié à la société SERVICE d'Assainissement de Marseille Métropole (SERAMM) couvre le territoire des communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Marseille, Le Rove, Septèmes-les-Vallons et la zone industrielle de Gémenos.
 - Le contrat « Zone Est » confié à la Société d'Assainissement EST Métropole (SAEM) couvre le territoire des communes de Cassis, Ceyreste, La Ciotat et Roquefort-la-Bédoule.
 - Le contrat « Zone Ouest » confié à la Société d'Assainissement OUEST Métropole (SAOM) couvre le territoire des communes de Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Marnagnane, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins.

Le Pilotage et le suivi des contrats des délégations services publics effectués par la Direction de la Gestion Environnementale des Contrats de l'Eau se traduisent principalement par :

- Contrôle et évaluation de la qualité et la performance des Services Délégués de l'eau potable et de l'assainissement en lien avec la direction opérationnelle pertinente

- Gestion des indicateurs de performance, proposition d'évolutions et rendre compte du suivi par les personnes référentes
- Coordination du suivi des différents engagements contractuels

- Etaloration de bilan annuel de la performance et formulation de recommandations et de propositions d'améliorations.
- Organisation des différentes Instances de gouvernance : préparation de dossiers, participation et suivi des décisions qui en découlent
- Pilotage et / ou participation aux groupes de travail thématiques et des réunions de service avec les délégués..}

La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial réalise de son côté, le contrôle des délégués sur le plan technique.

1.4.2. REGIES

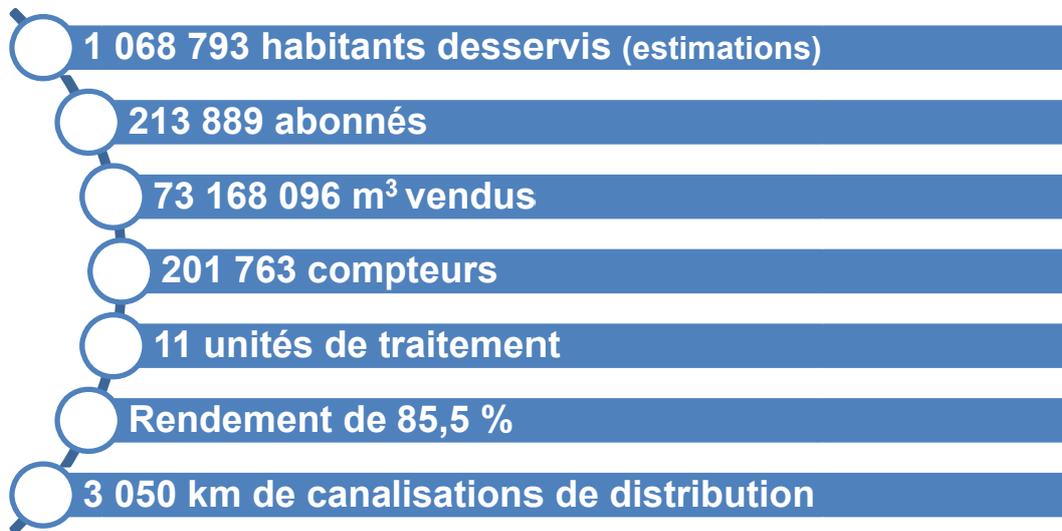
Le service public de l'eau potable est géré en régie sur les communes de Gémenos Village et Plan-de-Cuques. Ces régies assurent les missions suivantes :

- les réparations et l'entretien des réseaux ;
- la gestion de la clientèle ;
- la réalisation de travaux de pose et de mise en service de branchements neufs pour le raccordement des habitations aux réseaux d'eau et d'assainissement.

Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) est géré en interne par la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial. Ce service assure les missions suivantes : contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées et, d'autre part, à vérification des installations existantes.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2017



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune et par mode de gestion sont détaillées en annexe 2 et 2bis.

2.2. FAITS MARQUANTS

2.2.1. DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE

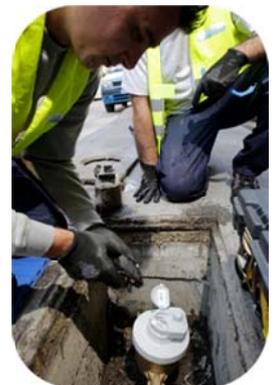
Dans le cadre du contrat de Délégation du Service de l'eau sur Marseille Provence, le Délégué a mis en œuvre un système de télérelève des compteurs d'eau sur le territoire, représentant environ 1 million d'habitants.

Le coût global de cet investissement s'élève à 28,5 millions d'euros.

Son déploiement a été réalisé sur 3 ans du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017 par une équipe d'environ 40 agents.

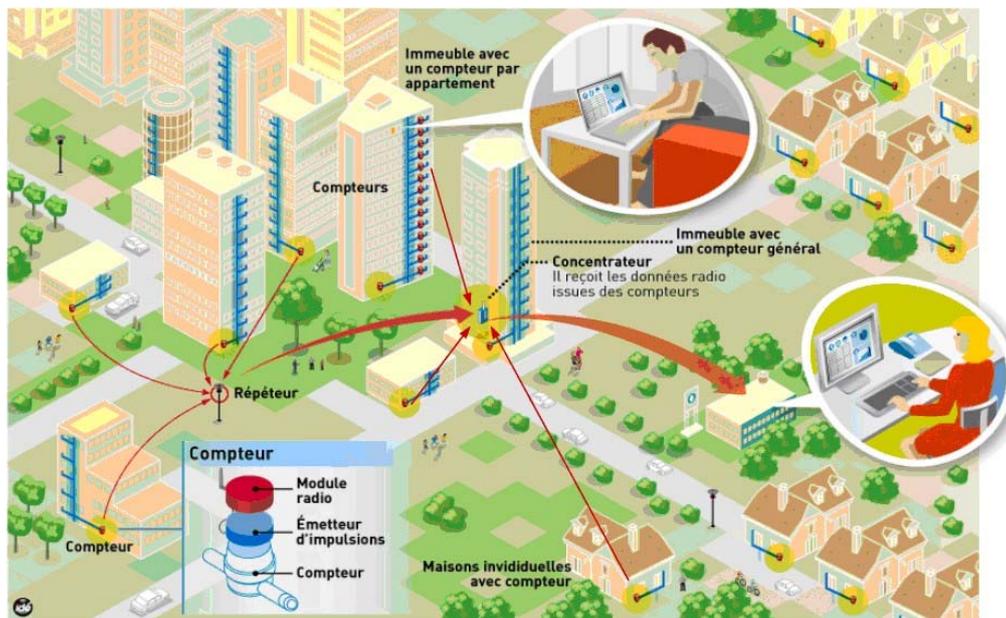
Installation de :

- 193 331 compteurs ;
- 13 008 répéteurs ;
- 106 concentrateurs (73 sur Marseille et 33 hors Marseille) ;
- 2 553 boîtes de lavage équipées de la télérelève.



Ainsi, depuis le 30 juin 2017, le territoire Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence est couvert à 100% par les équipements de télérelève.

A partir du 1^{er} juillet 2018, 100 % des abonnés seront facturés au réel sur la base de la télérelève.



Le système télérelève permettra :

- Pour le client abonné :
 - Une maîtrise de ses consommations (objectif d'économie et comportement éco responsable), grâce à la consultation par Internet ;
 - Une vigilance accrue: alertes fuites par sms ou email avec le « Suivi Conso » ;
 - Une meilleure tranquillité et fiabilité : relevés des index à distance et factures au réel.

- Pour la Métropole et les communes :
 - une gestion du service efficace et innovante, dans un esprit de développement durable ;
 - une meilleure maîtrise des consommations (bâtiments, arrosage, boîtes de lavage..) et l'optimisation des dépenses.

- Pour le gestionnaire du service de l'eau :
 - des économies d'eau ;
 - l'amélioration du rendement du réseau ;
 - l'amélioration de la lutte contre les retours d'eau et les fraudes

Afin de suivre les engagements du système de télérelève et de mesurer sa performance, deux indicateurs annuels de performance contractuels ont été ajoutés suite à la demande d'AMP :

- le taux annuel de collecte issu des données de télérelevé,
- le taux annuel de factures émises sur données réelles.

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

2.3.1. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la Collectivité et leur impact sur la ressource :

Ressources	Volume total prélevé en 2017 (en m ³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral et/ou convention (m ³ /jour)	Volume moyen 2017 (m ³ /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Canal de Provence	31,5 Mm ³	Convention de Mise à disposition réciproque et gratuite des ouvrages du Canal de Marseille et du canal de Provence jusqu'à concurrence d'un débit instantané maximum de 3,5m ³ /s	-	-
Canal de Marseille	173,5 Mm ³	Droits d'eau attribués par convention entre EDF et Ville de Marseille en 1964 : d'avril à septembre : 15,118 m ³ /s ce qui représente sur la période un volume maximal prélevable de 238 Mm ³ en mars et octobre : 12,450 m ³ /s ce qui représente sur la période un volume maximal prélevable de 67 Mm ³ de novembre à février : 10,450 m ³ /s ce qui représente sur la période un volume maximal prélevable de 109 Mm ³ .	-	-
Forages de Gémenos – Vallée de St Pons (alimentation Ville)	Voir Rapport Gémenos	>200 000 m ³ /an	Voir Rapport Gémenos	
Forages de Gémenos (alimentation zone Industrielle)	167 263	<200 000 m ³ /an	458	
Puits Saint-Joseph (secours)	0	<200 000 m ³ /an	-	-
TOTAL	205,2 Mm ³	-	-	-

- Les achats et ventes d'eau :

Un contrat de fourniture d'eau réciproque Canal de Provence – Canal de Marseille et d'exploitation de la réserve de Vallon Dol a été conclu en date du 3 décembre 1971 entre la Société du Canal de Provence (SCP), la Ville de Marseille et la SEM. Il a fait l'objet de 6 avenants successifs, des 3 mai 1978, 14 novembre 1988, 11 mai 1998, 19 octobre 2006, 7 juillet 2010 et 21 août 2015. C'est un contrat de mise à disposition réciproque et gratuite des ouvrages, jusqu'à concurrence d'un débit instantané maximum de 3,5 m³/s prélevé en fonction des besoins de chaque partie sur les ouvrages de l'autre.

Les documents contractuels sont complétés par un certain nombre de conventions précisant les modalités de calcul. Une convention d'échange de données concernant la qualité de l'eau et le niveau de sécurité des ouvrages a été signée entre la SEMM et la SCP au mois de juillet 2014.

Par ailleurs, le Territoire vend, par convention, de l'eau :

- traitée :
 - aux communes des Pennes-Mirabeau, de Martigues, de Saint-Cyr et de Vitrolles ;
 - à la régie de Plan-de-Cuques.
- brute :
 - aux communes de Ventabren, Coudoux, Saint-Cyr, Aubagne, la Penne-sur-Huveaune, Vitrolles Martigues, Cabriès, Gardanne, la Roque d'Anthéron, les Pennes-Mirabeau et Bouc-Bel-Air,
 - au Territoire Agglopolé Provence pour les communes de Berre l'Etang, Charleval, La Fare les Oliviers, Lançon de Provence, Rognac et Velaux ;
 - au Territoire Istres Ouest Provence pour la commune de Cornillon-Confoux ;
 - à la Régie de Plan-de-Cuques ;
 - au Golf la Salette ;
 - au Golf de Pont Royal ;
 - à la société Lafarge ;
 - au Camp de Carpiagne.

- La sécurisation de la ressource :

L'alimentation en eau potable d'un secteur est « sécurisée en ressource » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

A l'exception de Gémenos, les communes du centre et l'est du territoire sont sécurisées par les branches est et nord du Canal de Provence qui alimentent la retenue de Vallon Dol. Cette retenue peut réalimenter la Branche Mère aval du Canal de Marseille via la galerie de la Batarelle au droit de la prise d'eau de l'usine de Sainte Marthe.

En revanche, les communes de l'ouest du territoire ne sont actuellement pas sécurisées en ressource. Sur le secteur centre, les maillages entre les périmètres desservis par les différentes usines de potabilisation, permettent une sécurisation en adduction, production et distribution.

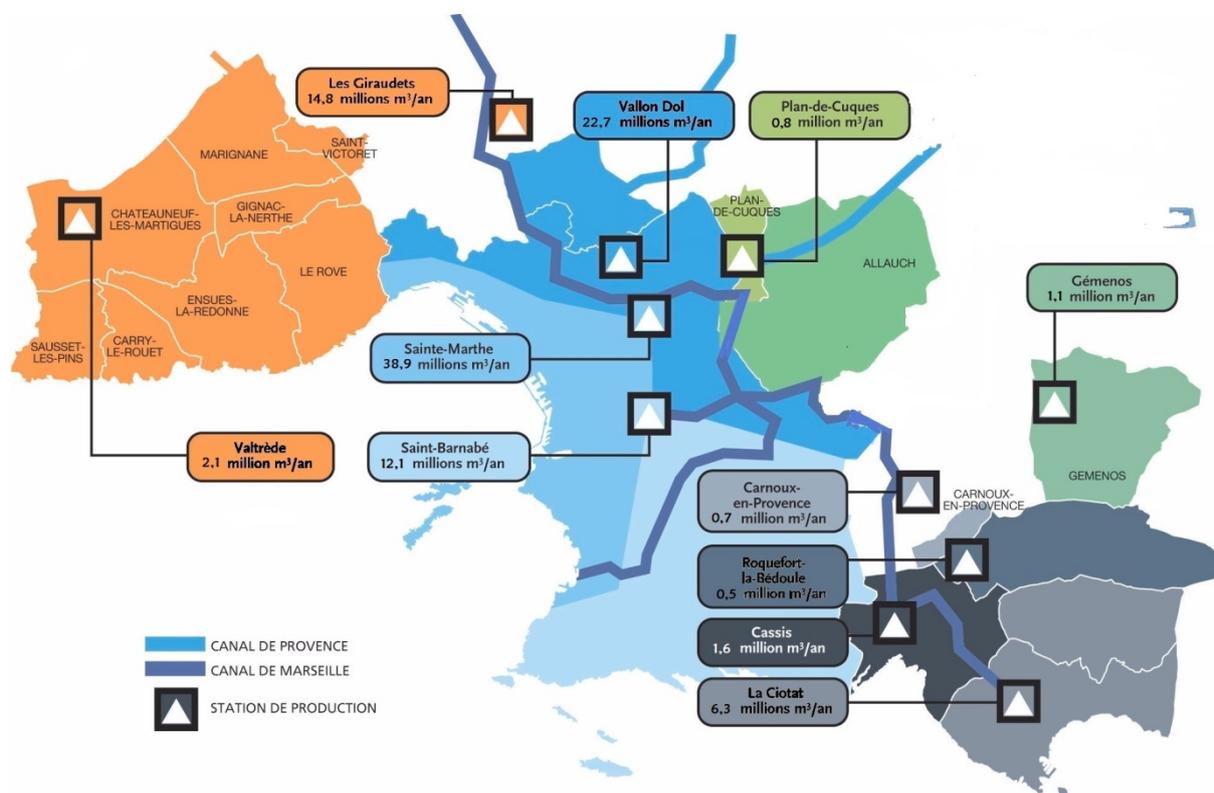
La commune de Gémenos est alimentée par des ressources souterraines. Pour le secteur Zone Industrielle, en cas de défaillance du pompage Coulin, un maillage sur le réseau d'alimentation du territoire d'Aubagne ou sur le réseau du secteur Gémenos Village est possible.

Pour le secteur Gémenos Village, en cas de défaillance du pompage de la Vallée de St Pons, seule la partie basse peut être secourue par le pompage Coulin. Un autre secours, par la Source, située dans la Vallée de Saint Pons est techniquement possible, mais n'est pas réglementairement autorisée à ce jour.

2.3.2. LE TRAITEMENT

11 unités de traitement permettent de produire 101,6 millions de m³ d'eau potable en 2017.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Les Giraudets	14 776 229	Filtre + ozonation	Ouest territoire Marseille Provence	-
Valtrède	2 093 264	Filtre + ozonation	Ouest territoire Marseille Provence	-
Vallon Dol	22 673 965	Filtre + ozonation	Marseille Nord - Allauch	Marseille Centre
Sainte-Marthe	38 882 408	Filtre + ozonation	Marseille Centre	Marseille Nord
Saint-Barnabé	12 137 815	Filtre + ozonation	Marseille Est	Marseille Centre
Plan-de-Cuques	802 785	Filtre + chloration	Plan-de-Cuques	-
Gémenos	1 128 342	Membranes + chloration	Gémenos	-
Carnoux	732 757	Filtre + chloration	Carnoux	
Roquefort	542 428	Filtre + chloration	Roquefort	Cassis
Cassis	1 585 161	Filtre + chloration	Cassis	Roquefort
La Ciotat/Ceyreste	6 284 649	Filtre + chloration	La Ciotat - Ceyreste	-



2.3.2. LE STOCKAGE

99 réservoirs d'une capacité globale de 214 450 m³ permettent de desservir le Territoire.

	Réservoirs		Cuves
	Nb	Capacités	Nb
Allauch	7	13 000	12
Carnoux-en-Provence	2	1 000	2
Carry	3	5 275	4
Cassis	7	5 050	9
Ceyreste	5	4 500	5
Châteauneuf-les-Martigues	3	5 000	4
Ensuès-la-Redonne	5	3 525	5
Gémenos Village	2	1 800	2
Gémenos ZI	1	2 000	1
Gignac-la-Nerthe	3	2 525	4
La Ciotat	9	7 275	10
Marignane	2	9 500	3
Marseille	30	134 700	39
Plan-de-Cuques	2	2 350	2
Roquefort-la-Bédoule	4	5 800	5
Le Rove	4	1 900	4
Saint-Victoret	1	1 000	2
Sausset-les-Pins	3	3 200	4
Septèmes-les-Vallons	6	5 050	8
TOTAL	99	214 450	125

2.3.3. L'adduction (aqueducs et réseaux)

- Adduction :

Le Canal de Marseille est un ouvrage maçonné datant des années 1839 à 1855 qui sert à l'écoulement de l'eau de la Durance jusqu'à Marseille et au-delà.

Sur son parcours, le canal franchit des ruisseaux et des vallons, grâce à des aqueducs qui peuvent être en pierres maçonnées en brique ou en béton. Ils assurent la continuité du cheminement de l'eau et son arrivée dans Marseille. La Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Pluvial effectue les travaux de réhabilitation structurels de ces aqueducs qui ont en moyenne 150 ans d'âge. Un bilan général de ces aqueducs est par ailleurs réalisé tous les 10 ans. La Société Eau de Marseille Métropole a en charge leur entretien.

N°1 Aqueduc de JACOURELLE	route de Charleval 13640 la ROQUE d'ANTHERON
N°2 Aqueduc de VALBONETTE	route de Charleval 13350 CHARLEVAL
N°3 Aqueduc VALMOUSSE	route de Saint-Cannat 13410 LAMBESC
N°4 Aqueduc de ROQUEFAVOUR	route départementale n°64 13122 VENTABREN
N°5 Aqueduc de MIMET	chemin de Mimet 13015 MARSEILLE
N°6 Aqueduc de la SAVINE	bd de la Savine 13015 MARSEILLE
N°7 Aqueduc du JARRET	chemin du Jarret 13190 ALLAUCH
N°8 Aqueduc LONGCHAMP	palais longchamp 13004 MARSEILLE
N°9 Aqueduc de la BARASSE	ch du Vallon de la Barasse 13011 MARSEILLE
N°10 Aqueduc des TROIS PONTS	traverse Chantepedrix 13010 MARSEILLE
N°11 Aqueduc de la GOUFFONNE	chemin Jean Roubin 13009 MARSEILLE
N°12 Aqueduc du lotis PIGEON	parc Beauvallon forêt 13009 MARSEILLE
N°13 Aqueduc BEAUVALLON	parc Beauvallon 13009 MARSEILLE
N°14 Aqueduc de la GROTTA ROLLAND	bd de la Grotte Rolland 13008 MARSEILLE
N°15 Aqueduc de la CLUE	chemin de la Clue 13011 MARSEILLE
N°16 Aqueduc de la MARTELEINE	ch du Vallat de la Marteleine 13011 MARSEILLE
N°17 Aqueduc BEYNET	chemin de la Thuiliere 13400 AUBAGNE
N°18 Aqueduc GAZAY	chemin de la Thuiliere 13400 AUBAGNE
N°19 Aqueduc des LIGNIERES	avenue des Lignieres 13400 AUBAGNE
N°20 Aqueduc de l'HUVEAUNE	trav de la Condamine Napollon 13400 AUBAGNE
N°21 Aqueduc du FAUGE	chemin du Fauge 13420 GEMENOS
N°22 Aqueduc de la Route de Salon	13 160 SAINT-CANNAT
N°23 Aqueduc de la Route d'Aix	13122 VENTABREN



Aqueduc Jacourelle
La Roque d'Anthéron

Aqueduc Valbonette
Charleval

Aqueduc de la Clue
Marseille

Aqueduc de Roquefavour
Ventabren

- Réseau de distribution :

En 2017, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 3 050 km.

Le linéaire de réseau 2017 est en augmentation de 0,2 % par rapport à l'année 2016.

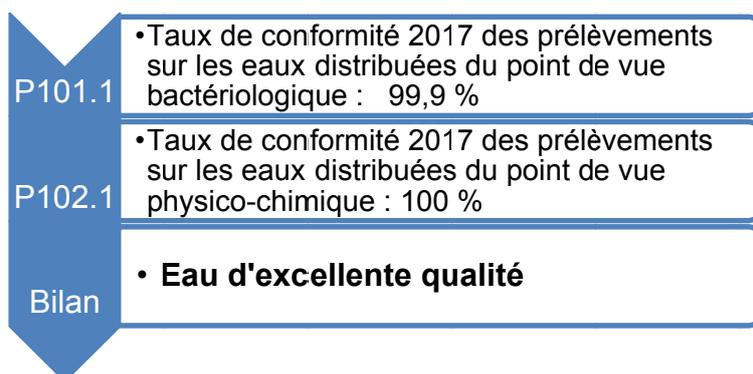
2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par la SEMM sur le territoire dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet. Plus de 2000 analyses sont réalisées chaque année. En 2017, 1298 analyses physico-chimiques et 998 analyses bactériologiques ont été réalisées. 12 Non-Conformités physico-chimiques (7 en fer, 5 en turbidité) et 13 bactériologiques (2 entérocoques, 1 Escherichia coli, 3 coliformes, 7 bactéries sulfite-réductrices) ont été confirmées par le laboratoire de la SEMM dans le cadre de l'autosurveillance.

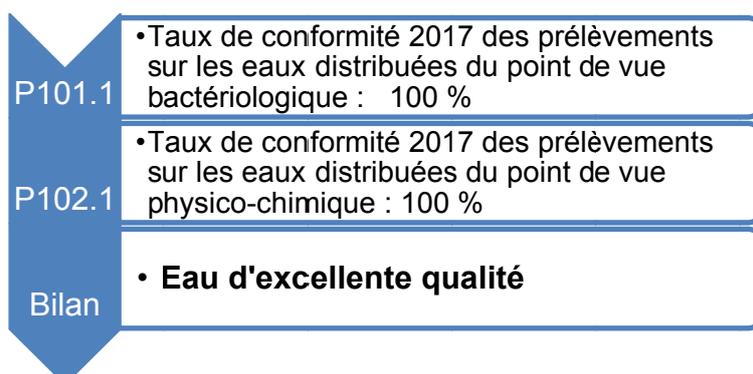
L'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. 1 Non-Conformité bactériologique a été maintenue (1 Escherichia coli) par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire. Le compte-rendu annuel de l'ARS est présenté en annexe 3 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr

Territoire en DSP



Territoire en Régie



**En 2017, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de
40 %**

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	<i>Canal de Marseille</i>	<i>Canal de Provence</i>	<i>Captage de Coulin</i>	<i>Puits St Joseph</i>	<i>Vallée de St Pons Gémenos</i>	<i>Les Ambrosis PdC</i>
0 % : Aucune action.						
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.						
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.						
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.						
60 % : Arrêté préfectoral.						
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.						
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.						
Résultats	40%	40%	50%	60%	60%	40%

- Le contrôle des forages privés :

L'article 83 du contrat de délégation du service stipule que le délégataire a pour mission de contrôler les installations privées de distribution d'eau issue des prélèvements, puits ou forages, réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau, déclarés au titre du décret n°2008-652 du 02 juillet 2008.

A ce titre, la SEMM doit contrôler les installations existantes déclarées par les propriétaires aux communes et qui doivent être répertoriées dans une base de données communale.

De ce fait, un courrier de demande de renseignement sur les dispositifs de prélèvements existants déclarés a été envoyé à l'ensemble des communes concernées situées sur le périmètre délégué.

Ce courrier invite aussi les communes à transmettre à la SEMM les dossiers des installations au fur et à mesure des nouvelles déclarations pour faire un suivi régulier en application des dispositions réglementaires.

A fin décembre 2017, la SEMM a enregistré la déclaration de 1 forage privé, qui a fait l'objet d'un devis dans l'attente d'un contrôle en 2018.

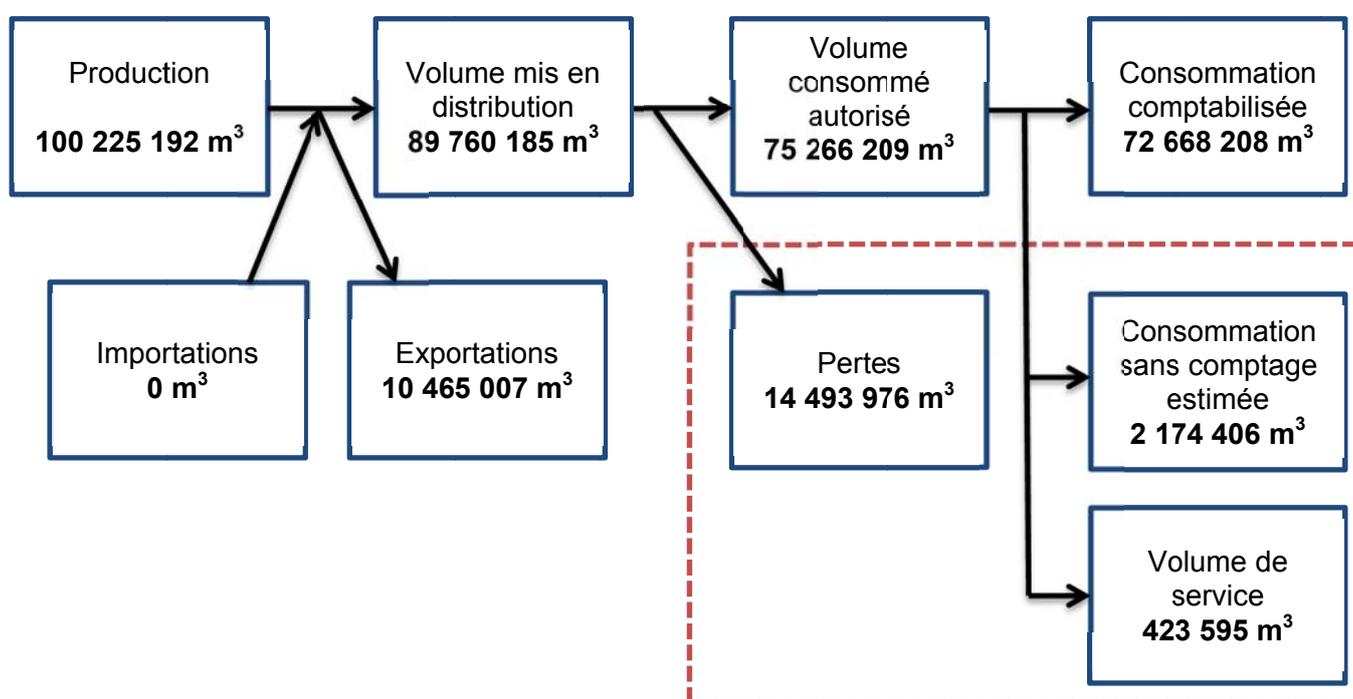
Les contrôles sont organisés au fur et à mesure que des dossiers sont transmis par les communes concernées.

En cas de non-conformité, un courrier de demande de mise en conformité est envoyé à l'abonné avant contrôle ultérieur.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017 :



D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

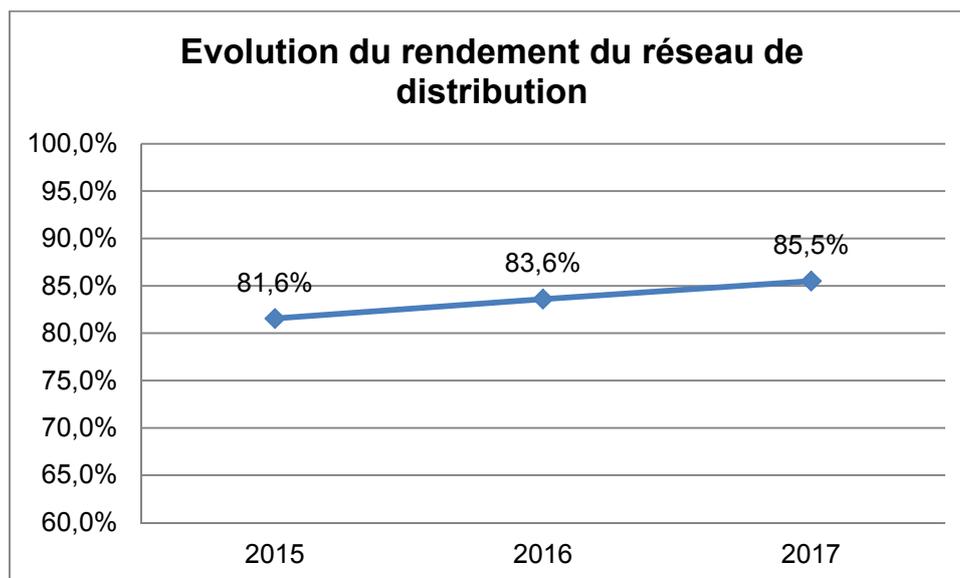
- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
- Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
- Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
- Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

- Performance du réseau :

En 2017, le rendement du réseau (P104.3) est de 85,5 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



En 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) du Territoire Marseille Provence est de 15,4 m³/km/jour

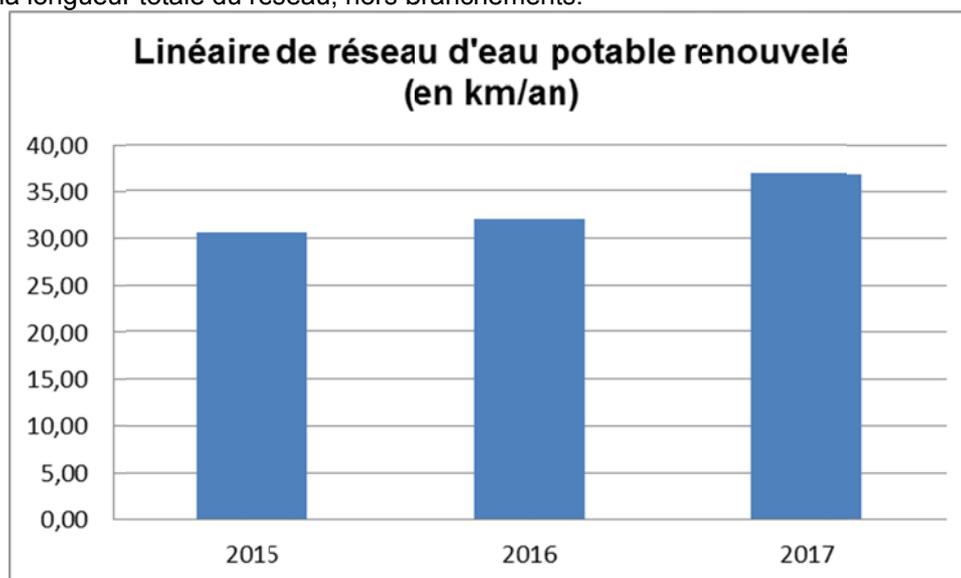
En 2017, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du Territoire Marseille Provence est de 13 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

En 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) du Territoire Marseille Provence est de 1,\$* %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



En 2017, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du Territoire Marseille Provence est de 119 points/120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés de la zone gérée en DSP s'effectue dans les trois agences suivantes :

Agence de La Ciotat

Allée de la Plaine Brunette Zone Athélia II 13600 La Ciotat

Ouverture du lundi au vendredi, de 8h à 17h30 (Sur rendez-vous de 12h à 13h30 au 04 91 00 67 23)

Agence de Marignane

16, allée de la Palun - Z.I. de la Palun 13700 Marignane

Ouverture du lundi au vendredi, de 8h à 17h30 (Sur rendez-vous de 12h à 13h30 au 04 91 57 65 90)

Agence de Marseille Canebière

1, La Canebière - 13001 Marseille

Ouverture du lundi au vendredi, de 8h à 17h30

Les usagers peuvent par ailleurs joindre le Centre Service Clients (La Passerelle) au 09 69 39 40 50 du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30

Ils ont enfin la possibilité de se rendre sur le site internet : www.eaudemarseille-metropole.fr

L'accueil physique des usagers des Régies est assuré :

- ✓ Pour la commune de **Plan-de-Cuques** est assuré Rue du Vert Coteau – Quartier des Madets – Plan de Cuques – Tél 04 95 90 53 20 – Fax 04 95 09 53 13
- ✓ Pour la commune de **Gémenos** est assuré au 100, Avenue du Pic de Bertagne – Parc d'Activités – 13420 Gémenos – Tél. 04 95 09 58 90

- Les indicateurs de performance :

En 2017, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) du Territoire Marseille Provence est de 2,9 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

En 2017, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) du Territoire Marseille Provence est de 100 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service est de **2 jours pour les abonnés de la zone gérée en DSP et 8 jours pour les abonnés des régies de Gémenos et Plan-de-Cuques.**

En 2017, le taux de réclamations (P155.1) du Territoire Marseille Provence est de 1,1 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2016 (P154.0) est de 2,2 %

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

2.7.2. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

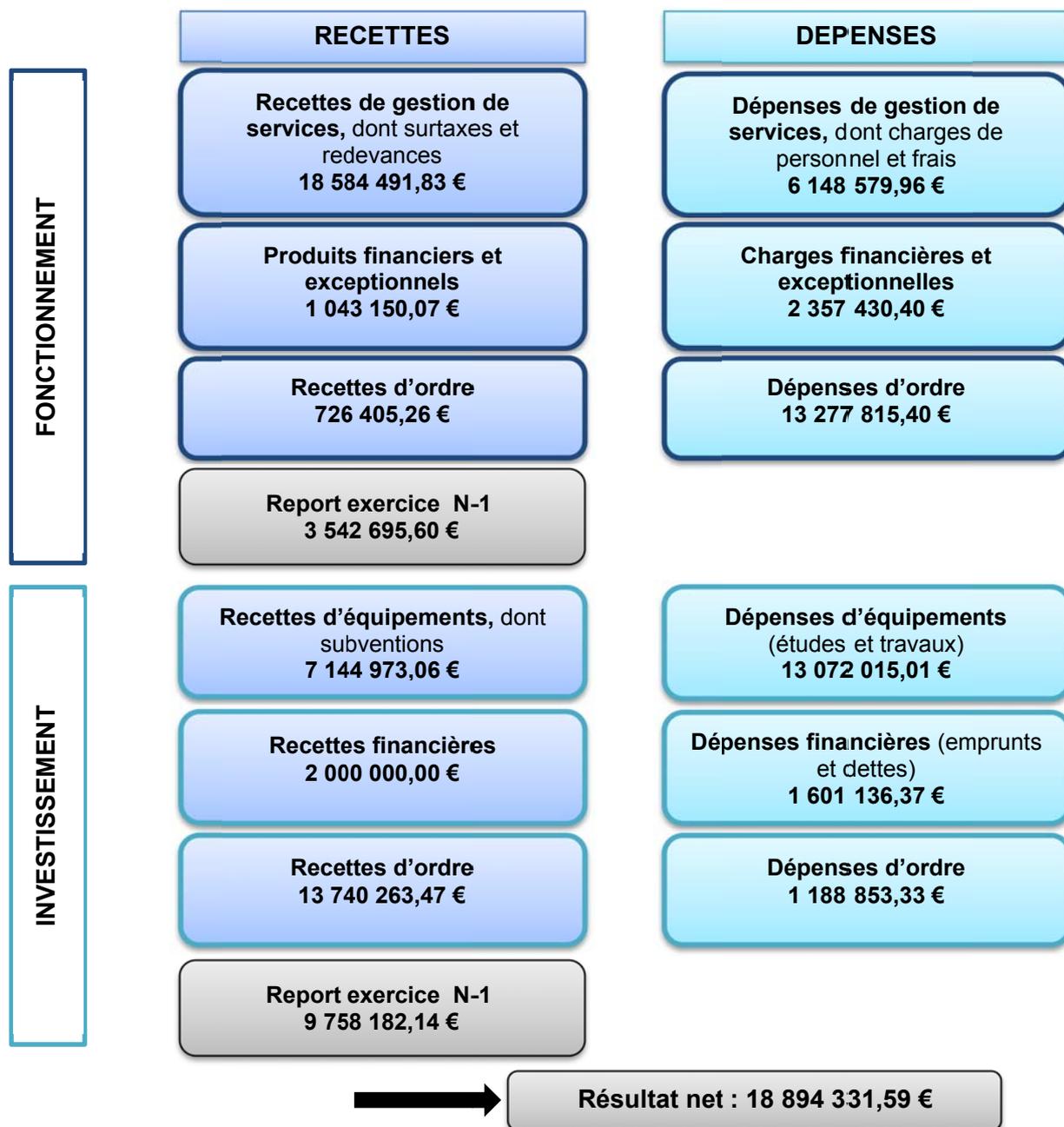
Au titre de l'année 2017, 0,4 M€ ont été dégrévés dans le cadre de la « loi Warsmann ».

Nombre de dossiers Warsmann

Nombre de dossiers instruits en 2015 : 1 772	
Nombre de dossiers instruits en 2016 : 1 679	
Nombre de dossiers instruits en 2017 : 1 647	-1,9%
Nombre de dossiers refusés en 2015 : 596	
Nombre de dossiers refusés en 2016 : 909	
Nombre de dossiers refusés en 2017 : 887	-2,4%
Nombre de dossiers acceptés en 2015 : 1 176	
Nombre de dossiers acceptés en 2016 : 770	
Nombre de dossiers acceptés en 2017 : 760	-1,3%

2.7.3. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Eau Potable :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Eau au 31/12/2017 :

	Montant en €
Recettes réelles	20 669 269,50
Dépenses réelles	9 444 381,34
Epargne brute	11 224 888,16
Capital restant dû au 31/12/2017	5 216 498,60
Durée d'extinction de la dette (P153.2) :	0,46 année

2.7.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

- Suivi financier :

SEMM	2014	2015	2016	2017	Ecart année 2016
Produits	85 645 561 €	190 295 147 €	198 337 787 €	192 531 023 €	-2,93%
Charges	75 219 812 €	166 154 347 €	188 505 797 €	183 238 364 €	-2,80%
Résultat avant impôt	10 425 749 €	24 140 800 €	9 831 990 €	9 292 659 €	-5,49%
RESULTAT	4 910 013 €	14 213 485 €	6 552 393 €	5 728 726 €	-12,57%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

Type d'Ouvrages	PROGRAMMES de 2014 à 2017 (€HT)					
	Dépensé (M€)		Engagé (M€)		Taux d'exécution financier(%)	
	De 2014 à 2017 (a)	2017 (b)	De 2014 à 2017 (c)	2017 (d)	De 2014 à 2017 (a/c)	2017 (b/d)
CANALISATIONS/ BRANCHEMENT	78,59	19,69	82,22	25,29	104,37%	77,86%
EQUIPEMENTS	10,62	2,43	12,15	3,44	89,92%	70,64%
GENIE CIVIL - Canal	6,99	1,97	7,74	2,52	156,03%	78,17%
GENIE CIVIL - Hors canal	1,83	0,88	2,34	0,51	78,54%	172,55%
TOTAL	98,03	24,97	104,45	31,76	104,38%	78,62%

Etat d'avancement des programmes 2017 au 31/12/2017 :

% Avancement opérations	Equipement	Génie Civil	Canalisations/ Branchements*
Travaux à Planifier	11,76%	0,00%	2,53%
Travaux En Cours	5,88%	33,33%	22,78%
Opérations Terminées	82,35%	66,67%	74,68%
Pourcentage	100%	100%	100%

Le délai de réalisation des programmes Génie Civil et Equipements est de 3 ans. Pour les canalisations, ce délai est de 5 ans.

(*) le renouvellement de 33 254 mètres de canalisations et de 2 643 branchements a été engagé.

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) : Voir détail p. 28

SEMM	2014	2015	2016	2017
Montant des investissements réalisés	4,3 M€	12,3 M€	13,5 M€	3,8 M€

Au 31 décembre 2017, le montant dépensé est de **33 911 042,64 €** HT pour un engagement contractuel de **31 115 423,83 €** HT.

Opérations	Terminées (cumul)	En cours	Reportée	Annulées *
Nombre	10 dont 3 en 2017	6	1	5

* : 5 opérations annulées qui sont substituées.

- Suivi des engagements contractuels :

Opérations	Prévu au contrat	Engagé en 2017	Atteinte des objectifs
Linéaire de détection de fuite	-	1 828 km	100 %
Renouvellement des canalisations	30 à 34 km/an	32,9 km	100 %
Renouvellement des branchements	2 800 en 2017	2 643	94

2.7.5 CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Cf. chapitre 6.

En 2017, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0064 €m3

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

2.8.1. TRAVAUX NEUFS ET TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.1.1 Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

La Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Pluvial assure principalement la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations de gros travaux et d'équipements nouveaux. Ce sont généralement, des travaux de génie civil avec la création de réservoirs, de gros travaux d'étanchéité et de reprise de génie civil auxquels s'ajoutent l'équipement et la création de vannes importantes. Sur l'adduction, elle assure les opérations de génie-civil (confortement, busage, siphon,...) et d'équipement de sécurisation du canal (dégrilleur, dispositifs d'alerte, clôtures anti-intrusion...). Sur la distribution, outre les travaux d'extension liés au développement de l'urbanisme, les efforts sont portés sur le renforcement des réseaux feeders et de macro-comptage.

En 2017, le montant de ces travaux s'élève à 13 028 214,78 €

Le détail des travaux par commune est détaillé en annexe 4.

2.8.1.2 A la charge de la SEMM

Les travaux neufs :

Investissement : 40M€(sur la durée du contrat, soit 15 ans)

- ✓ Dont travaux de télérelève 24.4M€
- ✓ Dont travaux sur l'amélioration du rendement du réseau 3.2M€
- ✓ Dont informatique 4.4M€
- ✓ Dont énergie renouvelable Biodiversité 1.2M€

Pour 2017, 3,8 M€ de dépenses relatives aux travaux neufs ont été réalisées dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Opérations	Libellé	Etat opération	Dépenses réalisées sur l'exercice 2017 (K€)	Dépenses Totales depuis 2014 (K€)
14666	SYSTÈME DE SUPERVISION	Terminé	0,0	80,0
14667	CAMERAS DE SUEILLANCE	Terminé	0,0	269,1
14668	PRODUCTION D'ENERGIE SOLAIRE (ombrières, chauffe eau) EOLIENNE ET PAR PILE A COMBUSTIBLE	Travaux pluri-annuel	199,9	329,4
15650	TRAVAUX DE SECURISATION DES SITES / CLOTURES ET PORTAILS	Terminé	0,0	592,6
14656	COMPTEURS D'ARROSAGE SUR LE CANAL	Travaux en cours	67,3	67,3
14657	STATION D'ALERTE QUALITE DURANCE	Terminé	0,0	47,0
14658	SUPERVISEUR D'ALERTE DE LA QUALITE DE L'EAU SUR LA DURANCE	Etudes terminées	0,0	0,0
14659	EVOLUTIONS DE LA REGULATION DYNAMIQUE DU CANAL		4,9	4,9
14660	AMENAGEMENT DE LA DERIVATION DE MONTREDON AU NIVEAU DE LA CAMPAGNE PASTRE		0,0	0,0
14661	POINTS D'EAU POUR LA FAUNE SAUVAGE	Etude terminée/opération substituée	0,0	0,0
14662	MISE EN PLACE D'UNE TURBINE SUR LA DERIVATION DE LA VALENTINE MONTREDON	Etude terminée/opération substituée	0,0	0,0
14663	AMENAGEMENT D'UN CIRCUIT DE VISITE SUR LE SITE DE REALTOR	Etude terminée/décision suspendue	0,0	0,0
14664	CAPTEURS QUALITE SUR LES CENTRES DE PRODUCTION	Terminé	0,0	47,0
14665	EVOLUTION DU SYSTÈME D'INFORMATION		0,0	252,5
14669	AMENAGEMENT DE LA SALLE DE CONFERENCE DE SAINTE MARTHE	Etude terminée/opération substituée	0,0	0,0
14670	MISE EN PLACE D'UNE TURBINE SUR LES FORAGES DU PUIS SAINT JOSEPH	Etude terminée/opération substituée	0,0	0,0
14698	INSTALLATION D'INFRASTRUCTURE DE TELERELEVE	Terminé		
	Remplacement des compteurs			
	Pose des concentrateurs		3 343,5	28 990,5
	Pose des répéteurs			
14697	COMPTAGE AVEC TELERELEVE SUR L'ENSEMBLE DES BOITES DE LAVAG	Terminé		
14650	CAPTEURS ACOUSTIQUES	Terminé	124,5	625,3
14651	DISPOSITIFS DE REGULATION DE PRESSION (pressions supérieures à 9 bars)	Terminé	0,0	1 347,0
14652	DISPOSITIFS DE REGULATION DE PRESSION (pressions entre 8 et 9 bars)	Terminé	0,0	893,1
14653	PURGEURS AUTOMATIQUES DU RESEAU	Travaux en cours	47,2	131,5
14654	STATIONS D'ALERTE QUALITE SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION	Terminé	0,0	142,5
14655	BORNES FONTAINES	Travaux pluri-annuel	21,2	55,7
16656	PROJET SIV		0,0	35,6
	TOTAL		3 808,5	33 911,0

Les travaux de renouvellement :

Ces travaux comprennent :

- Le renouvellement du génie civil du canal de Marseille
- Le renouvellement du génie civil des centres de production, pompes et réservoirs
- Les études de fiabilité des installations
- Le renouvellement des réseaux (30 à 34 km /an)
- Les travaux de renouvellement de branchements : Renouvellement de 3 000 branchements par an
- Le renouvellement des équipements de réseau, électromécaniques et d'informatique industrielle
- Le renouvellement des équipements informatiques

	Dépenses réalisées sur l'exercice 2017	Opérations les plus significatives en 2017
Canalisations et branchements	19 956 847	24 526 ml de canalisations posées au titre de la vétusté et 8 369 ml au titre de la voirie; 2 643 branchements renouvelés
Renouvellement des équipements	2 452 700	- La refonte totale de la station de pompage d'Athélia sur la commune de La Ciotat ; - Le renouvellement du monovar DN 800 mm par un vanne de régulation de type annulaire DN 600 mm au niveau de la chambre de vannes Baille-Jean Moulin à Marseille. Cet organe de régulation débit/pression assure l'alimentation en eau potable du secteur Sud de Marseille ; - Le renouvellement du défeuilleur à tambour installé sur l'adduction en eau brute du centre de production de Ste Marthe. Cette opération a nécessité la réalisation de pièces à l'identique des existantes sur la base des plans d'exécution originaux ; - Le remaniement de la station de pompage des Camégiers sur la commune de Ceyreste.
Génie Civil Hors Canal	339 709	- Centre de production de Sainte-Marthe (Marseille) : bassin de décantation (traitement des fissures); - Centre de production de Saint-Barnabé (Marseille) : filtres (cuvelage) ; - Centre de production de Vallon Dol (Marseille) : toiture Corten (travaux sur-couverture) ; - Sécurisation des sites : toitures de réservoir (pose de garde-corps).
Génie Civil Canal	1 848 332	- Tronçon des Mourets (Branche Mère aval) : travaux de reprise des fissures et coulage d'un nouveau radier ; - Confortement du souterrain Notre Dame (Branche Mère aval).
TOTAL	24 597 588	

NB : les dépenses réalisées sur l'exercice 2017 peuvent concernées des opérations des programmes de renouvellement antérieurs

2.8.2. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

PROJETS A COURT TERME						
Localisation	Travaux (libellé opération)	Type procédure (AOO; MAPA; ...)	Montant prévisionnel en M€ HT	Type de travaux	Prévisionnel travaux	
Marseille 14 ème	Gestion exhaures usine AEP de ST Marthe	AOO DLRO 2 JUILLET 18	0,7 M euros < trx < 1,2 M euros	canalisation/gc/pompape/vannerie	FIN 2018/ DEBUT 2019	
Marseille 12 ème	Confortement canal de la Salette	MAPA DLRO 19 JUIN 18	0,7 Meuros < trx < 1,2 Meuros	dn 1500 PRV sur micro pieux	FIN SEPTEMBRE 2018	
CASSIS	Modernisation usine AEP de CASSIS	AOO	0,6 M euros < trx < 1 M euros	filtres/vannerie/gc/process	Debut FEVRIER 2019	
Ensuès-Carry	Itaizon Val Ricard-Lombardi	MAPA CAO 29/06/18	2,15 M€ < trx < 2,3 M€	4000 ml DN 600	fin 2018	
Marseille	dévoirement feeder AEP DN 1200 Allende	AOO	1,4 M€ < trx < 1,5 M€	DN 1200	fin 2018	
Marseille 15 ème	déplacement station de pompage de la Solidarité	MAPA DLRO 10/07/18	0,15 M € < trx < 0,25 M€	gc/electro-mécanique	fin 2018	
Allauch	extension AEP chemin du vallon de l'Oule	MAPA	0,2 M € < trx < 0,3 M€	550 ml DN 100	courant 2019	
PROJETS A MOYEN TERME						
Localisation	Travaux (libellé opération)	Type procédure (AOO; MAPA; ...)	Montant prévisionnel en M€ HT	Type de travaux	Calendrier prévisionnel	
PENNE-MIRABEAU	Augment capacité usine des GIRAUDETS	AOO	12 M euros < trx < 15 M euros	GC/process/démolition/const	Début 2020	
PLAN-DE CUQUES	Déconstruction usine AEP des Ambrosis	MAPA	0,6 M euros < trx < 1 M euros	Dé mol soignée d'ouvrages	Début 2020	
Plan de Cuques	réseau AEP Rascaus-Ambrosis	MAPA	1,4 M € < trx < 1,5 M€	2100 ml DN 400	courant 2020	
Aix-Ventabren	réhabilitation des maçonneries Roquefavour	AOO	10 M € < trx < 12 M€	restauration monument historique	courant 2020	
Marseille 14 ème	sécurisation galerie de la Batarelle	AOO	6 M€ < trx < 8 M€	confortement de la galerie	courant 2020	
Camoux	renforcement du réseau AEP	MAPA	0,8 M € < trx < 1,2 M€	1100 ml DN 400	courant 2020	
Cassis	réservoir de Port Miou et réseaux associés	MAPA	3 M € < trx < 3,5 M€	réservoir enterré 1500 m3	courant 2020	

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2017



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune et mode de gestion sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

3.2.1 *Projet biométhane*

Le contrat de délégation du service de l'assainissement de la zone Centre, confié à SERAMM au 1^{er} janvier 2014, comporte une clause relative à la promotion des énergies renouvelables. En application de cette clause, l'avenant n°3 à ce contrat, passé fin 2015, demande précisément au délégataire un avant-projet visant à optimiser la production de biogaz de l'usine des boues de Marseille et à la valoriser. Le biogaz produit sur l'usine par la digestion des boues est aujourd'hui utilisé en local pour satisfaire les besoins en énergie de l'usine. Le gaz produit n'est pas entièrement consommé. L'excédent est détruit par l'intermédiaire d'une torchère.

Cette demande de valorisation du biogaz s'inscrit dans le nouveau cadre réglementaire intégrant les stations d'épuration urbaines dans le dispositif de vente autorisée de biométhane.

Les études ont débuté en 2016. Un bureau d'études indépendant est désigné pour assister la Métropole dans la décision d'investissement. Le Conseil Métropolitain délibère en juillet 2017 sur la solution retenue et le montage financier. La Métropole et SERAMM signent l'avenant n°4 à la délégation, confiant au délégataire la maîtrise d'ouvrage du projet.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Capacité de l'installation

- nominale : 290 m³/h
- Extensible à 440 m³/h

Exigences contractuelles

- Améliorations techniques (échangeurs, désulfuration, étanchéité des dômes des digesteurs)
- Plan de financement sans augmentation de tarif
- Mise en service au 1^{er} janvier 2019
- Amortissement au 31 décembre 2028

et la mise en service au 1^{er} janvier 2019.

Investissement global

- Montant investissement : 9,16 M€ HT
- Montant fonctionnement : 873 K€/an

Financement du projet

(tel que prévu par délibération)

Recettes prévisionnelles de la vente de biométhane

- 1,6 M€ par an
- Part de la Métropole :
 - 265 K€ séchage à l'arrêt
 - 220 K€ séchage en fonctionnement
 - 100% des recettes à la fin de la délégation



Vue architecturale

du projet

- ① Epurateurs
- ② Compresseurs
- ③ Désulfuration
- ④ Echangeurs de chaleur
- ⑤ ...

3.2.2 Bassin Ganay

Le bassin Ganay est un ouvrage dont la réalisation a été proposée et acceptée dans le cadre de la passation du contrat de délégation de l'assainissement zone Centre (SERAMM). La station d'épuration de Géolide est en effet insuffisante pour traiter par temps de pluie les eaux usées acheminées par le réseau de collecte public, dans le respect des prescriptions réglementaires.

Le bassin Ganay est ainsi destiné au retour à la conformité du système de traitement de Géolide, par la suppression des dépassements des valeurs rédhibitoires de concentration et la réduction des non conformités des paramètres de l'effluent traité à la station d'épuration.

Le principe de ce bassin d'orage est d'intercepter l'effluent collecté par temps de pluie, au droit de l'ouvrage de prise Michelet, avant l'entrée station, en évitant ainsi son déversement au milieu naturel, de le stocker dans le bassin (capacité 50 000 m³) et de le restituer à la décrue vers la station par une conduite de raccordement.

Un bassin interconnecté



Le bassin comprend un ouvrage principal cylindrique en béton armé, de 56 mètres de diamètre, 30 mètres de profondeur, totalement enterré, sous le stade Ganay. Cet ouvrage est entièrement ventilé et désodorisé. Il comprend en outre un ouvrage de prise, un collecteur d'amenée, un étage de dégrillage, un ensemble de pompes de refoulement et des conduites de raccordement vers la sous-station Pugette, un bâtiment R+1 abritant les équipements auxiliaires et lieux de vie. Son débit nominal d'alimentation est de 14 m³ par seconde. Il est capable de se vidanger totalement en moins de 24 heures.

Son coût global est de 54 M€ HT, subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 21,6 M€, dans le cadre du contrat d'agglomération.

Les travaux ont duré 28 mois. Ils ont débuté en novembre 2014 et se sont achevés en février 2017. Le bassin a été inauguré le 20 mars 2017, en présence de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône. La mise en route a duré 3 mois. Il a ensuite été ouvert aux pluies, pour une période d'observation de 6 mois et s'est rempli à quatre reprises durant cette période. Sa mise en service opérationnelle a été validée au 1^{er} janvier 2018.

Le bassin Ganay permettra de diminuer de 50% le volume moyen annuel déversé aujourd'hui, par le réseau d'assainissement, à Cortiou.

3.2.3 ARRETE COMPLEMENTAIRE RELATIF AU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE MARSEILLE

Le système d'assainissement de Marseille et son fonctionnement sont régis par un arrêté préfectoral de 2004. Ce dernier impose le dimensionnement de la station d'épuration, les volumes de stockages sur le réseau d'assainissement et les modalités de surveillance des ouvrages. Afin de se conformer à ces exigences la Métropole a investi plus de 263 millions d'euros en 13 ans (167 M€ HT pour Géolide et 96 M€ HT pour les bassins de stockage). En juillet 2015 un arrêté ministériel a modifié les règles de conformité des ouvrages en définissant des critères de conformité et un débit de référence en deçà duquel l'ensemble des effluents collectés doivent être intégralement traités. Les ouvrages construits par la Métropole entre 2004 et 2017 l'ont été sur la base de ces nouvelles règles anticipées dont ne tenait pas compte l'arrêté de 2004.

Les services de la DEAP et de la DDTM 13 ont donc entrepris un travail de refonte de l'arrêté préfectoral visant à intégrer le débit de référence et les nouveaux critères de conformité tout en tenant compte des spécificités du territoire traversé par le système d'assainissement de Marseille qui se déploie sur 17 communes autour de Marseille (jusqu'au Rove et les Pennes-Mirabeau au Nord, jusqu'à Aubagne et Belcodène à l'Est). Les réseaux à proximité des zones de baignade font

notamment l'objet d'une obligation de surveillance accrue de façon à pouvoir réagir de façon immédiate en cas d'incident.

Toujours dans l'esprit d'un meilleur contrôle des impacts de l'urbanisation sur le milieu naturel, cet arrêté inclut par ailleurs une mise à jour de la méthodologie de surveillance des flux de substances dangereuses rejetées au milieu naturel via le réseau d'assainissement. L'identification d'éventuelles substances dangereuses dans le rejet devant s'accompagner d'une recherche par la collectivité de l'activité humaine à l'origine de ces flux. Après identification, des solutions doivent être proposées à la Police de l'Eau pour limiter l'apport de ces substances au réseau d'assainissement qui n'est pas en mesure de les traiter via les dispositifs d'épuration actuels.

Ce travail s'est conclu par la notification d'un arrêté complémentaire modifiant l'arrêté de 2004, le 8 janvier 2018. Outre la régularisation administrative de la conformité du système d'assainissement de Marseille, il va permettre à la collectivité d'obtenir la prime pour bonne épuration relative au système d'assainissement de Marseille distribuée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui peut s'élever jusqu'à 6 millions d'euros et permet à la DEAP d'améliorer et d'entretenir de façon continue l'ensemble des systèmes d'assainissement du territoire Marseille Provence.

3.3 LE PATRIMOINE DU SERVICE

3.3.1 LA COLLECTE

**En 2017, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements)
est de 2 633 km.**

Le linéaire de réseau 2017 est en augmentation de 0,5 % par rapport à l'année 2016. Il comporte 348 km de réseau unitaire et 553 km de réseaux pluviaux (essentiellement sur Marseille) et 1 732 km de réseau d'eaux usées (séparatif).

3.3.2 LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m ³	Lieu du rejet
Carry/Sausset	26 000	BA	927 314	Calanques Les Baumettes
Cassis	25 000	PC/BIO	612 793	Anse du Corton
Châteauneuf	16 000	BA	778 467	Canal du Rove
Ensuès	4 500	Membranaire	170 513	Vallon de l'Aigle
La Ciotat/Ceyreste	94 835	PC/BIO	2 290 021	Bec de l'Aigle
Le Frioul	2 000	PC	31 244	Baie du grand soufre
Marignane	70 000	BA	2 933 171	Canal du Rove
Marseille	1 865 000	PC/BIO	64 827 758	Anse de Cortiou
Niolon	1 500	PC	30 357	Calanque du Chinois
Roquefort	6 000	BA	210 617	Thalweg de la Brayé
TOTAL	2 110 835		68 001 903	

*EH : Equivalent-habitants

BA = boues activées, PC physico chimique, Bio = biofiltration

3.4 LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

**376 autorisations de déversements d'effluents non domestiques
ont été délivrées sur le Territoire Marseille Provence**

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	Réalisé en 2017
Curage préventif	229,8 km
Hydrocurage curatif	97,2 km
Interventions de débouchage	1369
Inspections télévisées	105,3 km
Fumigation	85,8 km

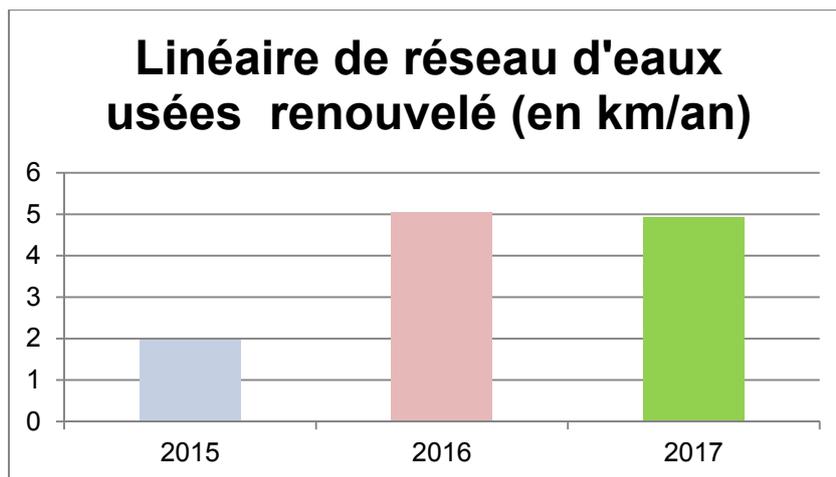
7,3 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

**En 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) du
Territoire Marseille Provence est de 0,22 %**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



En 2017, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du Territoire Marseille Provence est de 93,8 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

En 2017, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du Territoire de Marseille Provence est de 100%

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) du Territoire de Marseille Provence est de 108,4 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'Eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Volume déversé en m ³				% par rapport au volume entrant à la STEP
	Centre	Est	Ouest	Total	
2014	22 018	46 714	71 222	139 954	0,16%
2015	4 504	6 619	41 582	52 705	0,06%
2016	597	6 777	6 057	13 431	0,02%
2017	254	5 095	10 122	15 471	0,02%

3.5 LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Taux de conformité 2017
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	100 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	10 %
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	95,9 %

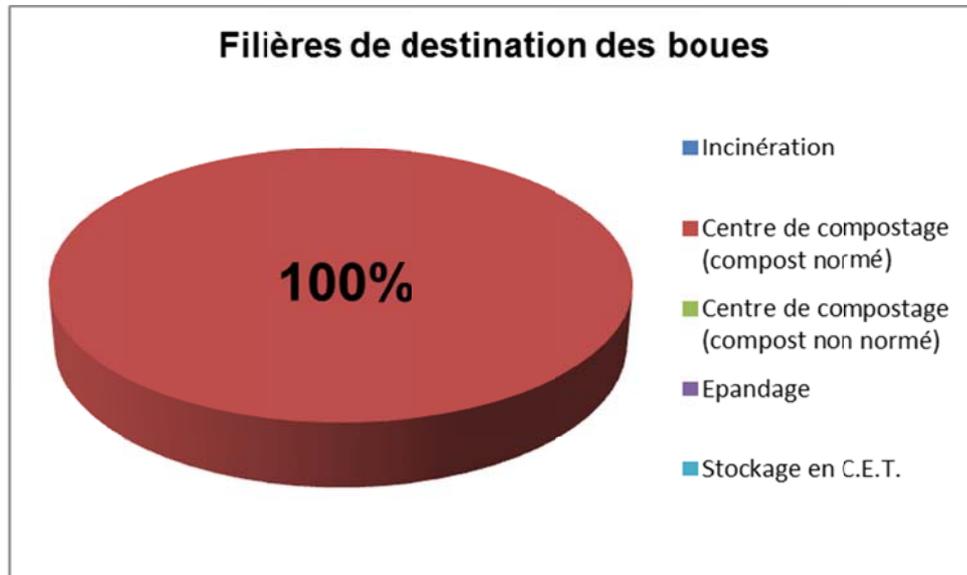
3.6 LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

17 437 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2017 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)



- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	585,26	CET de classe II
Graisses	67,68	CET de classe II
Refus de dégrillage	1494,14	CET de classe II

3.7 LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

✓ L'accueil physique des usagers de la **zone Centre** est assuré au siège du SERAMM au Parc des Aygalades :

- sans rendez-vous du lundi au vendredi de 6h à 12h 40
- sur rendez-vous du lundi au vendredi jusqu'à 18h et le samedi matin de 8h à 12h.

Un accueil téléphonique est assuré 7j/7 et 24h/24 au 09 6939 0213.

✓ L'accueil physique des usagers de la **zone Est** est assuré au 110, avenue de la Plaine Brunette, zone Athélia II - 13600 La Ciotat

Horaires d'ouverture :

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et sur rendez-vous de 12h00 à 13h30 au 04 91 00 67 23

✓ L'accueil physique des usagers de la **zone Ouest** est assuré au 16, allée de la Palun, Z.I. de la Palun - 13700 Marnane

Horaires d'ouverture :

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et sur rendez-vous de 12h00 à 13h30 au 04 91 57 65 90

- ✓ L'accueil physique des usagers de la commune de **Plan-de-Cuques** est assuré Rue du Vert Coteau – Quartier des Madets – Plan de Cuques – Tél 04 95 90 53 20 – Fax 04 95 09 53 13
- ✓ L'accueil physique des usagers de la commune de **Gémenos** est assuré au 100, Avenue du Pic de Bertagne – Parc d'Activités – 13420 Gémenos – Tél. 04 95 09 58 90
- Les indicateurs de performance :

En 2017, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) du Territoire de Marseille Provence est de 97 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux de débordement des effluents en domaine privé (P251.1) du Territoire de Marseille Provence est de 0/1 000

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2017, le taux de réclamations (P258.1) du Territoire de Marseille Provence est de 1,6 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

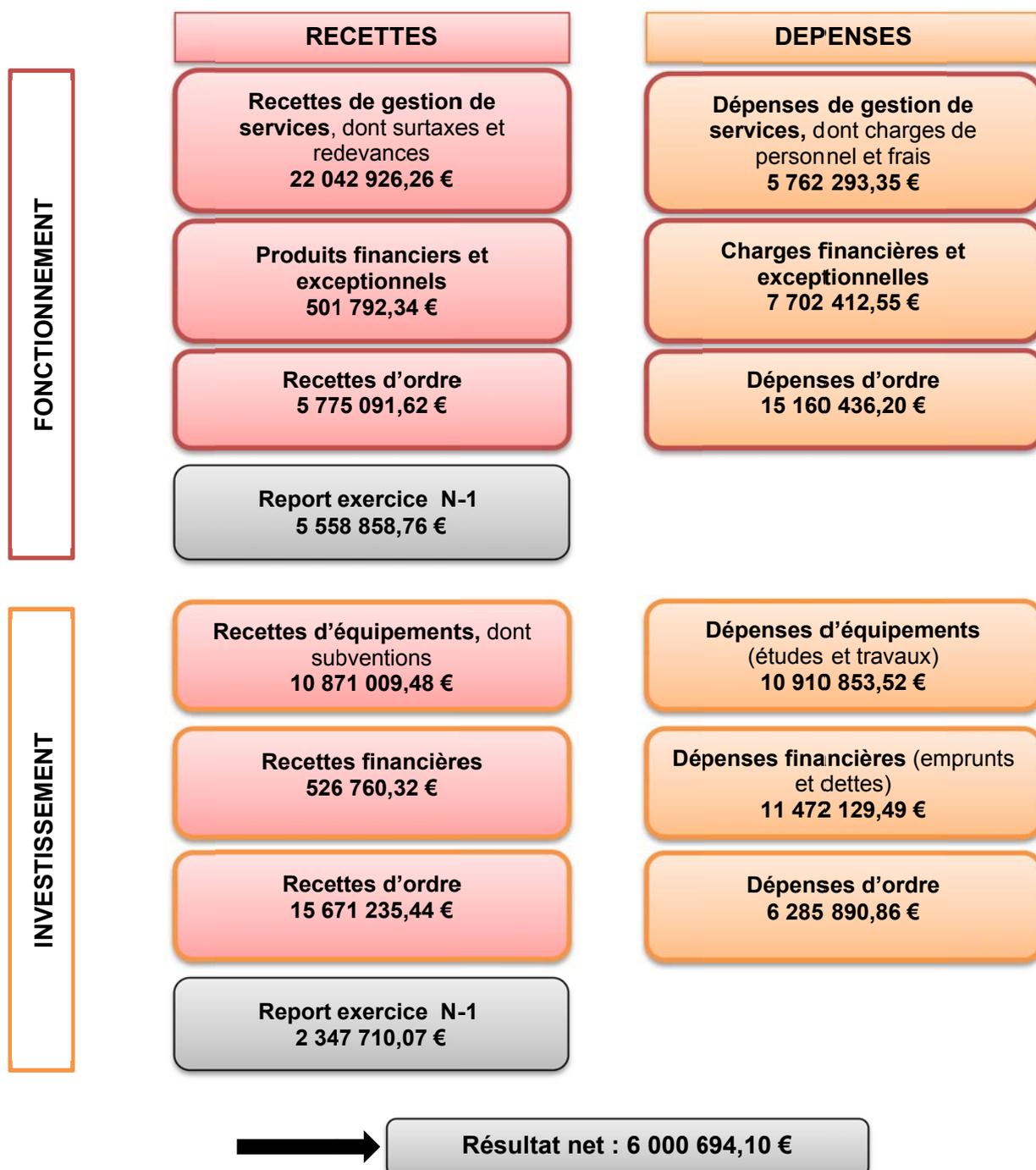
3.8 LA GESTION FINANCIERE

3.8.1 LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2016 (P257.0) est de 2,30 %

3.8.2 BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Assainissement :



Les recettes et dépenses des régies sont intégrées au budget annexe de l'assainissement.

Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2017 :

	Montant en €
Recettes réelles	22 544 718,60
Dépenses réelles	13 464 705,90
Epargne brute	9 080 001,70
Capital restant dû au 31/12/2017	122 077 877,10
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	13,44 années

3.8.3 ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION (DSP)

- Suivi financier :

SERAMM	2014	2015	2016	2017	Ecart année 2016
Produits	63,9 M€	119,1 M€	114,7 M€	101,8 M€	-11,2%
Charges	65,0 M€	117,0 M€	107,2 M€	95,7 M€	-10,7%
Résultat avant impôt	-1,1 M€	2,1 M€	7,5 M€	6,1 M€	-18,7%
RESULTAT	-1,1 M€	0,9 M€	5,7 M€	5,5 M€	-3,5%

SAEM	2014	2015	2016	2017	Ecart année 2016
Produits	4,1 M€	4,1 M€	4,5 M€	4,8 M€	+6,2%
Charges	4,8 M€	5,4 M€	5,1 M€	5,6 M€	+9,8%
Résultat avant impôt	-0,7 M€	-1,3 M€	-0,6 M€	-0,8 M€	+33,3%
RESULTAT	-0,7 M€	-1,3 M€	-0,6 M€	-0,8 M€	+33,3%

SAOM	2014	2015	2016	2017	Ecart année 2016
Produits	4,9 M€	4,9 M€	5,5 M€	5,6 M€	+1,8%
Charges	5,8 M€	6,6 M€	6,7 M€	6,6 M€	-1,5%
Résultat avant impôt	-0,9 M€	-1,7 M€	-1,2 M€	-1,0 M€	-16,7%
RESULTAT	-0,9 M€	-1,7 M€	-1,2 M€	-1,0 M€	-16,7%

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

Type d'Ouvrages	SERAMM PROGRAMMES de 2014 à 2017 (M€HT)					
	Dépensé (M€)		Engagé (M€)		Taux d'exécution financier(%)	
	De 2014 à 2017 (a)	2017 (b)	De 2014 à 2017 (c)	2017 (d)	De 2014 à 2017 (a/c)	2017 (b/d)
COLLECTE	0,18	0,05	0,24	0,10	71,72%	47,00%
TRAITEMENT	6,24	0,56	9,93	1,88	62,84%	30,00%
PLUVIAL	0,18	0,06	0,56	0,16	32,56%	35,41%
TOTAL	6,60	0,66	10,73	2,13	61,46%	31,00%

Type d'Ouvrages	SAEM PROGRAMMES de 2014 à 2017					
	Dépensé (k€)		Engagé (k€)		Taux d'exécution financier(%)	
	De 2014 à 2017 (a)	2017 (b)	De 2014 à 2017 (c)	2017 (d)	De 2014 à 2017 (a/c)	2017 (b/d)
COLLECTE	1 343,50	423,56	987,70	263,40	136,02%	160,66%
TRAITEMENT						

Type d'Ouvrages	SAOM PROGRAMMES de 2014 à 2017 (M€HT)					
	Dépensé (k€)		Engagé (k€)		Taux d'exécution financier(%)	
	De 2014 à 2017 (a)	2017 (b)	De 2014 à 2017 (c)	2017 (d)	De 2014 à 2017 (a/c)	2017 (b/d)
COLLECTE	1 459,30	373,18	1 322,70	355,48	110,33%	105,57%
TRAITEMENT						

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

SERAMM (Collecte + Traitement) :

CUMUL	Dépenses réelles passées					Futur		
	2014	2015	2016	2017	TOTAL Année 1 à N	Engagement résiduel (E)	Reste à investir	Dépense/an R/(d-n)
(1) engagement valeur 2012	3 429 997	21 607 152	23 112 347	11 825 386	59 974 882	231 724		
(2) engagement actualisé	3 496 848	22 012 070	23 303 486	11 867 011	60 679 415	234 579	83 729	6 977
(3) dépenses réelles de l'année	4 109 012	32 094 956	21 198 961	3 425 500	60 828 429			
(3) - (2) écart	612 164	10 082 886	-2 104 525	-8 441 512	149 014			
(3) - (2) écart actualisé année N					150 850			

SAEM (Collecte + Traitement) :

Engagement Initial (Exemple)	Dépenses réelles passées					Futur		
	2014	2015	2016	2017	Total	Engagement Résiduel (E)	Reste à investir (R)	Dépenses /an R/(d-n)
(1) Engagement Valeur euro 2012	377 600,00 €	612 000,00 €	0,00 €	-1 208,79 €	988 391,21 €	0,00 €		
(2) Engagement Actualisé	384 959,52 €	623 469,27 €	0,00 €	-1 208,79 €	1 007 220,00 €	0,00 €		0,00 €
(3) Dépenses réelles de l'année	199 464,12 €	201 120,56 €	580 635,46 €	26 000,00 €	1 007 220,14 €			
(3)-(2) écart	-185 495,40 €	-422 348,71 €	580 635,46 €	27 208,79 €	0,14 €			
(3)-(2) écart actualisé n	-182 588,22 €	-416 035,35 €	577 909,45 €	27 208,79 €	6 494,66 €			

SAOM (Collecte + Traitement) :

Engagement Initial (Exemple)	Dépenses réelles passées					Futur		
	2014	2015	2016	2017	Total	Engagement Résiduel (E)	Reste à investir (R)	Dépenses /an R/(d-n)
(1) Engagement Valeur euro 2012	588 600,00 €	409 800,00 €	0,00 €	0,00 €	998 400,00 €	0,00 €		
(2) Engagement Actualisé	600 009,90 €	417 479,91 €	0,00 €	0,00 €	1 017 489,81 €	0,00 €		
(3) Dépenses réelles de l'année	167 676,62 €	844 203,72 €	388 799,51 €	0,00 €	1 400 679,85 €			
(3)-(2) écart	-432 333,28 €	426 723,81 €	388 799,51 €	0,00 €	383 190,04 €			
(3)-(2) écart actualisé n	-427 564,90 €	422 327,83 €	388 799,51 €	0,00 €	383 562,45 €			

- Suivi des engagements contractuels :

SERAMM	Prévu au contrat	Réalisé en 2017	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	40 ml / an	40,43 ml	107,5 %
Nombre de test à la fumée	6 400 / an	6 416	100,2 %
Renouvellement branchements	400 / an	592	148,0 %
Branchements neufs réalisés	220 / an	209	95,0%

SAEM	Prévu au contrat	Réalisé en 2017	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	29 ml / an	30,5 ml	105,2 %
Linéaire de test à la fumée	12 km / an	14,5 km	120,8 %
Renouvellement branchements	39 / an	17,4	56,4 %

SAOM	Prévu au contrat	Réalisé en 2017	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	29 ml / an	34,41 ml	118,7 %
Linéaire de test à la fumée	12 km / an	22,56 km	188,0 %
Renouvellement branchements	39 / an	81	207,7 %

3.8.4 CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Les 3 contrats de DSP assainissement ainsi que les régies de Plan-de-Cuques et de Gémenos ne prévoient pas de dispositifs pour les personnes en difficultés (abandon de créances à caractère social ni versement à un fonds de solidarité).

En 2017, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0 €

3.9 LES ETUDES ET TRAVAUX

3.9.1 TRAVAUX NEUFS ET TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.1.1 Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les travaux de "grosses réparations" d'ouvrages et d'équipements nouveaux sont à la charge de la Collectivité. Il s'agit de travaux de réhabilitations ou de créations d'ouvrages de génie civil et de réseaux, ainsi que des équipements électromécaniques associés.

En 2017, le montant de ces travaux s'élève à 10 924 766,16 € sur les réseaux d'eaux usées et 1 705 037,84 € sur les réseaux pluviaux.

Le travaux par commune sont détaillés en annexe 4.

3.9.1.2 A la charge des opérateurs gestionnaires

Les travaux neufs :

Pour le contrat Assainissement Centre, le montant des investissements est de 65M€ sur la durée du contrat.

Ces investissements comprennent notamment :

- ✓ La réalisation d'un bassin de rétention de 50 000 m³
- ✓ La mise en conformité de la station Géolide avec la réhabilitation des pré-traitements de Géolide
- ✓ Des travaux sur le réseau de collecte
- ✓ Des travaux sur le milieu récepteur afin de pallier aux déversements en mer
- ✓ Des travaux de modernisation de l'usine des boues
- ✓ La réduction des rejets polluants vers les milieux aquatiques
- ✓ L'installation de stations de mesure et d'alertes sur les ruisseaux et sur la baie
- ✓ Des engagements sur la gestion du pluvial :
 - Une optimisation des capacités du réseau pluvial par gestion dynamique du réseau de collecte, des unités de traitement, des bassins de stockage et du milieu récepteur.
 - La proposition de transformation de 2 725 avaloirs sur le réseau unitaire par des avaloirs sélectifs (soit plus de la moitié des avaloirs du Centre-Ville).
 - Des fréquences d'inspection et de curage très élevées.

Pour le contrat Assainissement Est, le montant des investissements est de 989 600 € sur la durée du contrat.

Ces investissements comprennent notamment : la réhabilitation des dépotages de matières de curages et de vidange à la STEP de la Ciotat, la création d'un bassin de lissage à Roquefort-la-Bédoule, la création d'un bassin de rétention à la station de relevage de Cassis, la mise en place de sondes de mesure sur La Ciotat/Ceyreste et Cassis/Roquefort-la-Bédoule.

Pour le contrat Assainissement Ouest, le montant des investissements est de 997 500 € sur la durée du contrat.

Ces investissements comprennent notamment : la mise en place de sondes de mesure à Marignane, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, la création d'une unité de dépotage et traitement biologique des graisses à la STEP de Marignane, la prolongation de l'émissaire de surverse en mer à la station de relevage des Baumettes à Sausset-les-Pins.

Travaux neufs réalisés au titre de l'exercice 2017			
	Collecte	Traitement	Biométhane
SERAMM	2 284 647 €	1 140 853 €	426 565 €
SAEM	0 €	26 000 €	
SAOM	0 €	0 €	

3.9.2 ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

PROJETS A COURT TERME						
Localisation	Travaux (libellé opération)	Type procédure (AOO; MAPA; ...)	Montant prévisionnel en M€ HT	Type de travaux	Prévisionnel travaux	
LE ROVE	Raccord step NIOLON sur réseaux EU ROVE village	AOO	1 M euros < trx < 2 M euros	canalisation refoulement/gravitaire	FIN D' ANNEE 2018	
Marseille 13 ème	Bassin de rétention Malpassé	MAPA	3 M € < trx < 3,5 M€	ouvrage BA enterré 3500 m3	courant 2019	
Maignane	desserte sanitaire Bausset- Raphelie	MAPA	2,5 M € < trx < 3 M€	canalisation gravitaire et pompage	courant 2019	
Maignane	dilatation réseau sanitaire avenue du 8 mai 1945	MAPA	0,5 M € < trx < 0,8 M€	530 ml DN 400	courant 2019	
Allauch	desserte sanitaire du quartier des Rascoux	MAPA	0,5 M € < trx < 0,8 M€	1000 ml DN 200 + refoulement	courant 2019	
Carnoux	pluvial ZA Mussuquet	MAPA	0,5 M € < trx < 0,8 M€	ouvrage cadre BA et dégrillage	courant 2019	
PROJETS A MOYEN TERME						
Localisation	Travaux (libellé opération)	Type procédure (AOO; MAPA; ...)	Montant prévisionnel en M€ HT	Type de travaux	Calendrier prévisionnel	
Plan de Cuques	dalot pluviale avenue du général Lederc	MAPA	0,5 M € < trx < 0,8 M€	150 ml ouvrage cadre BA	courant 2020	
Plan de Cuques	réseau AEP Rascoux-Ambrosis	MAPA	1,4 M € < trx < 1,5 M€	2100 ml DN 400	courant 2020	

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2017



4.2. FAITS MARQUANTS

Démarrage des groupes de travail pour l'harmonisation des pratiques des SPANC de la Métropole.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire Marseille Provence existe depuis le 29 décembre 2005. Un recensement, sous la forme d'un diagnostic de l'existant, réalisé de 2006 à 2009, a estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à : 12 098

- 12 080 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalent-habitant) ;
- 18 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien tous les 10 ans ;
- Conseil aux usagers.

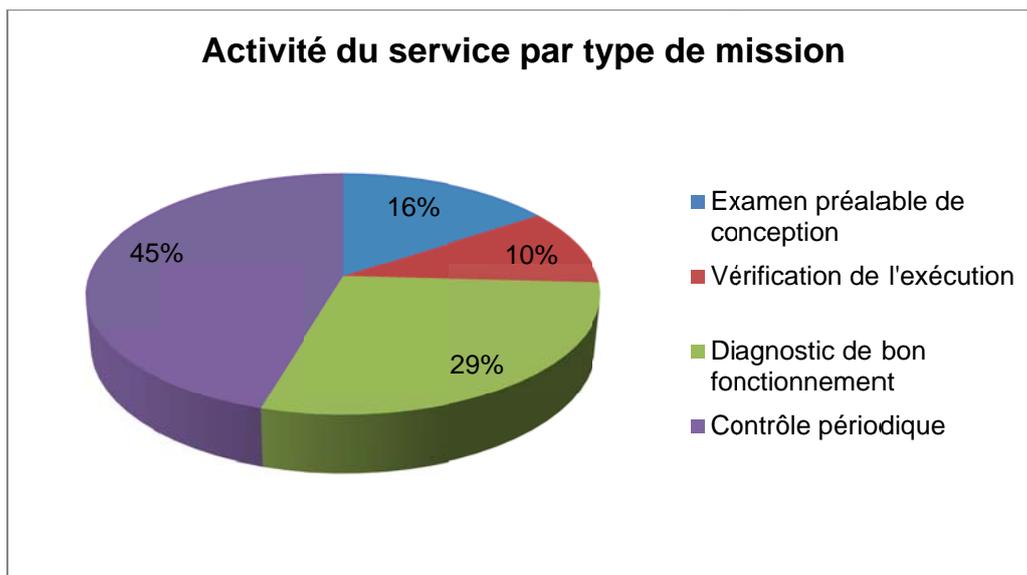
En 2017, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 100 points

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	X	
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	X	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	X	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	30	X	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10		X
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		X
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10		X

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2016	2017	Depuis la création du service
Examen préalable de conception	137	143	1 867
Vérification de l'exécution	86	94	709
Diagnostic de bon fonctionnement	256	263	1 571
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	508	417	10 763



En 2017, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 98,9 %

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

- Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse apporte une aide forfaitaire de 3 000 €, pour la réhabilitation des installations qui présentent des dangers pour la santé des personnes, ou en cas d'absence d'installations.

Le SPANC assure la gestion de ce programme de réhabilitation pour le compte des usagers.

En 2017, aucun usager n'a reçu une aide de l'Agence.

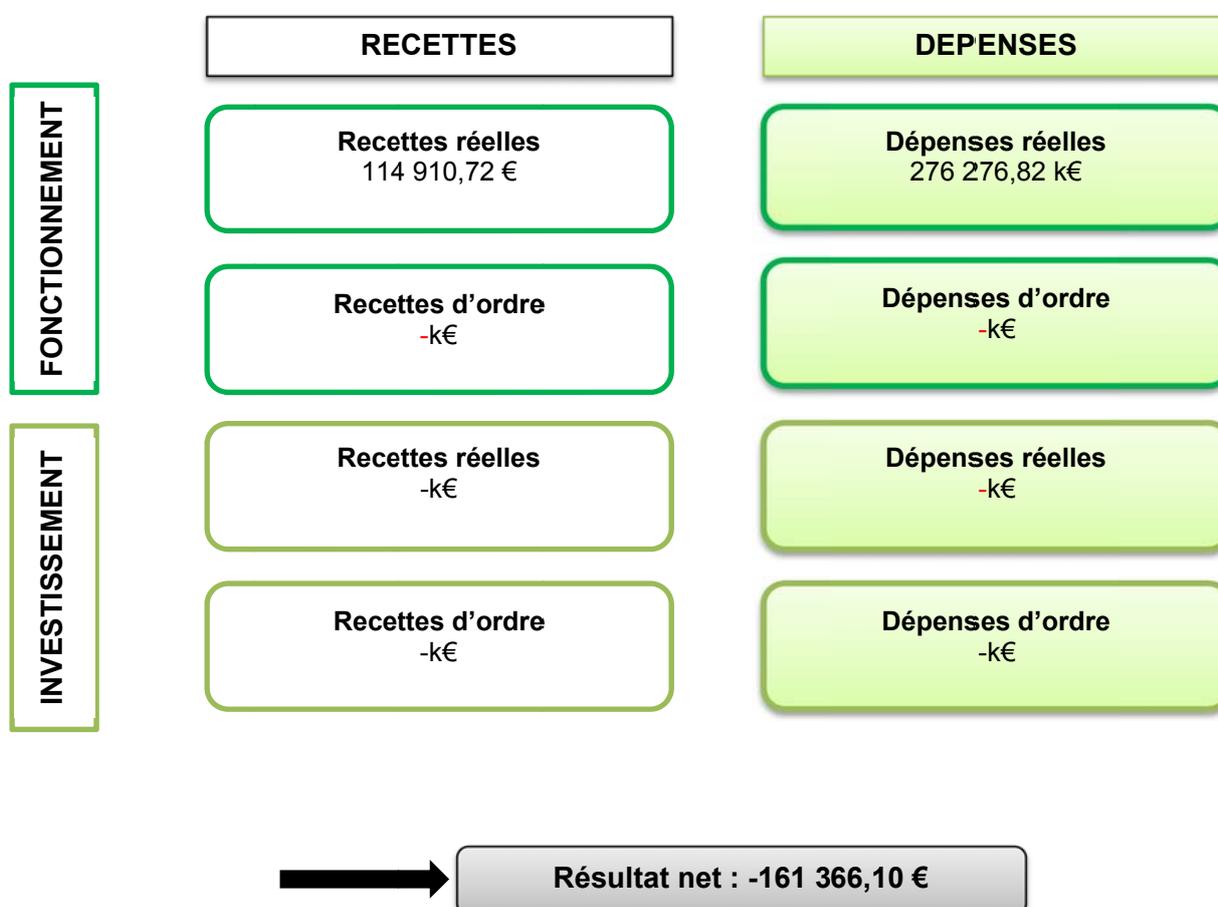
4.5. BUDGET DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil du Conseil de Territoire de Marseille Provence, n°14/196 du 30 mars 2006. Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	273,23 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	387,97 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH	97,12 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	97,12 €

- Les grands équilibres financiers du budget du SPANC :



5 TARIFS DE L'EAU

5.1 LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

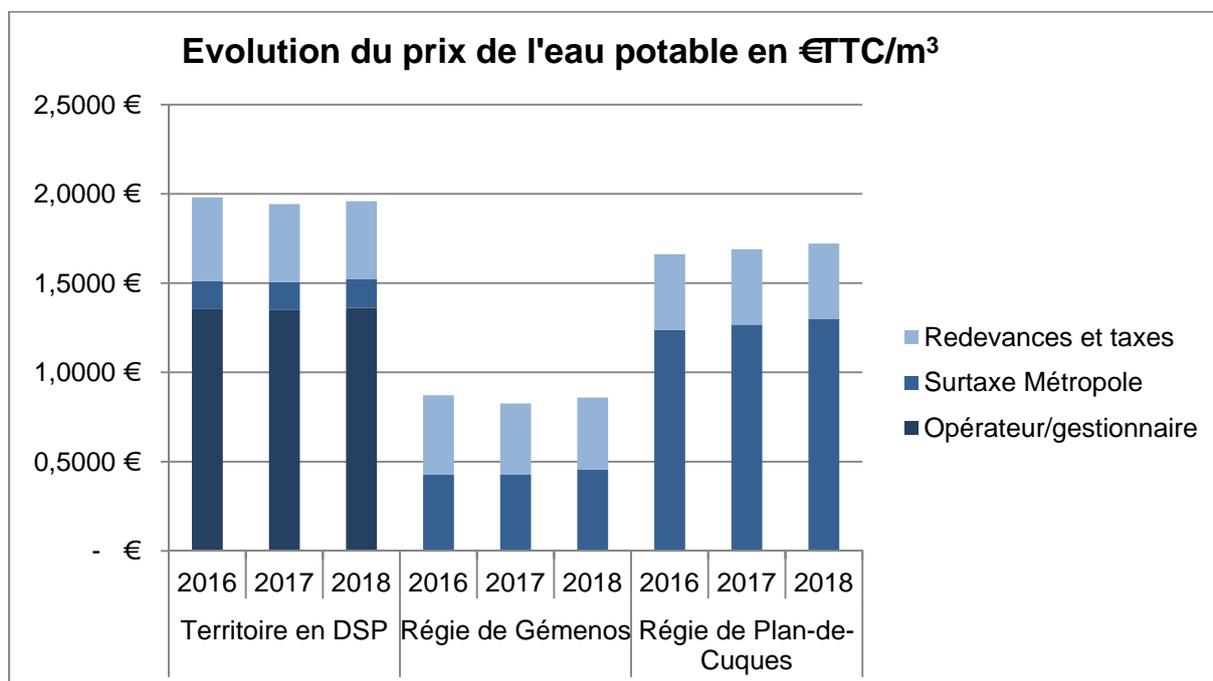
- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2018 (en €/m³)

DISTRIBUTION DE L'EAU		DSP Zone Ouest	DSP Zone Centre	DSP Zone Est	Régie de Gémenos	Régie de PdC
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (abonnement)	0,0951 €	0,0951 €	0,0951 €	- €	- €
	Part variable	1,2663 €	1,2663 €	1,2663 €	- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	0,2978 €
	Part variable	0,1603 €	0,1603 €	0,1603 €	0,4563 €	1,0002 €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €
	Redevance préservation des ressources en eau	0,0451 €	0,0451 €	0,0451 €	0,0678 €	0,0443 €
TVA 5.5%		0,1021 €	0,1021 €	0,1021 €	0,0448 €	0,0898 €
SOUS-TOTAL HT		1,8568 €	1,8568 €	1,8568 €	0,8141 €	1,6323 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		DSP Zone Ouest	DSP Zone Centre	DSP Zone Est	Régie de Gémenos	Régie de PdC
Opérateur/ gestionnaire 1	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €
	Part variable	0,8685 €	1,0952 €	0,9284 €	- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	0,1574 €
	Part variable	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	0,9317 €	0,9581 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €	0,1550 €	0,1550 €	0,1550 €	0,1550 €
TVA 10%		0,1314 €	0,1540 €	0,1373 €	0,1087 €	0,1271 €
SOUS-TOTAL HT		1,3135 €	1,5402 €	1,3734 €	1,0867 €	1,2705 €
PRIX TOTAL TTC PAR M³		3,4038 €	3,6531 €	3,4696 €	2,0543 €	3,1197 €

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

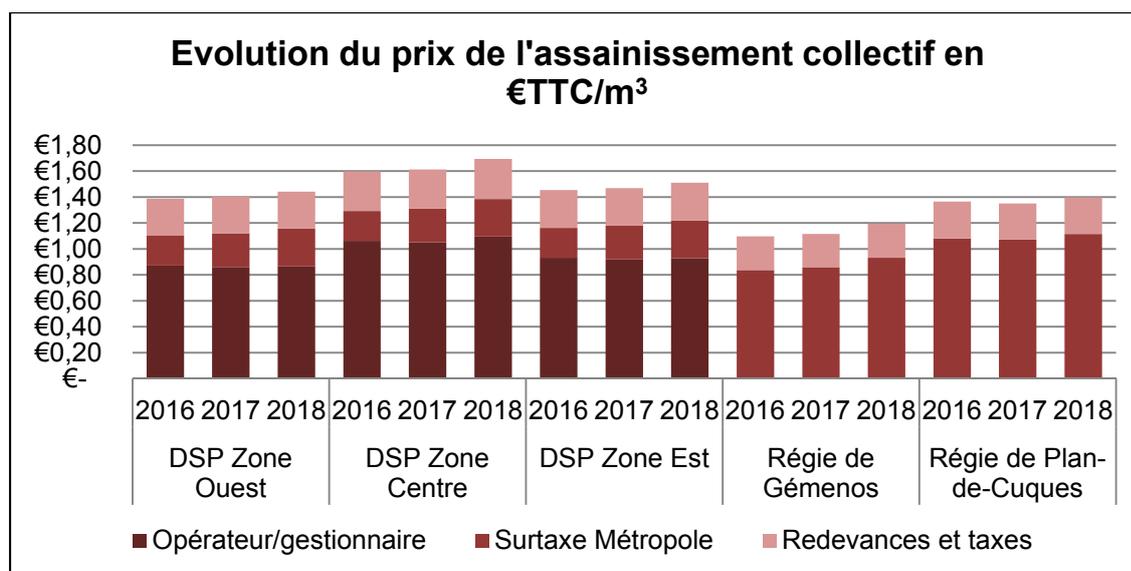
5.2 EVOLUTION DE LA FACTURATION

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



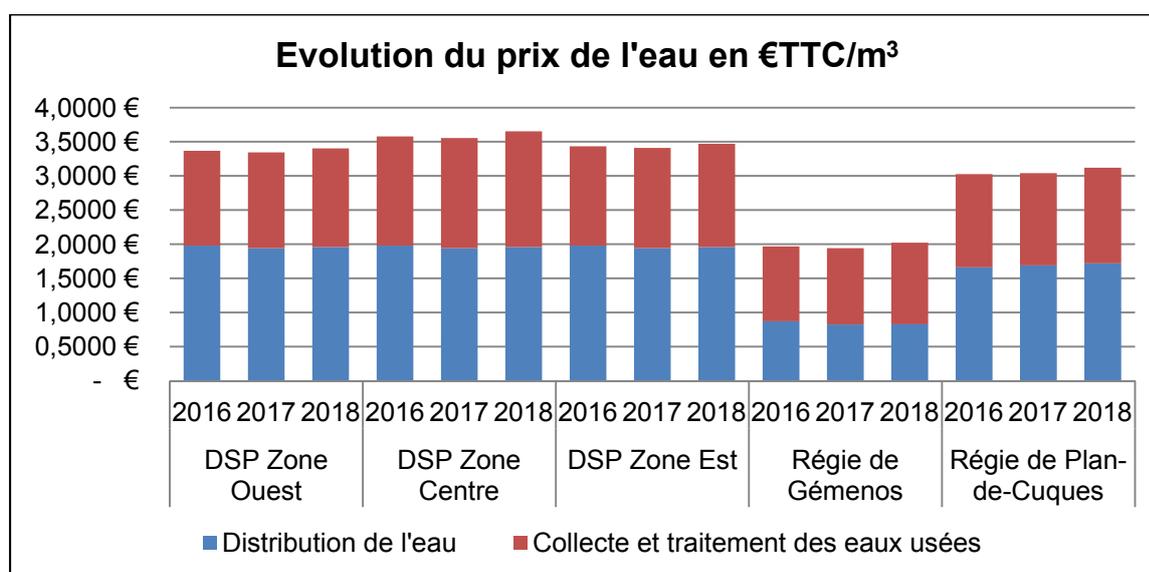
	Prix en € TTC/m ³	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
Territoire en DSP	Opérateur/gestionnaire	1,3545 €	1,3492 €	1,3614 €	+0,90%
	Surtaxe Métropole	0,1572 €	0,1572 €	0,1603 €	+1,97%
	Redevances et taxes	0,4683 €	0,4363 €	0,4372 €	+0,21%
	Total	1,9799 €	1,9426 €	1,9589 €	+0,84%
Régie de Gémenos	Opérateur/gestionnaire				
	Surtaxe Métropole	0,4263 €	0,4263 €	0,4563 €	+7,04%
	Redevances et taxes	0,4451 €	0,3997 €	0,4026 €	+0,73%
	Total	0,8714 €	0,8260 €	0,8589 €	+3,98%
Régie de PdC	Opérateur/gestionnaire				
	Surtaxe Métropole	1,2375 €	1,2677 €	1,2980 €	+2,39%
	Redevances et taxes	0,4242 €	0,4222 €	0,4241 €	+0,45%
	Total	1,6617 €	1,6898 €	1,7221 €	+1,91%

- Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



	Prix en €TTC/m ³	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
DSP Zone Ouest	Opérateur/gestionnaire	0,8716 €	0,8604 €	0,8685 €	+0,94%
	Surtaxe Métropole	0,2300 €	0,2600 €	0,2900 €	+11,54%
	Redevances et taxes	0,2862 €	0,2825 €	0,2864 €	+1,35%
	Total	1,3878 €	1,4029 €	1,4449 €	+2,99%
DSP Zone Centre	Opérateur/gestionnaire	1,0621 €	1,0509 €	1,0952 €	+4,22%
	Surtaxe Métropole	0,2300 €	0,2600 €	0,2900 €	+11,54%
	Redevances et taxes	0,3053 €	0,3016 €	0,3090 €	+2,45%
	Total	1,5973 €	1,6125 €	1,6942 €	+5,07%
DSP Zone Est	Opérateur/gestionnaire	0,9318 €	0,9199 €	0,9284 €	+0,92%
	Surtaxe Métropole	0,2300 €	0,2600 €	0,2900 €	+11,54%
	Redevances et taxes	0,2922 €	0,2885 €	0,2923 €	+1,32%
	Total	1,4540 €	1,4684 €	1,5107 €	+2,89%
Régie de Gémenos	Surtaxe Métropole	0,8368 €	0,8591 €	0,9317 €	+8,45%
	Redevances et taxes	0,2597 €	0,2564 €	0,2637 €	+2,85%
	Total	1,0965 €	1,1155 €	1,1954 €	+7,15%
Régie de PdC	Surtaxe Métropole	1,0805 €	1,0729 €	1,1155 €	+3,97%
	Redevances et taxes	0,2841 €	0,2778 €	0,2821 €	+1,55%
	Total	1,3646 €	1,3507 €	1,3976 €	+3,47%

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



	Prix en €TTC/m ³	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
DSP Zone Ouest	Distribution de l'eau	1,9799 €	1,9427 €	1,9589 €	+0,83%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,3878 €	1,4029 €	1,4448 €	+2,99%
	Total	3,3677 €	3,3456 €	3,4038 €	+1,74%
DSP Zone Centre	Distribution de l'eau	1,9799 €	1,9427 €	1,9589 €	+0,83%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5973 €	1,6125 €	1,6942 €	+5,07%
	Total	3,5773 €	3,5552 €	3,6531 €	+2,75%
DSP Zone Est	Distribution de l'eau	1,9799 €	1,9427 €	1,9589 €	+0,83%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4540 €	1,4684 €	1,5107 €	+2,89%
	Total	3,4339 €	3,4111 €	3,4696 €	+1,72%
Régie de Gémenos	Distribution de l'eau	0,8714 €	0,8260 €	0,8589 €	+3,98%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,0965 €	1,1155 €	1,1954 €	+7,15%
	Total	1,9679 €	1,9415 €	2,0542 €	+5,80%
Régie de PdC	Distribution de l'eau	1,6617 €	1,6898 €	1,7221 €	+1,89%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,3646 €	1,3507 €	1,3976 €	+3,47%
	Total	3,0263 €	3,0405 €	3,1197 €	+2,60%

6 ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

Les Contrats de délégation d'eau potable et d'assainissement collectif contiennent de nombreux et exigeants engagements en matière de développement durable. Ces actions concertées entre les services métropolitains compétents et les quatre délégataires en charge des contrats d'eau et d'assainissement sont suivies au travers d'engagements objectivés sur des sujets tels que la performance énergétique, la protection de la ressource et des milieux récepteurs, la biodiversité...

Au travers des certifications ISO 14 001 (Management de l'Environnement) et ISO 50 001 (Management de l'Énergie) imposées contractuellement, les délégataires ont mis en place un système de management visant à réduire et maîtriser leurs impacts sur l'environnement et à l'amélioration continue de la performance énergétique.

6.1 LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

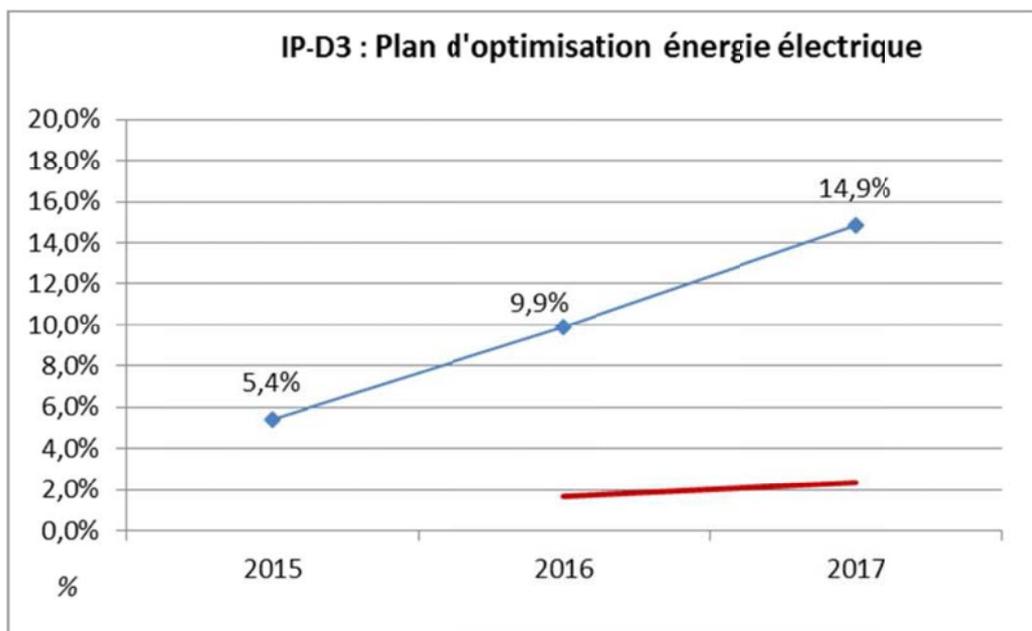
Contrat de délégation de l'eau

Le contrat de délégation de Service Public de l'Eau prévoit une baisse de 10% sur 15 ans à volume d'eau consommé constant, et sans augmentation en parallèle de l'utilisation des autres énergies, et hors voitures électriques.

Un Indicateur de performance annuel mesure la baisse de la consommation électrique par rapport à la référence 2010 (à volumes consommés constants). Pour l'année 2017, elle est de 14,9%.

La consommation totale électrique des ouvrages du service délégué s'élève à 14 185 775 kWh.

Libellé/Données natives	Valeur cible	2017	2016	2015
Plan d'optimisation énergie électrique	0,666 %/an soit 2,331% au31/12/2017	14,863%	9,878%	5,438%
Volume annuel d'eau consommé (m3) (VP.063+VP.201+VP.221+VP.220)		73 697 272	72 293 103	71 900 345
Consommation annuelle électrique des ouvrages du service délégué (kWh)		14 185 775	14 730 174	15 371 888
Consommation annuelle d'autres énergies des ouvrages du service délégué (équivalent kWh)		36 382	26 651	182 181
Consommation électrique/m3 de référence (base 2010 en kWh/m3)		0,22609	0,22609	0,22609
Consommation d'autres énergies des ouvrages du service délégué de référence base 2010 (équivalent kWh)		186 641	186 641	186 641



Contrats de délégation de l'assainissement

Les contrats de délégation de l'assainissement zones Est et Ouest définissent l'indicateur de baisse de la consommation électrique, en référence à l'année 2010.

En parallèle un indicateur de performance a été mis en place en suivant la consommation d'énergie par raccordé au réseau.

Pour la zone Ouest en 2017, l'énergie électrique achetée et consommée sur les sites du service s'est établie à 5 441 810 kWh, en augmentation de 2 % par rapport à 2010, et le nombre de raccordés ressort à 25 265, en hausse de 11,4 % par rapport à 2010.

Au final l'indicateur de performance ressort à 215 kWh par raccordé, en baisse de 12 % sur 2010.

Pour la zone Est en 2017, l'énergie électrique achetée et consommée sur les sites du service s'est établie à 3 853 547 kWh, en baisse de 5 % par rapport à 2010, et le nombre de raccordés ressort à 13 917, en hausse de 16,4 % par rapport à 2010.

Au final l'indicateur de performance ressort à 277 kWh par raccordé, en baisse de 19 % sur 2010.

Le contrat de délégation de la zone Centre ne dispose pas à ce jour d'indicateur lié à la consommation d'électricité.

6.2 ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Contrat de délégation de l'eau

La mise en place de la démarche de management énergétique (Certification ISO 50001) a permis notamment d'intégrer le pilotage énergétique à la supervision avec la mise en place de compteurs énergie sur les stations de traitement et les réseaux, l'intégration des résultats dans le plan de renouvellement triennal (remplacements des matériels trop énergivores) et l'optimisation des coûts de fonctionnement (performances des ouvrages et des choix techniques).

Durant l'année 2017, le déploiement d'un plan de comptage permanent des consommations électriques sur le centre de production de Roquefort-la-Bédoule s'est poursuivi ; 3 stations de pompage ont également été équipées.

Les résultats des indicateurs de performance relatifs au développement durable (énergie/environnement) sont présentés annexe 8.

- **Plan d'amélioration de la performance énergétique**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'amélioration de la performance énergétique 2017, les principales actions réalisées au cours de l'année 2017 concernent:

- La restructuration du pompage d'Athélia sur la commune de La Ciotat. La mesure de la consommation d'énergie a permis de définir précisément l'économie réalisée qui est de 23 % sur une année pleine, soit une économie réelle d'environ 41 mwh/an.
- Le renouvellement des 12 pompes à vide d'amorçage des bondes siphonides sur les filtres du centre de production d'eau potable de Vallon Dol et l'optimisation de leurs fonctionnements. L'économie réalisée est de plus de 90 % sur une année pleine soit une économie réelle d'environ 53 mwh/an.
- Le remplacement d'un compresseur de l'unité d'ozonation du centre de production d'eau potable de Ste Marthe. Le total des économies réalisées s'élève à 425 mwh/an pour une consommation globale de 1 215 mwh/an.

- **Réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre et compensation**

Le Délégué a l'obligation d'établir chaque année un Bilan d'Emission des Gaz à Effet de Serre (BEGES).

Le bilan de référence et ses modalités d'établissement selon la méthodologie de l'ADEME (avec évaluation d'un point zéro rétrospectif en 2010), ont été validés par AMP.

Le contrat prévoit également l'élaboration d'un plan d'actions permettant une réduction des émissions de GES de 24% par rapport à la valeur 2010.

Un Indicateur de performance permet de suivre la baisse des émissions de GES qui doit être supérieure à 1,5 % par an (base 2010) : 11,6% en 2017.

Le Service de l'Eau a maintenu son titre de Service « Zéro Carbone » par une politique de réduction des émissions de GES et de compensation des émissions.

Le projet retenu au terme de la consultation lancée par le délégué en 2015, concerne la fabrication et la diffusion de cuiseurs améliorés au Mali, proposé par le GERES.

Les émissions résiduelles du BEGES 2016, donnant lieu à compensation en 2017, s'établissent à 9 115 tonnes eqCO₂.

En 2017, les émissions résiduelles s'élèvent à 8 717 tonnes eqCO₂ qu'il faudra compenser en 2018 sur un BEGES à 9 798 tonnes eqCO₂.

- **Energie renouvelable**

Un indicateur permet de suivre la part des énergies renouvelables dans la consommation annuelle toutes énergies totalisées.

Au total, ce sont 9 822 000 kWh d'origine renouvelable qui ont été acquis sur 2017, rapporté à la consommation globale du service, cette part d'approvisionnement certifié représente 69 % des consommations électriques sur l'année 2017.

En 2015 et 2017, 10 ombrières solaires de 200 m² ont été installées sur le site de Ste Marthe.

En 2017, la production d'électricité s'élève à 30 045 kWh.

L'installation de 5 nouvelles ombrières est prévue en 2018.

- Le contrat prévoit le renouvellement progressif du parc automobile pour atteindre 100 % de **véhicules propres** en fin de contrat.

Un indicateur annuel permet de suivre la part des véhicules propres dans le parc délégataire avec une cible à 30%, le nombre de véhicules « propres » en 2017 est de 138 soit : 57%.

- **Tri et valorisation des déchets**

Le Délégataire doit mettre en œuvre une politique de tri et valorisation de ses déchets.

Le taux de valorisation doit atteindre 85 % minimum avec objectif de 94 % en fin de contrat.

En 2017, ce sont 2578 tonnes de déchets qui ont été triées et valorisées, soit 94%.

- **Empreinte environnementale**

Un premier diagnostic de l’empreinte environnementale du Service de l’eau a été effectué en 2017, autour des 4 composantes (carbone, ressources en eau, ressources, biodiversité) permettant de mesurer la pression exercée par l’activité humaine envers les ressources naturelles.

Afin de réduire son empreinte environnementale, la SEMM a identifié deux axes d’amélioration prioritaires. Le premier est la réduction des pertes d’eau dans les réseaux d’adduction et de distribution, ainsi que dans les centres de production.

Le deuxième axe d’amélioration porte sur l’optimisation énergétique des activités du Délégataire.

- **Biodiversité**

Le contrat prévoit que le Délégataire établisse un plan Biodiversité annuel.

En 2017, les actions concernaient principalement :

- la valorisation de la biodiversité végétale avec de nombreuses sur les sites du Service de l’Eau.
- la mise en place de plusieurs installations favorisant la faune (nichoirs, gîtes à chauves-souris..) sur les sites du Service de l’Eau.
- la préparation de la labellisation « Espace Végétal Écologique » du site de Vallon Dol en 2018. Le site de production d’eau potable de Ste Marthe a obtenu le label EVE en 2016.
- La poursuite de la collaboration avec des associations d’apiculteurs amateurs pour la mise en place et la gestion de 120 ruches domestiques.

De plus, chaque année, une enveloppe budgétaire spécifique est dédiée à des actions valorisant la biodiversité.

- **Economies de la ressource en eau**

Différentes actions sont menées :

- la poursuite de la mise en œuvre du contrat CONPERE (signé fin 2015) entre la Collectivité et l’Agence de l’Eau pour le financement d’opérations de travaux conduisant à des économies d’eau sur la ressource prélevée.
- la réduction des pertes :

Différents engagements contractuels concernent la réduction des pertes et rejets du canal de Marseille, en usine et l’amélioration du rendement du réseau.

Chaque année, le Délégataire produit des plans d’actions pluriannuels précisant les actions engagées.

En 2017, au niveau de l’adduction, un travail important a été lancé sur la fiabilisation des comptages.

Pour améliorer le rendement du réseau de distribution, des actions sont engagées sur la gestion des pressions de service, l'amélioration du macro-comptage et de la sectorisation du réseau, et les recherches de fuites.

- **Sensibilisations /communication**

Des campagnes de sensibilisations et de promotion des économies pour tous les usagers ont lieu chaque année, avec la distribution de kits d'économie d'eau.

Un site Internet thématique «jeconomiseleaudemaville.fr » a pour objectif de sensibiliser les citoyens à la protection de la ressource.

Différentes actions de promotion de l'eau au robinet sont réalisées et contribuent à diminuer l'utilisation de bouteilles en plastique.

Des actions envers les populations défavorisées sont organisées, Des ateliers pédagogiques dans les écoles, ont lieu chaque semaine, sur le thème de l'eau (environ 3000 élèves en 2017).

Aussi, des sensibilisations sur le thème de la biodiversité pour faire connaître la faune et la flore méditerranéenne sont menées auprès de scolaires.

Contrats de délégation de l'assainissement

- **Maîtrise de l'énergie**

Sur la zone Est, des ballons ont été mis en place afin d'éviter des démarrages trop fréquents du compresseur de l'usine de La Ciotat. Sur cette usine, les surpresseurs de process et de lavage à lobes ont été remplacés par surpresseurs à vis, pour un gain d'énergie très significatif (77 MWh en 2017).

Le déploiement du plan de comptage permanent des consommations électriques s'est poursuivi avec la finalisation des travaux au profit d'équipement des usines de Cassis et de Roquefort la Bédoule.

Sur la zone Ouest, 18 actions étaient prévues au plan de maîtrise de l'énergie 2017. Une action a été finalisée durant l'année 2017 : le renouvellement du surpresseur d'air N°2 sur la station d'épuration de Châteauneuf les Martigues, pour un gain de 130 kwh par jour.

Les stations d'épuration de Marignane la Palun et Carry Sausset sont équipées d'un plan de comptage permanent des consommations électriques avec une remontée dans un superviseur énergie dédié, permettant le suivi des indicateurs de performance énergétique.

Sur la zone Centre, l'année 2017 est marquée par une forte baisse de la consommation électrique à l'usine des boues en raison de l'arrêt de l'atelier de séchage lié à l'incident sur cet atelier en août 2016.

L'année 2017 a vu en outre l'accroissement du parc de véhicules propres de ces trois délégataires.

- **Bilans carbone et compensations**

Sur la zone Est, le bilan carbone (BEGES) s'établit à 1 469 tonnes équivalent CO₂, en baisse de 5 % par rapport au BEGES 2010 de 1 550 TeqCO₂.

Sur la zone Ouest, le BEGES 2017 du service délégué ressort à 1 579 TeqCO₂, en baisse d'environ 5% par rapport à la référence 2010 de 1 667 TeqCO₂. Cette baisse est principalement due aux travaux avec une diminution des poses de branchements.

L'objectif à fin de ces deux contrats (2028) est une baisse de 24% par rapport à la référence 2010.

Ces deux contrats posent le principe d'une Compensation Carbone intégrale des émissions résiduelles de GES. Concrètement, cette compensation passe aujourd'hui par la fabrication et la diffusion de cuiseurs améliorés au Mali, projet retenu à l'issue d'une consultation lancée par les délégataires.

Sur la zone Centre, la fréquence de production du bilan carbone a été portée à 3 ans, afin d'être en phase avec la production du bilan Carbone de la Métropole. Le dernier bilan en date (2016),

s'établissait à 9 483 TeqCO₂, soit une augmentation de 36,8% par rapport à la référence 2013. L'augmentation constatée est principalement liée à l'arrêt du séchage et ses répercussions. L'objectif, sur la durée de ce contrat (2028), est de réduire de 30% les émissions.

- **Biodiversité**

Sur les zones Est et Ouest, le plan d'actions en faveur de la biodiversité terrestre découle en partie du diagnostic réalisé par les prestataires retenus par les délégataires, et de la collaboration menée avec les personnes ressources au sein de la Métropole. Ce plan vise des aménagements simples sur les usines d'épuration et des préconisations d'entretien. La biodiversité marine est prise en compte à travers les modélisations des rejets en mer. Celui de l'usine de Cassis a été réalisé en 2017.

Sur la zone Centre, les trois projets BIONURSE (création d'habitats pour les juvéniles dans le port de la Pointe Rouge), RECYST (Réimplantation d'algues Cystoseires à Cortiou) et BEEST (Evaluation des pressions de la métropole sur le milieu marin) ont été poursuivis conformément au planning et au contenu convenus avec la Métropole. Le délégataire procède également à des modélisations du milieu marin en lien avec l'impact des rejets sur ce milieu.

5.4 GRANDS PROJETS

Contrat de délégation de l'eau

Outre l'installation de 15 ombrières, dans le cadre des travaux d'investissement du contrat de DSP, plusieurs opérations de production d'énergie renouvelable sont prévues.

En 2017, des piles à combustibles ont été installées sur 3 réservoirs non alimentés électriquement et 2 chauffe-eau solaires permettent la production de chaleur sur des installations des sites de Ste Marthe et St Barnabé, un 3^{ème} chauffe-eau sera mis en place début 2018.

En 2018, il est prévu l'installation d'une éolienne de 3 kW sur le relais radio du site de l'Etoile, non équipé d'alimentation électrique.

Contrats de délégation de l'assainissement

Sur la zone Est, 2018 verra en plus de la finalisation de toutes les actions en cours, 2 actions nouvelles : la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit terrasse de la STEP La Ciotat pour diminuer les consommations du site de 90000 kWh soit 3,6%/an, et le test d'une nouvelle technologie de pompe qui se place automatiquement sur le point optimum de fonctionnement afin d'évaluer les gains énergétiques potentiels en comparaison avec les pompes en place.

Sur la zone Ouest, deux actions nouvelles vont être également engagées : la mise en place de panneaux photovoltaïques sur une partie des locaux de la STEP La Palun pour alimenter les bâtiments et le même test qu'à l'Est sur la technologie de pompe automatique.

2018 est aussi pour ces deux zones, la première année d'exploitation des données de sectorisation des eaux parasites.

Sur la zone Centre, le projet majeur est la mise en œuvre des installations de production de biométhane à l'usine des boues de Marseille. Ces installations devraient être en service début 2019.

5.5 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

5.5.1 *CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)*

Par délibération du 19 février 2015, le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a été autorisé à signer la convention tripartite FSL avec le Conseil Départemental des

Bouches-du-Rhône et le Délégué du service de l'eau sur la base du modèle de convention annexé au contrat de délégation.

Cette convention dite « FSL Maintien » vise à mettre en œuvre des aides financières pour le maintien dans le logement des personnes en situation de précarité. Les aides doivent permettre d'aider les usagers domestiques (locataires, propriétaires...) à régler une partie de leurs charges afférentes à l'eau potable. L'enveloppe annuelle allouée au titre du FSL non abonnés représente 50 000 euros par an.

En 2017, 86 dossiers bénéficiaires ont été comptabilisés au titre du Fonds de Solidarité Logement pour un montant total de 35 824,54 €.

6.4.2 CONTRIBUTION AU FONDS DE PROXIMITE EAU

Les conventions dites "Fonds de Proximité Eau" conclues avec les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) des communes du Territoire en DSP visent à aider les abonnés en difficulté à régler la part imputable à l'eau potable de leurs factures.

Une enveloppe de 800 000 euros par an est ainsi mise à disposition. Chaque CCAS dispose d'une dotation annuelle qui est fonction de sa population.

En 2017, 848 abonnés ont été aidés pour un montant total de 210 184 €, soit 26 % de l'enveloppe totale potentielle allouée aux CCAS, réparti comme suit :

CCAS	Nombre de factures aidées	Nombre d'abonnés aidés	Montant TTC factures aidées	Montant TTC aides accordées
Allauch	26	16	5 859 €	3 440 €
Camoux-en-Provence	0	0	0 €	0 €
Carry-le-Rouet	2	2	202 €	112 €
Cassis	10	3	1 063 €	888 €
Ceyreste	18	12	2 895 €	1 680 €
Châteauneuf-les-M.	64	28	14 738 €	9 354 €
Ensuès-la-Redonne	13	8	2 382 €	1 659 €
Gignac-la-Nerthe	20	20	3 786 €	2 321 €
La Ciotat	78	47	16 428 €	9 973 €
Le Rove	5	5	1 388 €	796 €
Marignane	40	21	13 331 €	9 138 €
Marseille	961	645	274 277 €	161 766 €
Roquefort-la-Bédoule	0	0	0 €	0 €
Saint-Victoret	29	27	7 553 €	4 585 €
Sausset-les-Pins	2	2	390 €	222 €
Septèmes-les-Vallons	23	12	7 126 €	4 250 €
Total	1 291	848	351 418 €	210 184 €

En 2017, la créance eau des dossiers de surendettement (années 2015-2016-2017) pour lesquels un effacement de la dette a été ordonné (Plans de Redressement Personnels – PRP) a été imputée au débit du compte Access'Eau pour un montant total de 60 916 €.

Par ailleurs, on comptabilise 213 417 € pris au titre de la créance eau des dossiers de squats, campements ouverts et aides exceptionnelles d'urgence.

5.5.3 SOLIDARITE INTERNATIONALE

Conformément à l'article 51.2 du contrat de Délégation de Service Public de l'eau, la Société Eau de Marseille Métropole (SEMM), délégataire du service public de l'eau s'est engagée à verser chaque année à la Métropole une contribution financière de 0,5 % de ses recettes HT de vente d'eau de l'année passée. Au titre de l'année 2017, cette contribution s'est élevée à 438 494 €.

Le 30 juin 2016, la Métropole a lancé son premier appel à projets pour la mise en œuvre d'un programme de Solidarité et de Coopération Internationale pour l'eau et l'assainissement. Cet appel à projets répond aux objectifs suivants :

- Permettre l'accès à l'eau potable des populations en stress hydrique ;
- Améliorer l'assainissement et la sécurité sanitaire ;
- Agir sur le territoire d'intervention de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à savoir prioritairement : le Maghreb, l'Afrique noire francophone et subsaharienne, le Proche-Orient ;
- Favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et proposer des modalités originales de gestion, permettant de protéger la ressource en eau potable.

Le Bureau de la Métropole du 30 mars 2017 a approuvé l'attribution des subventions pour un montant total de 810 111,50 € et la signature des conventions avec les 12 associations retenues (cf. liste ci-après) :

ASSOCIATIONS	PROJETS	LIEU	MONTANT DU PROJET	MONTANT DE LA SUBVENTION ACCORDEE
Entraide Mali Yallankoro Soloba	Projet d'adduction d'eau potable au Mali, village de Fougatié	MALI	149 053,00	42 991,00
EXPERTS SOLIDAIRES	Projet d'équipement en eau du village de Yaongo, Commune de Dargo, Burkina Faso	BURKINA FASO	165 000,00	28 950,00
HAMAP HUMANITAIRE	Projet d'alimentation en eau potable dans la Commune de Tanandava Station	MADAGASCAR	220 601,00	88 240,00
Hydraulique sans Frontières	Adduction d'eau potable et assainissement dans 24 Villages, région de Tomety au Togo (EPA Tomety - Togo)	TOGO	246 317,00	50 000,00
LES PUIITS DU DESERTS	Projet d'accès à l'eau et à l'assainissement dans la Région d'Agadez au Niger	NIGER	326 300,00	125 000,00
Marseille Provence Afrique Coopération	Déploiement de solutions de production d'eau potable autonomes en énergie par traitement UV dans la région de Thiès au Sénégal avec l'appui de jeunes en insertion	SENEGAL	75 000,00	13 000,00
MIGRATIONS ET DEVELOPPEMENT	Assainissement liquide dans la Province de Tiznit –Maroc	MAROC	318 376,00	122 500,00
MORIJA France	WASH Colibri – Burkina Faso	BURKINA FASO	498 630,00	100 000,00
PROVENCE ARMENIE KARABAGH	Apprivoisement en Eau potable de 3 villages arméniens au Haut-Karabagh : Aygüstan, Krasny et Dachouchène	HAUT KARABAGH (ARMENIE)	334 265,00	143 379,00
SEVES	Mise en place du service public d'alimentation en eau potable et assainissement dans le village de Bangassi (Région de Kayes, Mali)	MALI	192 250,00	41 350,00
Solidarités International	Réhabilitation du réseau d'adduction en Eau potable des villages D'Aamaret El Bikat, Qachlaq et Ouadi El Hor, District du Akkar, Gouvernorat du Liban NORD	LIBAN	1 054 050,00	50 000,00
YARGO DEVELOPPEMENT	« Plus d'Eau Plus Propre » à Yargo	BURKINA FASO	13 508,00	4 701,50
TOTAL			3 593 350,00	810 111,50

Le 19 octobre 2017, la Métropole a lancé un nouvel appel à projets. La date limite de remise des offres était fixée au 31 janvier 2018.

Ces dossiers feront l'objet d'une analyse technique et financière par un Comité technique constitué de 10 binômes (1 agent de l'administration et 1 employé de la SEMM).

Un jury, composé de 10 membres (3 représentants des élus, 4 représentants de l'administration, 2 représentants de la SEMM et 1 représentant de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse) se réunira dans le courant du mois de mai 2018 pour sélectionner les projets retenus.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire Marseille Provence
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITE DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	1809
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	1
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,9%
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	1852
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100%
VP.062 - Volume prélevé	m ³	197 296 001
VP.059 - Volume produit	m ³	100 225 192
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	-
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	40%
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	10 465 007
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	72 668 208
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	75 266 209
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	2 174 406
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	423 595
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	3049,5
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	85,5%
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	15,4
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	13,0
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	114,38
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,06%
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	119
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	213 889
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	1 068 793
VP.020 - Nombre de d'interruptions de service non programmées	u	630
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,9
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	8
Nombre d'ouverture de branchement dans le respect du délai maximal	u	14345
Nombre total d'ouverture de branchement	u	14345
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100%
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	234
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	1,1
-		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	€	465 192
VP 268 : Montant restant impayés au 31/12/2016 sur les factures émises au titre de l'année 2016	€	3 061 605
VP 185 : Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2016, au 31/12/2017	€	137 318 548
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0064
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	0,46
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2016	%	2,2%

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement	Unité	Territoire Marseille Provence
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	376
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	2 632,54
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	92,9
VP.046 - Nombre de points noirs	u	192
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	7,3%
Linéaire de réseaux renouvelés moyen par an	km	4,495
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,22%
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100%
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	108,4
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'EPURATION		
VP 176 : Charges entrantes en DBO5	Kg DBO5/j	70 486,50
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100%
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	10%
VP 210 : Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	u	647
VP 211 : Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	u	675
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	95,9%
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	17 436,90
VP.209 : Quantité de boues admises par une filière conforme	tMS	17 436,90
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100%
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE AL'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	175 292
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	1 022 064
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	182 349
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	96,1%
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	36
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	281
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	1,60
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE		
P207.0 - Montants des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,00
VP 119 : Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	€	-
VP 068 : Volume facturé	m ³	60 386 979
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	13,44
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2016	%	2,30%
VP 268 : Montant restant impayés au 31/12/2017 sur les factures émises au titre de l'année 2016	€	2 129 928,62
VP 185 : Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2016, au 31/12/2017	€	92 430 682,76

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire Marseille Provence
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	1 068 793
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	4,53
D301.0 - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	48 392
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	100
INDICATEUR DE PERFORMANCE		
VP.166 - Nombre d'installations jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	10 763
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	1 335
VP.167 - Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	u	12 088
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	98,9

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Allauch	Carnoux	Carry	Cassis	Ceyreste	Châteauneuf	Ensuès	Gémenos ZI	Gignac	La Ciotat	Le Rove	Marignane	Marseille Septèmes	Roquefort	Saint-Victoret	Sausset	ex SAEPOM	Total DSP	Gémenos	PdC		
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																							
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€								1,9589										-	1,9589	0,8273	1,7219	
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITE DE L'EAU																							
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u								1766										-	1766	17	26	
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u								1										-	1	0	0	
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%								99,9%											99,9%	100,0%	100,0%	
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u								1809										-	1809	17	26	
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u								0										-	0	0	0	
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%								100%											100%	100%	100%	
VP.062 - Volume prélevé	m ³																			195 489 403	967 683	838 915	
VP.059 - Volume produit	m ³	-	732 757		1 585 161	-	-	-	167 263	-	6 284 649	-	-	73 694 188	542 428	-	-	16 869 493		98 461 328	961 079	802 785	
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	2 015 681	12 018	865 364	-	492 078	1 354 833	599 699	-	643 976	-	436 997	2 614 427	-	59 393	523 922	754 428	-	-	-	-	304 902	
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%								40%											40%	60%	40%	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION																							
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	-	21 075	-	53 543	-	-	-	9 422	-	1 914 125	-	-	3 616 848	12 018	-	-	15 210 793		10 465 007	-	-	
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³																						
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	1 619 539	564 896	701 519	1 225 339	413 367	1 019 936	475 594	139 936	515 492	3 312 622	345 117	2 105 514	57 253 295	448 973	443 287	625 466	-		71 209 892	660 347	797 969	
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	1 641 502	568 652	707 024	1 238 048	417 721	1 029 068	482 561	144 187	522 625	3 345 705	349 514	2 142 634	59 551 353	453 899	446 490	631 610	24 679		73 697 272	726 858	842 079	
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	4 802	1 865	1 130	8 662	1 170	3 610	1 620	3 062	4 190	25 727	680	31 244	2 015 237	1 020	1 030	1 470	-		2 106 519	59 907	7 980	
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	17 161	1 891	4 375	4 047	3 184	5 522	5 347	1 189	2 943	7 356	3 717	5 876	282 821	3 906	2 173	4 674	24 679		380 861	6 604	36 130	
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	114,4	40,7	47,6	64,7	38,1	76,4	39,1	9,2	52,1	195,4	34,3	134,9	1915,2	41,2	40,5	49,7	49,7		2950,5	56,5	42,5	
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	81,4%	79,2%	81,7%	81,5%	84,9%	76,0%	80,5%	91,8%	81,2%	83,7%	80,0%	82,0%	85,7%	77,4%	85,2%	83,7%	90,3%		85,5%	75,6%	76,0%	
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	9,5	10,7	9,4	13,0	5,7	12,0	8,7	5,3	6,8	14,8	7,3	10,3	18,3	9,4	5,5	7,1	91,4		15,6	14,6	19,9	
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	9,0	10,4	9,1	12,4	5,3	11,7	8,2	4,1	6,4	14,4	7,0	9,6	15,1	9,0	5,2	6,8	90,1		13,3	11,4	17,1	
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km										1 174,5										0,312	2,322	
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%										1,08%									1,08%	0,11%	1,09%	
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120										120									120	98	98	
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER																							
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	8266	2102	3250	3413	2305	5795	2742	264	3831	11681	2245	8935	144395	2264	2755	3311	-		207 554	2 889	3 446	
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u																			1 051 722	6 496	10 575	
VP.020 - Nombre de interruptions de service non programmées	u									585										-	585	0	45
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab										2,8									-	2,8	0,0	13,1
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j									10										-	2	8	8
Nombre d'ouverture de branchement dans le respect du délai maximal	u										14 282									-	14282	23	40
Nombre total d'ouverture de branchement	u										14 282									-	14282	23	40
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%										100%									-	100%	100%	100%
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u									234										-	234	0	0
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab									1,1										-	1,1	0,0	0,0
-																							
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	€										465 192									-	465 192,00	0	0
VP 268 : Montant restant impayés au 31/12/2016 sur les factures émises au titre de l'année 2016	€										3 017 728									-	3 017 728,00	19 167,10	24 709,49
VP 185 : Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2016, au 31/12/2017	€										135 124 718									-	135 124 718,00	958 355,11	1 235 474,58
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³									0,0065										-	0,0065	0,00	0,00
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années											0,46											
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2016	%									2,23%										-	2,2%	2,0%	2,0%

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement	Unité	Zone Ouest								Zone Centre							Zone Est					Régie de Gemenos	Régie de PdC			
		Carry	Châteauneuf	Ensuès	Gignac	Marignane	St-Victoret	Sausset	Total Ouest	Allauch	Carnoux	Gemenos ZI	Le Rove	Marseille	Septèmes	Total Centre	Cassis	Ceyreste	La Ciotat	Roquefort	Total Est					
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																										
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,4448								1,6942							1,5108					1,1953	1,3976			
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE COLLECTE																										
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0								376							0					0	0			
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	44,74	76,74	24,19	43,49	127,96	35,23	49,67	402,02	65,21	40,93	9,38	23,12	1785,36	42,34	1966,34	38,9	17,6	123,6	27,8	207,9	26,1	30,2			
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	96	93	98	97	96	84	96	95	29	85	85	96	97	30	93	98	100	96	96	97	63	63			
VP.046 - Nombre de points noirs	u	3	6	0	2	11	2	6	30	6	1	0	1	100	1	109	6	3	32	8	49	1	3			
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	6,7%	7,8%	0,0%	4,6%	8,6%	5,7%	12,1%	7,5%	9,20%	2,44%	0,00%	4,33%	8,48%	2,36%	8,0%	15,4%	17,0%	25,9%	28,8%	23,6%	3,8%	9,9%			
Linéaire de réseaux renouvelés moyen par an	km	0,48								0,48	0,016	0,052	0,000	0,264	3,410	0,003	3,745	0,27					0,27	0	0	
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,12%								0,12%	0,03%	0,17%	0,00%	1,14%	0,29%	0,01%	0,28%	0,13%					0,13%	0%	0%	
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100%								100%	100%							100%	100%					100%	STEP Marseille	
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	110	110	110	110	110	110	110	110	100	90	100	100	110	100	110	110	110	110	40	104	STEP Marseille				
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'EPURATION																										
VP.176 - Charges entrantes en DBO5	Kg DBO5/j	763	743	189	STEP Marignane	2303	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	3998	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	14	STEP Marseille	STEP Frioul	STEP Marseille	63 279,50	601	STEP La Ciotat	2334	274	3209	STEP Marseille			
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100%	100%	100%	STEP Carry/Sausset	100%	STEP Carry/Sausset	STEP Carry/Sausset	100%	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	0%	100%	100%	STEP Marseille	100%	100%	STEP La Ciotat	100%	100%	100%	STEP Marseille			
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100%	100%	100%	STEP Carry/Sausset	100%	STEP Carry/Sausset	STEP Carry/Sausset	100%	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	0%	0%	100%	STEP Marseille	0%	100%	STEP La Ciotat	100%	100%	100%	STEP Marseille			
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	u	24	21	12	STEP Marignane	103	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	160	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	0	354	0	STEP Marseille	354	24	STEP La Ciotat	98	11	133	STEP Marseille			
VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	u	24	24	12	STEP Marignane	104	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	164	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	4	365	2	STEP Marseille	371	24	STEP La Ciotat	104	12	140	STEP Marseille			
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100%	87,5%	100%	STEP Marignane	99%	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	97,1%	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	0,0%	97,0%	0,0%	STEP Marseille	96,9%	100,0%	STEP La Ciotat	94,2%	91,7%	95%	STEP Marseille			
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	257	236	54	STEP Marignane	811	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	1358	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	65	14754	7,9	STEP Marseille	14 826,90	190	STEP La Ciotat	978	84	1252	STEP Marseille			
VP.209 - Quantité de boues admises par une filière conforme	tMS	257	236	54	STEP Marignane	811	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	1358	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	65	14754	7,9	STEP Marseille	14 826,90	190	STEP La Ciotat	978	84	1252	STEP Marseille			
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100%	100%	100%	STEP Marignane	100%	STEP Marignane	STEP Carry/Sausset	100%	STEP Marseille	STEP Marseille	STEP Marseille	100%	100%	100%	STEP Marseille	100%	100%	STEP La Ciotat	100%	100%	100%	STEP Marseille			
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER																										
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	2 560	4 902	1 583	3 194	7 849	2 458	2 719	25 265	5 765	1 847	137	1 912	118 135	3 043	130 839	2 187	1 351	8 727	1 652	13 917	2023	3248			
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	80780								80 780	887897							887 897	38853					38 853	4567	9967
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	2 563	4 946	1 848	3 204	7 857	2 497	2 725	25 640	7 547	1 850	137	2 072	121 611	3 213	136 430	2 218	1 379	8 834	1 660	14 091	2868	3320			
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	99,9%	99,1%	85,7%	99,7%	99,9%	98,4%	99,8%	98,5%	76,4%	99,8%	100,0%	92,3%	97,1%	94,7%	95,9%	98,6%	98,0%	98,8%	99,5%	98,8%	70,5%	97,8%			
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0	0	0	0	0	0	0	0	18							18	0	0	0	0	0	0	0	0	
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	21								21	4	0	0	0	114	3	121	9					9	0	0	
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,83								0,83	0,92							0,92	0,65					0,65	0,00	0,00
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE																										
P207.0 - Montants des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m ³	0,00								0,00	0,00							0,00	0,00					0,00		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	€	0,00								0,00	0,00							0,00	0,00					0,00	0,00	0,00
VP.068 - Volume facturé	m ³	4 586 765								4 586 765	51 127 326							51 127 326	3 569 545					3 569 545	435 607	667 736
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	13,44																								
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2016	%	1,80%								1,80%	2,41%							2,41%	1,39%					1,39%	2,00%	2,07%
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2017 sur les factures émises au titre de l'année 2016	€	113 524,88								113 524,88	1 917 878,04							1 917 878,04	71 348,72					71 348,72	9 467,24	17 709,74
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2016, au 31/12/2017	€	6 290 691,99								6 290 691,99	79 696 055,57							79 696 055,57	5 115 086,45					5 115 086,45	473 361,87	855 486,88

CHIFFRES CLES DE LA FACTURATION

EAU POTABLE	2016				2017				Evolution des abonnements	Evolution Volumes Vendus
	Volumes mis en distribution	Nbre d'abonnements au 31.12.2016	Volumes vendus totaux	Volumes mis en distribution	Nbre d'abonnements au 31.12.2017	Volumes vendus totaux				
DSP	88 247 879	204 523	71 896 436	87 751 720	207 554	71 709 780	+1,48%	-0,26%		
MARSEILLE		138 603	57 278 326	70 076 829	140 869	56 997 717	+1,63%	-0,49%		
SEPTEMES-LES-VALLONS	71 195 027	3 476	816 606		3 526	786 376	+1,44%	-3,70%		
ALLAUCH	2 032 557	8 167	1 585 536	2 015 681	8 266	1 578 675	+1,21%	-0,43%		
CARNOUX-EN-PROVENCE	636 272	2 089	547 531	723 700	2 102	556 977	+0,62%	+1,73%		
CARRY-LE-ROUET	859 381	3 224	703 658	865 364	3 250	708 623	+0,81%	+0,71%		
CASSIS	1 405 563	3 387	1 260 006	1 531 618	3 413	1 222 048	+0,77%	-3,01%		
CEYRESTE	489 994	2 268	408 022	492 078	2 305	412 965	+1,63%	+1,21%		
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	1 260 832	5 742	950 525	1 354 833	5 795	1 020 848	+0,92%	+7,40%		
ENSUES-LA-REDONNE	580 847	2 699	416 673	599 699	2 742	483 232	+1,59%	+15,97%		
GEMENOS ZI	151 336	262	128 951	157 841	264	147 805	+0,76%	+14,62%		
GIGNAC-LA-NERTHE	606 636	3 750	508 002	643 976	3 831	512 632	+2,16%	+0,91%		
LA CIOTAT	3 930 937	11 569	3 323 973	4 370 524	11 681	3 313 667	+0,97%	-0,31%		
LE ROVE	433 987	2 211	341 999	436 997	2 245	343 887	+1,54%	+0,55%		
MARIGNANE	2 830 545	8 864	2 181 714	2 614 427	8 935	2 110 070	+0,80%	-3,28%		
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	574 520	2 204	421 928	589 803	2 264	443 411	+2,72%	+5,09%		
SAINT-VICTORET	532 862	2 721	414 456	523 922	2 755	441 646	+1,25%	+6,56%		
SAUSSET-LES-PINS	726 583	3 287	608 530	754 428	3 311	629 201	+0,73%	+3,40%		
Régies	2 010 250	6 228	1 471 602	2 068 766	6 335	1 458 316	+1,72%	-0,90%		
GEMENOS VILLAGE	886 779	2 817	668 218	961 079	2 889	660 347	+2,56%	-1,18%		
PLAN-DE-CUQUES	1 123 471	3 411	803 384	1 107 687	3 446	797 969	+1,03%	-0,67%		
TOTAL EAU POTABLE	90 258 129	210 751	73 368 038	89 820 486	213 889	73 168 096	+1,49%	-0,27%		
TOTAL EAU BRUTE	-	2 233	3 437 273	-	2 171	3 119 150	-2,69%	-9,26%		
TOTAL EAU POTABLE EN GROS	-	5	11 100 489	-	5	11 180 914	-	0,72%		
TOTAL EAU BRUTE EN GROS	-	19	23 916 564	-	19	24 281 535	-	1,53%		

CHIFFRES CLES DE LA FACTURATION

ASSAINISSEMENT	2016				2017				Evolution des abonnements	Evolution Volumes Vendus
	Raccordables	Nbre d'abonnements raccordés au 31.12.2016	Volumes facturés	Raccordables	Nbre d'abonnements raccordés au 31.12.2017	Volumes facturés				
DSP Zone Centre	6 40	129 368	52 426 034	662	130 839	51 127 326				
ALLAUCH	136	5 695	1 005 800	134	5 765	1 008 285	1,23%	0,25%		
MARSEILLE	461	116 816	50 024 485	483	118 135	48 707 372	1,13%	-2,63%		
CARNOUX-EN-PROVENCE	3	1 844	467 661	1	1 847	469 637	0,16%	0,42%		
GEMENOS ZI		136	67 404		137	79 608	0,74%	18,11%		
LE ROVE	11	1 882	277 136	17	1 912	284 657	1,59%	2,71%		
SEPTEMES-LES-VALLONS	29	2 995	583 548	27	3 043	577 767	1,60%	-0,99%		
DSP Zone Ouest	434	24 941	4 501 507	375	25 265	4 586 765	1,30%	1,89%		
CARRY-LE-ROUET	5	2 544	531 734	3	2 560	527 271	0,63%	-0,84%		
CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES	86	4 815	743 251	44	4 902	794 744	1,81%	6,93%		
ENSUES-LA-REDONNE	291	1 527	201 384	265	1 583	227 639	3,67%	13,04%		
GIGNAC-LA-NERTHE	8	3 122	414 572	10	3 194	427 325	2,31%	3,08%		
MARIGNANE	10	7 784	1 751 208	8	7 849	1 704 786	0,84%	-2,65%		
SAINT-VICTORET	27	2 440	344 040	39	2 458	374 950	0,74%	8,98%		
SAUSSET-LES-PINS	7	2 709	515 318	6	2 719	530 050	0,37%	2,86%		
DSP Zone Est	137	13 736	3 521 195	171	13 917	3 569 545	1,32%	1,37%		
CASSIS	29	2 178	683 658	31	2 187	663 073	0,41%	-3,01%		
CEYRESTE	14	1 312	178 350	28	1 351	177 373	2,97%	-0,55%		
LA CIOTAT	86	8 639	2 373 981	104	8 727	2 423 019	1,02%	2,07%		
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	8	1 607	285 206	8	1 652	306 080	2,80%	7,32%		
Régies		5 156	1 082 730		5 261	1 103 343	2,04%	1,90%		
GEMENOS VILLAGE		1 944	400 198		2 013	435 607	3,55%	8,85%		
PLAN-DE-CUQUES		3 212	682 532		3 248	667 736	1,12%	-2,17%		
TOTAL ASSAINISSEMENT	1 211	173 375	61 531 466	1 208	175 282	60 386 979	1,10%	-1,86%		

ANNEXE 3 : FICHE ARS – QUALITE DES EAUX



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CARNOUX**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FENESTRELLE (CARNOUX) Procédure de protection en cours
 Station de production : CARNOUX



Qualité de l'eau distribuée en 2017

BACTERIOLOGIE (n°/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,9 mg/L Valeur moyenne : 1,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 20,2 °F Valeur minimale atteinte : 18,7 °F Valeur maximale atteinte : 22,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,065 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 08 février 2018

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches-du-Rhône - 132 Bd de Paris - CS 50039 - 13331 MARSEILLE Cedex 03
 Email: ars-paca-d13-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CASSIS**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CASSIS Procédure de protection en cours
 Station de production : CASSIS

Qualité de l'eau distribuée en 2017

BACTERIOLOGIE (pv100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2 mg/L Valeur moyenne : 1,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 20,6 °F Valeur minimale atteinte : 16,7 °F Valeur maximale atteinte : 22,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0,008 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,073 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 08 février 2018

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eau potable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES**
 Gestionnaire de réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours
 Captage : VALTREDE Procédure de protection en cours
 Station de production : LES GIRAUDETS SIOM
 Station de production : VALTREDE

Qualité de l'eau distribuée en 2017

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F), il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 63 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 42 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,8 mg/L Valeur moyenne : 1,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 42 Valeur moyenne : 21,1 °F Valeur minimale atteinte : 16,4 °F Valeur maximale atteinte : 23,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0,017 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 4880 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,068 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 08 février 2018

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GEMENOS Z.I**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **COULIN (Z.I)** Procédure de protection en cours
 Station de production : **COULIN (Z.I)**

Qualité de l'eau distribuée en 2017

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 13,7 mg/L Valeur moyenne : 13 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 31,1 °F Valeur minimale atteinte : 30 °F Valeur maximale atteinte : 32 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,09 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 08 février 2018

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **LA CIOTAT-CEYRESTE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA CIOTAT Procédure de protection en cours
 Station de production : LA CIOTAT

Qualité de l'eau distribuée en 2017

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 89 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,2 mg/L Valeur moyenne : 1,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 20,6 °F Valeur minimale atteinte : 10,4 °F Valeur maximale atteinte : 23,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2440 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,075 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 08 février 2018

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eau potable.sante.gouv.fr	 Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
	 Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.	

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : **LES GIRAUDETS SIOM** Procédure de protection en cours
 Station de production : **LES GIRAUDETS SIOM**



Qualité de l'eau distribuée en 2017

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 155 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 37 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,8 mg/L Valeur moyenne : 1,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 37 Valeur moyenne : 21,1 °F Valeur minimale atteinte : 16,4 °F Valeur maximale atteinte : 23,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3660 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 08 février 2018

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARSEILLE SAINTE-MARTHE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PUIS SAINT JOSEPH Procédure de protection terminée
 Captage : SAINTE-MARTHE Procédure de protection en cours
 Station de production : SAINTE-MARTHE

Qualité de l'eau distribuée en 2017

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 750 Nombre de non conformités : 1 Pourcentage de conformité : 99,9 %	Nombre de prélèvements : 101 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,1 mg/L Valeur moyenne : 1,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 101 Valeur moyenne : 20,2 °F Valeur minimale atteinte : 14,8 °F Valeur maximale atteinte : 23,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 12 Valeur maximale atteinte : 0,005 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 7320 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,073 mg/L

Conclusion sanitaire :

99,9 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 06 février 2018

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



BOIRE FROIDE
Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



DÉGAGER
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARSEILLE ST BARNABE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT-BARNABE Procédure de protection en cours
 Station de production : SAINT-BARNABE



Qualité de l'eau distribuée en 2017

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 228 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 36 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,6 mg/L Valeur moyenne : 1,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 36 Valeur moyenne : 20,5 °F Valeur minimale atteinte : 15,3 °F Valeur maximale atteinte : 22,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 7 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 4270 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,081 mg/l

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 08 février 2018

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MARSEILLE VALLON D'OL**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : VALLON D'OL Procédure de protection en cours
 Station de production : VALLON D'OL

Qualité de l'eau distribuée en 2017

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 389 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 48 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,3 mg/L Valeur moyenne : 0,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 16,7 °F Valeur minimale atteinte : 14,8 °F Valeur maximale atteinte : 23,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 4800 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/l Valeur moyenne : 0,063 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 08 février 2018

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ROQUEFORT-LA-BEDOULE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA GARE (R-L-B) Procédure de protection en cours
 Station de production : LA GARE (R-L-B)



Qualité de l'eau distribuée en 2017

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,6 mg/L Valeur moyenne : 1,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 20,3 °F Valeur minimale atteinte : 17,9 °F Valeur maximale atteinte : 22,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,075 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 08 février 2018

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SAINT-VICTORET**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours
 Station de production : LES GIRAUDETS SIOM



Qualité de l'eau distribuée en 2017

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 51 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 37 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,6 mg/L Valeur moyenne : 1,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 37 Valeur moyenne : 21,1 °F Valeur minimale atteinte : 16,4 °F Valeur maximale atteinte : 23,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3660 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 08 février 2018

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **GEMENOS-VILLE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **REGIE CT 1 GEMENOS**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT-PONS Procédure de protection terminée
 Station de production : GEMENOS-VILLE



Qualité de l'eau distribuée en 2017

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,3 mg/L Valeur moyenne : 2,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 24,6 °F Valeur minimale atteinte : 23,1 °F Valeur maximale atteinte : 25,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,1 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
 Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 08 février 2018

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **PLAN-DE-CUQUES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-MARSEILLE PROVENCE**
 Exploitation du réseau : **REGIE CT1 PDC**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES AMBROSIS Procédure de protection en cours
 Station de production : LES AMBROSIS

Qualité de l'eau distribuée en 2017

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 29 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,4 mg/L Valeur moyenne : 1,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 21,3 °F Valeur minimale atteinte : 17,9 °F Valeur maximale atteinte : 22,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1630 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
 Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 08 février 2018

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2017

ALLAUCH			
EAU POTABLE			8 010,94 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015101804	Chemin du Cassaou	Réalisation des essais de compactage	275,00 €
2017102800	Vallon de l'Oule	Extension du réseau d'eau potable	896,00 €
2015101300	Chemin de la Pauvre Bête	Surpresseur - Révision de prix	43,94 €
2015100600	Usine d'eau potable	Diagnostic amiante	1 420,00 €
2015102200	Liaison AEP Rascous/Ambrosis	Mission AVP-PRO-ACT	5 376,00 €
EAUX USEES			190 181,92 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015105905	Chemin des Aubagnens	IC et extension réseau DN 200 polypro sur 250 ml Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV Fourniture de pièces moulées en fonte	161 509,93 €
2017103300	Desserte sanitaire quartier des Rascous	Inspections vidéo de réseaux sanitaires Sondages géotechniques	28 671,99 €
PLUVIAL			10 180,80 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	TTC
2015118901	Adresses diverses	Divers travaux de réparation sur le pluvial	10 180,80 €
	Allée Camille Saint Saens	IC et disconnexion d'un avaloir DN 250 polypro sur 6 ml	
CARNOUX-EN-PROVENCE			
EAU POTABLE			- €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
EAUX USEES			- €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
PLUVIAL			16 854,88 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	TTC
2015118902	Adresses diverses	Divers travaux de réparation sur le pluvial	14 920,48 €
2015119000	ZA Mussuguet	Recalibrage réseau eaux pluviales	1 934,40 €
CARRY-LE-ROUET			
EAU POTABLE			2 429 711,69 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2011115900	Liaison Carry/Sausset	Travaux de renforcement	2 398 331,09 €
2009104800	Liaison Val Ricard-Lombardi	Mission de reconnaissance des sols et des réseaux	31 380,60 €
	Allée du Grand Mornas et le Chemin du Rouet	Repérage par géoradar des réseaux existants dans la partie étroite	
EAUX USEES			303 995,67 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015105907	Avenue Jean Bart/Chapelier	Fourniture plaques Remplacement et mise en conformité du réseau DN 250 sur 140 ml	204 434,24 €
	Avenue Don Camillo	Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV	
	Bd Edmond Montus	Gainage collecteur DN 150 sur 150 ml Gainage collecteur DN 200 sur 190 ml	
2012110800	Station de relevage de la Tuillière	Annonces publicitaires Restructuration	99 561,43 €
STATION D'EPURATION CARRY/SAUSSET			5 873,73 €
2015106501		Création d'un regard et mise en œuvre d'un débitmètre sur le réseau by pass	5 873,73 €
PLUVIAL			270 164,65 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	TTC
2015118905	Adresses diverses	Divers travaux de réparation sur le pluvial	270 164,65 €
	Bd Montus	Fourniture plaques Extension du réseau pluvial DN 600 SUR 300 ml	

CASSIS			
EAU POTABLE			311 878,87 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2011112500	Siphon des Brayes	Travaux de renforcement	275 720,26 €
2009102000	Réservoir de Port Miou	Fouilles de reconnaissances de sols	6 497,25 €
2015100203	Usine d'eau potable	Réhabilitation des bassins décanteurs	1 500,00 €
2015100600		Maitrise d'œuvre pour la modernisation de la filière de filtration	5 132,40 €
2015100800		Pose d'un débitmètre	22 794,56 €
2015101806		Création anti-intrusion surpresseur	234,40 €
EAUX USEES			- €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
			- €
STATION D'EPURATION			43 480,05 €
2015106501		Création d'un regard et pose d'un débitmètre électromagnétique A/S by-pass Travaux de restructuration et d'amélioration Travaux de raccordement électrique et télégestion de la pompe surverse Travaux de restructuration sur le pompage des eaux de surverse de l'épaisseur Protocole pour la réalisation de l'extention biologique de la station d'épuration	43 480,05 €
PLUVIAL			48 307,11 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	TTC
2015118906	Avenue Victor Hugo	Remplacement d'une plaque descellée Ecole Saint Clair	48 307,11 €
	Rue Rossat	Création d'un regard sur réseau EP et déconnexion réseau EU	
	Chemin du Plan d'Olive	Création d'un collecteur pluvial DN 500	
	Adresses diverses	Divers travaux de réparation sur le pluvial	
CEYRESTE			
EAU POTABLE			- €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
EAUX USEES			63 010,07 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015106100	Desserte sanitaire Chemin du Réservoir	Extension du réseau d'assainissement Annonces publicitaires	63 010,07 €
PLUVIAL			9 816,60 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	TTC
2015118907	Allée de la Granette	Réparation de grilles affaissées	9 816,60 €
	Chemin de Sainte Catherine	Reprise d'un avaloir affaissé et branchement	
	Adresses diverses	Divers travaux de réparation sur le pluvial	
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES			
EAU POTABLE			- €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
EAUX USEES			103,55 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015105917	Déversoir d'orage La Mède	Fourniture de plaques moulées en fonte	103,55 €
STATION D'EPURATION			12 647,68 €
2015106501		Création d'un regard et pose d'un débitmètre électromagnétique A/S by-pass Restructuration du traitement des sables	12 647,68 €
PLUVIAL			16 974,48 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	TTC
2015118908	Adresses diverses	Divers travaux de réparation sur le pluvial	16 974,48 €
ENSUES-LA-REDONNE			
EAU POTABLE			- €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
EAUX USEES			743 258,95 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2008106400	Desserte sanitaire des Calanques		686 673,17 €
2015105911	Bd Tempête	Fourniture de plaques moulées en fonte Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV Extension réseau DN 200 sur 160 ml	56 585,78 €
STATION D'EPURATION			28 569,53 €
2015106501		Electricité et automatismes Travaux de mise en sécurité du bassin d'orage Création local stock Création local stock	28 569,53 €
PLUVIAL			27 502,74 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	TTC
2015118909	Adresses diverses	Divers travaux de réparation sur le pluvial	27 502,74 €

GEMENOS			
EAU POTABLE			778 160,08 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
201111800	Réservoir Super Gémenos	Construction du réservoir Gémenos 2 Mission Contrôle Technique Mission SPS Mission d'assistance Géotechnique Annonces publicitaires	608 541,98 €
2015100600	Usine d'eau potable	Expertise vieillissement des modules d'ultrafiltration & optimisation des performances du procédé de traitement afin de réduire les eaux parasites à la station d'épuration de Marseille	7 980,00 €
2015101807	Adresses diverses Adresses diverses Adresses diverses	Branchements particuliers Remplacement de branchements en plomb Fourniture et pose de gros compteur	161 638,10 €
EAUX USEES			3 871,75 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015105906	Adresses diverses	Interventions diverses sur le réseau sanitaire et branchements	3 871,75 €
PLUVIAL			118 441,68 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	TTC
2015118912	Adresses diverses Bd Vessiot Stations de relevage des eaux pluviales	Divers travaux de réparation sur le pluvial Extension réseau EP DN 400 fonte sur 60 ml Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV Diagnostic des équipements électriques et télésurveillance	118 441,68 €
GIGNAC-LA-NERTHE			
EAU POTABLE			703,80 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015101811	Hameau de la Nerthe	Mission de contrôle technique	703,80 €
EAUX USEES			- €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
PLUVIAL			58 073,46 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	TTC
2015118910	Adresses diverses Allée de Laure Avenue Jules Ricaud	Divers travaux de réparation sur le pluvial Fourniture de plaques moulées en fonte Déconnexion d'une grille EP et pose DN 400 béton sur 6 ml	58 073,46 €
LA CIOTAT			
EAU POTABLE			7 406 911,93 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2007103300	Galerie des Janots	Travaux de réalisation de la galerie Mission CSPA niveau 1 phase réalisation Mission de supervision géotechnique Mission de contrôle technique - phase exécution Renouvellement du Siphon aval du Pin de Sucre	7 376 273,49 €
2015101806	Réservoir Bucelle	Mise en sécurité réservoir - Automatisation vannes	30 638,44 €
EAUX USEES			284 935,76 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015105904	Chemin Sainte Brigitte Mireille/Peyrollet, Bambous Boulevard Jean Jaures et rue Amiral Roustan Avenue de la Trinité	Fourniture de plaques moulées en fonte Extension du réseau DN 200 sur 200 ml et branchements particuliers Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV Gainage du collecteur EU DN 250 sur 80 ml Gainage du collecteur EU DN 250 sur 125 ml	155 948,29 €
2011122400	Carrefour Subilia/Bodin/Dulac/Gassion	Mission d'assistance géotechnique Création d'un poste de relevage des eaux usées et réseaux associés - Lot 1 "Canalisations" et Lot 2	128 987,47 €
STATION D'EPURATION			331 830,75 €
2015106501		Réhabilitation des biofiltres 2,5 et 6 dans le cadre de travaux à frais avancés présentant un caractère d'urgence du fait d'un arrêté préfectoral de mise en demeure Travaux de mise en œuvre d'un canal de comptage sur la station	331 830,75 €
PLUVIAL			55 290,31 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	TTC
2015118914	Adresses diverses	Divers travaux de réparation sur le pluvial	55 290,31 €
LE ROVE			
EAU POTABLE			- €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
EAUX USEES			228 216,40 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015105912	RN 568	Gainage du collecteur EU N 200 sur 900 ml	209 792,75 €
2017103400	Calanques de la Vesse et Niolon	Raccordement des réseaux d'assainissement des calanques de La Vesse et de Niolon au réseau	10 686,30 €
2013106300	STEP Le Rove	Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise à niveau de la station d'épuration de Niolon	7 737,35 €
PLUVIAL			20 140,37 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	TTC
2015118903	Adresses diverses	Divers travaux de réparation sur le pluvial	20 140,37 €

MARIGNANE			
EAU POTABLE			- €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
EAUX USEES			47 950,78 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2011122500	Desserte sanitaire du quartier Beausset-Raphèle		25 039,00 €
2015105901		Annonces publicitaires	270,00 €
2015114200	Avenue du 8 mai 1945	Démarrage AVP Reconstruction réservoir	22 641,78 €
PLUVIAL			53 594,88 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	TTC
2015118915	Adresses diverses Avenue des anciens combattants d'AFN	Divers travaux de réparation sur le pluvial Curage et ITV du réseau DN 800 et DN 1000 sur 1300 ml	53 594,88 €
MARSEILLE			
EAU POTABLE			985 079,77 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2008103900	Réservoir de la Salette	Création d'une deuxième cuve d'eau potable de 2 000m3 sur le site de la Salette	428 199,67 €
2009100300	Puits Saint Joseph	Augmentation de la capacité du puits - Etudes de faisabilité	27 000,00 €
2013105400	Réservoir Périer	Renforcement de la structure et reprise étanchéité	75 177,88 €
2015101801	Rue René Richaud - 13013	Recherche amiante sur enrobés Extension réseau DN 100 sur 195 ml	321 208,88 €
	Bd Camille Flammarion - 13001	Galerie du canal - Enlèvement de conduites d'eau abandonnées sur 200 ml	
	Avenue François Mignet - 13013	Création d'une chambre de vanne et pose de fourreaux Mise en place d'une armoire électrique et raccordement d'une vanne motorisée	
	Chemin de la Bétheline - 13013	Extension réseau DN 51/63 sur 120 ml	
2015101809	Rue André Négis - 13016	Extension réseau DN 100 sur 63 ml	
2015101809	Réservoir de Lacédémone	Réhabilitation de la galerie du réservoir	38 018,98 €
2015101400	Galerie de la Batarelle	Dépollution pyrotechnique Annonces publicitaires Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la galerie	95 474,36 €
USINES D'EAU POTABLE			379 148,51 €
2015100201		Réhabilitation de la toiture du bâtiment d'ozonation	209 506,72 €
2015101809	Usine de Sainte Marthe	Réhabilitation de l'étanchéité de la couverture du réservoir 12000 m3	107 510,09 €
2015118800		Mission AVP-PRO-ACT-VISA-DET-AOR : Gestion des eaux d'exhaure de l'usine d'eau potable de Ste Marthe Mission d'assistance géotechnique et de suivi d'ouvrage inspecteur decanteur de ste marthe	23 166,70 €
2015101000	Usine des Giraudets	Giraudets Annonces publicitaires	38 965,00 €
CANAL			473 630,68 €
2009101200	Bassin Saint Christophe	Nouvel évacuateur de crues - Mise à jour des études hydrologiques	11 720,00 €
2009101400	Acqueduc Roquefavour	CSPS conception - aqueduc Investigations géotechniques Inventaire naturaliste	15 697,14 €
2011115200	Tronçon Savine-Lombard	Mise en buse - Conseil en sécurité sur chantier -SPS	250,00 €
2015100700	Vallon Dol	Frais de Maintenance réserve de SCP du Vallon DOL	86 810,89 €
2015100900	Dérivation Camoins-Aubagne	Confortement de la Dérivation des Camoins sur le secteur de la Salette - Mission d'assistance géotechn	11 992,00 €
2017102400		Confortement de la Dérivation des Camoins sur le secteur de la Salette - Mission AVP	5 411,00 €
2015100800		Résidence Michelet Delattre - Busage dérivation Camoins-Aubagne DN 800 PRV sur 270 ml	145 198,87 €
		Parc Jean Moulin - Busage dérivation Camoins-Aubagne DN 800 sur 180 ml	92 356,60 €
		Traverse Hélène - Aubagne - Pose d'une clôture	12 715,02 €
2015100800		Traverse Crésus - 13011	Pose d'une clôture sur 220 ml
2015100800	Pin Vert - Aubagne	Raccordement électrique de la station canal du Pin Vert à Aubagne en vue de la séparation avec la SPL Travaux chemin du Grand Pin Vert	1 347,00 € 47 404,45 €
	Vallon des Rascous	Confortement du Canal de Marseille au droit du vallon des Rascous - Allauch/Plan-de-Cuques	2 352,00 €
2017102500	Souterrain Mussuguet	Exhaussement Canal de Marseille - Sondages au niveau des regards amont et aval Essais en laboratoire + mission G2 PRO	25 787,72 €

MARSEILLE			
EAUX USEES			3 251 261,89 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2011122700	Desserte sanitaire Meiffren-Bastide Longue		327 367,04 €
2013106000	Restructuration collecteur sud Pointe Rouge		149 128,72 €
2013106100	Desserte sanitaire Traverse de la Seigneurie		397 828,75 €
2015105918	1° secteur (1°&7°)		2 376 937,38 €
	Corniche JF Kennedy	Gainage conduite DN 250 sur 50 ml, DN 350 sur 60 ml et DN 400 sur 135 ml + connexions branchements	
	Rue Alfred de Musset	Gainage conduite DN 200 sur 50 ml	
	Rue de la Capitale	Gainage conduite DN 300 sur 100 ml	
	Avenue Monfray	Gainage conduite DN 200 sur 240 ml	
	Rue Rouvière	Fourniture de plaques moulées en fonte	
	Rue du Rempart	Gainage conduite DN 400 sur 245 ml + fonds de regards + connexions branchements	
	Rue Sauveur Tobelem	Gainage conduite DN 300 sur 117 ml + fonds de regards + connexions branchements	
	Rue Malmousque	IC et études d'exécution sur 10 ml Extension réseau DN 200 polypro sur 8 ml Recherche amiante sur enrobés Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV Fourniture de plaques moulées en fonte	
	Avenue Dellepiane	Gainage conduite DN 300 sur 10 ml, DN 400 sur 98 ml et DN 400 sur 135 ml + fonds de regards + connexions branchements	
	Rue Marcel Veve	Gainage conduite DN 200 sur 20 ml + fonds de regards + connexions branchements	
	Bd Georges Estrangin	Gainage conduite DN 200 sur 640 ml + fonds de regards + connexions branchements	
	2° secteur (2°&3°)		
	Rue Caravelle	Réhabilitation du déversoir du Béal Magnan sur 180 ml et pose d'une conduite DN 200 polypro sur 140 ml	
	3° secteur (4°&5°)		
	Rue Monte Cristo	Gainage conduite DN 450 sur 371 ml, DN 500 sur 125 ml et DN 400 sur 135 ml + fonds de regards + connexions branchements	
	Bd Altéras	Gainage conduite DN 300 sur 105 ml + fonds de regards + connexions branchements	
	4° secteur (6°&8°)		
	Notre Dame	Réhabilitation radier, voûte et piédroits de l'ouvrage 125x80 sur 300 ml	
	Rue Raphaël Ponsou	Gainage conduite DN 150 sur 120 ml	
	Rue Commandant Rolland	Gainage conduite DN 150 sur 175 ml	
	Port de la Pointe Rouge	Réhabilitation des regards de visite	
	Rue Ramatuelle/Av. Côte d'Azur	Gainage conduite DN 300 sur 190 ml et DN 350 sur 75 ml + fonds de regards + connexions branchements	
	Rue de la Riante	IC et études d'exécution sur 40 ml Extension réseau DN 200 polypro sur 75 ml Recherche amiante sur enrobés Fourniture de plaques moulées en fonte	
	Rue Edouard Hériot	Fourniture et pose d'un déomatic pour le déversoir du collecteur 18	
	Bassin République	Réalisation d'une vannette motorisée afin d'améliorer le remplissage du bassin de rétention	
	Traverse le Mée	IC et études d'exécution sur 150 ml Recherche amiante sur enrobés	
	Bd Michelet	Réhausse de la plaque sur le tremie chambre Michelet	
	STEP	Mise en place raccordement d'une centrale hydraulique de commande de la vanne siphon de la tourette	
	5° secteur (9°&10°)		
	Impasse Florian	Renouvellement conduite DN 300 fonte CR 32 sur 75 ml Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV	
	Traverse Chanteperrix	Extension réseau DN 200 fonte CR 32 sur 160 ml Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV	
	Rond-Point de Mazargues	IC et études d'exécution pour modification réseau	
	Mauriac/Ponthéon/Marie Louise/Verdillon/St Loup	Fourniture de plaques moulées en fonte	
	Route Léon Lachamp	Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV IC et extension réseau DN 200 sur 25 ml	
	Les Cyclamens	Gainage conduite DN 200 sur 158 ml + fonds de regards + connexions branchements	
	Les Ajoncs	Gainage conduite DN 200 sur 195 ml + fonds de regards + connexions branchements	
	Les Myosotis	Gainage conduite DN 200 sur 122 ml + fonds de regards + connexions branchements	
	Traverse de Rabat	Fourniture de plaques moulées en fonte Extension réseau DN 200 fonte CR 32 sur 35 ml Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV	
	Rue Henri Tomasi	Recherche amiante sur enrobés	
	6° secteur (11°&12°)		
	Traverse de la Salette	IC et études d'exécution sur 510 ml Recherche amiante sur enrobés Extension réseau DN 200 polypro sur 465 ml Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV Fourniture de plaques moulées en fonte	
	Avenue Roger Salzmann	IC et études d'exécution sur 110 ml Recherche amiante sur enrobés	
	Impasse Sainte Claire	IC et études d'exécution sur 120 ml	
	Rue Arnould	IC et études d'exécution sur 45 ml Extension réseau DN 200 polypro sur 45 ml	
	Avenue Marie Vian	Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV	
	Rue Ernest Gasquy	Gainage conduite DN 200 sur 130 ml + fonds de regards + connexions branchements Gainage conduite DN 200 sur 160 ml + fonds de regards + connexions branchements	
	7° secteur (13°&14°)		
	Traverse des Alvergnes	Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV Extension réseau DN 200 fonte CR 32 sur 180 ml	
	Chemin de la Grave	IC et extension du réseau DN 200 fonte CR 32 sur 430 ml Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV	
	Chemin de Saint Mitre à Four de Buze	IC et études d'exécution sur 140 ml Extension réseau DN 200 polypro sur 150 ml Fourniture de plaques moulées en fonte	
	Bd Bara	IC et études d'exécution sur 180 ml Extension réseau DN 200 polypro sur 165 ml Recherche amiante sur enrobés Fourniture de plaques moulées en fonte	
	8° secteur (15°&16°)		
	Plage de l'Estaque	Fourniture de plaques moulées en fonte IC et études d'exécution sur 60 ml	
	Traverse des Puces	Extension réseau DN 200 polypro sur 40 ml Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV	
	Bd Henri Barnier	IC et études d'exécution sur 45ml Extension réseau DN 200 polypro sur 25 ml Fourniture de plaques moulées en fonte Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV	

BASSINS DE RETENTION			4 881 073,02 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2006101600	Bassin Puget		156 885,96 €
2006111900	Bassin Jules Guesdes		127 354,16 €
2009107800	Bassin Lajout		4 375 301,87 €
2015106000	Bassin Saint Mauront		221 531,03 €
STATIONS D'EPURATION			152 443,11 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015106502	Usine des boues	Sécurisation des postes de travail AMO pour la valorisation du Biogaz Refectif de l'étanchéité de la toiture du bâtiment de désodorisation Modification des échelles d'accès aux silos de chaux des boues Installation d'un débitmètre en sortie de station	152 443,11 €
PLUVIAL			842 358,09 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	TTC
2002157800	Château-Gombert	Prestation de saisie de données géographiques	9 222,67 €
	Grave les Médecin	Prestation de saisie de données géographiques	4 186,08 €
2012106300	Barrage de la Pugette	Réalisation de la modification de la régulation électromécanique de la vanne du barrage	9 662,21 €
2013106500	ANRU Vallon Malpassé		16 360,10 €
2015114300	Val Fleury	Aménagement d'un bassin de rétention	6 856,80 €
2015118918	Rue Gimon - 13011	IC et création d'un avaloir Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV	774 442,33 €
	Bd Guérin - 13008	IC et extension réseau pluvial DN 500 béton sur 250 ml et création de 4 avaloirs Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV	
	Rue Lacédémone - 13006	IC et extension réseau pluvial DN 400 béton sur 50 ml et création de 2 avaloirs Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV	
	Chemin de la Bédoule - 13015	IC et réhabilitation réseau DN 500 polypro sur 60 ml Réalisation des essais d'étanchéité et d'ITV	
	Rue Emile Rouvière 13016	Fourniture de plaques moulées en fonte Extension réseau DN 600 polypro sur 45 ml + 1 grille + 1 avaloir	
	Place Antide Boyer - 13009	Fourniture de plaques moulées en fonte	
	Impasse des 4 Portails - 13010	Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV	
	Bd Garoutte - 13012	Réhabilitation radier, voûte et piédroits de l'ouvrage pluvial 165x100 sur 300 ml	
	Avenue Pierre Ménard - 13011	Fourniture de plaques moulées en fonte Réalisation des essais d'étanchéité et d'ITV Busage caniveau pluvial 130 ml	
	Bd Cabassud Ramifié - 13010	Fourniture de plaques moulées en fonte Réalisation des essais d'étanchéité et d'ITV Busage caniveau pluvial DN 400 PVC sur 20 ml - 2 grilles	
	Traverse Santi - 13015	Gainage conduite DN 600 sur 90 ml et DN 800 sur 45 ml	
	Bd Père - 13008	Recherche amiante sur enrobés Fourniture de plaques moulées en fonte IC et études d'exécution sur 220 ml Modification réseau DN 500 polypro sur 210 ml	
	Bd Ganay - 13009	Recherche amiante sur enrobés	
Rue Arould - 13011	Recherche amiante sur enrobés		
Traverse de la Fumade - 13013	Fourniture de plaques moulées en fonte IC et dilatation réseau DN 600 polypro sur 110 ml		
2015119100	La Valentine	Réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales	16 655,90 €
2017102300	Avenue du Consul 13013	Fourniture de plaques moulées en fonte Maîtrise d'œuvre AVP PRO ACT	4 872,00 €

PLAN-DE-CUQUES			
EAU POTABLE			87 364,87 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015100202			7 436,00 €
2015101805	Rue Théophile Puget	Réalisation des essais de compactage	58 941,07 €
	Rue Saint Exupéry	Renouvellement du réseau Dn 100 mm sur 90 ml et branchements	
	Adresses diverses	Remplacement PEHD 63 sur 45ml	
2015100600	Usine d'eau potable	Réalisation de diverses opérations sur le réseau d'eau potable	4 020,00 €
2017102900	Réservoir des Rascous	Diagnostic amiante	16 967,80 €
		Alimentation en eau du réservoir - Phase 2. Relevés Géoréférence	
EAUX USEES			7 491,22 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015105908	Adresses diverses	Travaux de branchements	7 491,22 €
PLUVIAL			53 553,89 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	TTC
20111101800	Barrage de la Montade	Création du barrage à sédiments du vallon de la Montade ruisseau de la Grave amont communes de	19 885,25 €
2015118913	Avenue du 18 juin - Place du Marché	Travaux de réparation d'avaloirs affaissés	33 668,64 €
	Bd Jean Jaurès	Travaux de réparation d'avaloirs affaissés	
	Rue Messidor	Divers travaux de réparation	
	Rue du 7ème Régiment Tirailleur	Divers travaux de réparation	
ROQUEFORT-LA-BEDOULE			
EAU POTABLE			6 788,75 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015101814	Réservoir Plaine du Caire	Mission de contrôle technique	90,00 €
2015101806	Réservoir Pas d'Oullier Haut	Mise en sécurité des réservoirs / Automatisation des vannes by-pass d'adduction et distribution	6 698,75 €
EAUX USEES			197 154,21 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015105913	RN 568	Gainage collecteur DN 250 sur 900 ml	7 096,34 €
2015106200	Desserte sanitaire du Hameau de Roquefort	Fourniture de plaques moulées en fonte	190 057,87 €
		Réalisation des investigations complémentaires et de l'extension du réseau d'eaux usées sur 1090 ml	
		Réalisation des branchements particuliers	
PLUVIAL			5 166,00 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	TTC
2015118916	Adresses diverses	Divers travaux de réparation sur le pluvial	5 166,00 €
SAINT-VICTORET			
EAU POTABLE			128 635,16 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015101802	ZAC de la Cascade - Allée Georges Gonnet	Réalisation des investigations complémentaires et de l'extension du réseau d'eau potable DN 150 sur 7	128 635,16 €
	Rue des Sybilles	Renouvellement et extension réseau DN 100 sur 460 ml	
		Réalisation des essais de compactage	
EAUX USEES			52 626,79 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015105902	ZAC de la Cascade	Extension du réseau sanitaire DN 200 sur 75 ml	52 626,79 €
	Rue Dedominici	Fourniture de pièces moulées en fonte	
		Extension du réseau sanitaire DN 200 polypro sur 60 ml	
		Fourniture de pièces moulées en fonte	
PLUVIAL			15 738,57 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	TTC
2015118911	Adresses diverses	Divers travaux de réparation sur le pluvial	15 738,57 €

SAUSSET-LES-PINS			
EAU POTABLE			32 189,73 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015101813	Chemin de l'Escalette	Extension du réseau DN 100 sur 500 ml Réalisation des essais de compactage	32 189,73 €
EAUX USEES			1 925,42 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015105914	Station de relevage Baille	Liaisons intersites Fourniture de pièces moulées en fonte	1 925,42 €
	Avenue Général Leclerc	Fourniture de pièces moulées en fonte	
PLUVIAL			71 007,85 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015118917	Adresses diverses	Divers travaux de réparation sur le pluvial	TTC
	Avenue Jules Moulet	Dilatation réseau pluvial DN 500 sur 121 ml Réalisation des essais d'étanchéité, de compactage et d'ITV	71 007,85 €
SEPTEMES-LES-VALLONS			
EAU POTABLE			- €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
EAUX USEES			92 863,92 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015105909	Avenue Victor Roman	Fourniture de pièces moulées en fonte IC et extension réseau DN 200 polypro sur 250 ml et branchements particuliers	92 863,92 €
PLUVIAL			11 871,48 €
n°opération	Localisation	Nature des travaux	Montant HT
2015118904	Adresses diverses	Divers travaux de réparation sur le pluvial	TTC 11 871,48 €

ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Secteur de facturation Zone Centre Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2018						
<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>		Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe annuelle			1	11,4114 €	11,41 €
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	30	0,5155 €	15,47 €
		Tranche 2	m ³	90	1,5165 €	136,49 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m ³ consommé		m ³	120	0,1603 €	19,24 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution		m ³	120	0,2900 €	34,80 €
	Redevance préservation des ressources en eau		m ³	120	0,0451 €	5,41 €
SOUS-TOTAL HT					222,82 €	
<u>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</u>		Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
Opérateur/ gestionnaire	Part variable par m ³ consommé		m ³	120	1,0952 €	131,42 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m ³ consommé		m ³	120	0,2900 €	34,80 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte		m ³	120	0,1550 €	18,60 €
SOUS-TOTAL HT					184,82 €	
TOTAL HT					407,64 €	
TVA 5,50 %					12,26 €	
TVA 10 %					18,48 €	
TOTAL GENERAL TTC					438,38 €	
PRIX MOYEN TTC PAR M³					3,65 €	

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Secteur de facturation Zone Ouest
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2018

DISTRIBUTION DE L'EAU		Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe annuelle		1	11,4114 €	11,41 €	
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	30	0,5155 €	15,47 €
		Tranche 2	m ³	90	1,5165 €	136,49 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	0,1603 €	19,24 €	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution	m ³	120	0,2900 €	34,80 €	
	Redevance préservation des ressources en eau	m ³	120	0,0451 €	5,41 €	
SOUS-TOTAL HT					222,82 €	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
Opérateur/ gestionnaire	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	0,8685 €	104,22 €	
Surtaxe Métropole	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	0,2900 €	34,80 €	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte	m ³	120	0,1550 €	18,60 €	
SOUS-TOTAL HT					157,62 €	
TOTAL HT					380,44 €	
TVA 5,50 %					12,26 €	
TVA 10 %					15,76 €	
TOTAL GENERAL TTC					408,46 €	
PRIX MOYEN TTC PAR M³					3,40 €	

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Secteur de facturation Zone Est
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2018

DISTRIBUTION DE L'EAU		Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe annuelle		1	11,4114 €	11,41 €	
	Part variable par m ³ consommé	Tranche 1	m ³	30	0,5155 €	15,47 €
		Tranche 2	m ³	90	1,5165 €	136,49 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	0,1603 €	19,24 €	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution	m ³	120	0,2900 €	34,80 €	
	Redevance préservation des ressources en eau	m ³	120	0,0451 €	5,41 €	
SOUS-TOTAL HT					222,82 €	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
Opérateur/ gestionnaire	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	0,9284 €	111,41 €	
Surtaxe Métropole	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	0,2900 €	34,80 €	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte	m ³	120	0,1550 €	18,60 €	
SOUS-TOTAL HT					164,81 €	
TOTAL HT					387,63 €	
TVA 5,50 %					12,26 €	
TVA 10 %					16,48 €	
TOTAL GENERAL TTC					416,37 €	
PRIX MOYEN TTC PAR M³					3,47 €	

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Régie de Gémenos
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2018

<u>DISTRIBUTION DE L'EAU</u>		Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Part collectivité	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	0,4563	54,75 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution	m ³	120	0,2900	34,80 €
	Redevance préservation des ressources en eau	m ³	120	0,0678	8,14 €
SOUS-TOTAL HT					97,68 €
<u>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</u>		Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Part collectivité	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	0,9317 €	111,80 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte	m ³	120	0,1550 €	18,60 €
SOUS-TOTAL HT					130,40 €
TOTAL HT					228,09 €
TVA 5,50 %					5,37 €
TVA 10 %					13,04 €
TOTAL GENERAL TTC					246,50 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³					2,05 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Régie de Plan-de-Cuques
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2018

DISTRIBUTION DE L'EAU		Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Part collectivité	Part fixe annuelle		1	35,73 €	35,73 €
	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	1,0002 €	120,02 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance lutte contre la pollution	m ³	120	0,2900 €	34,80 €
	Redevance préservation des ressources en eau	m ³	120	0,04432 €	5,32 €
SOUS-TOTAL HT					195,87 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Part collectivité	Part fixe annuelle		1	18,8856 €	18,89 €
	Part variable par m ³ consommé	m ³	120	0,9581 €	114,97 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte	m ³	120	0,1550 €	18,60 €
SOUS-TOTAL HT					152,46 €
TOTAL HT					348,33 €
TVA 5,50 %					10,77 €
TVA 10 %					15,25 €
TOTAL GENERAL TTC					374,35 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³					3,12 €

ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nbre avts	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	SEM	09/12/2013	15 ans	30/06/2029	2	<p>Avt n°1 : Prendre en compte certaines incidences du report du démarrage de la délégation initialement prévue le 01/01/2014 au 01/07/2014 - prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA - Mettre en cohérence les différents articles du contrat relatifs au rachat des compteurs : les articles 10;10, 14;1 et l'annexe AO7 ont été modifiés en ce sens ; l'article 35.2 n'a pas été corrigé - corriger des erreurs matérielles ou incohérences entre certains articles et annexes et apporter certaines précisions.</p> <p>Avt n°2 : au terme de la première année d'exploitation du Service, il est apparu nécessaire de faire évoluer certaines dispositions contractuelles afin de prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certaines adaptations ou précisions à des engagements du Délégataire ou à des dispositions contractuelles qui se sont avérées indispensables dans le cadre de l'exploitation du service; - la clarification de la définition et des modalités de calcul de certains indicateurs de performance et des pénalités associées, au terme d'un important travail conjoint avec les services de la Communauté urbaine et du Délégataire; - les incidences de la Loi Hamon relative à la consommation en modifiant certaines dispositions du Règlement de Service, - l'évolution de la répartition des prestations mutualisées; - l'adaptation du Barème de Prix; - la collaboration du délégataire dans la démarche menée par la Communauté Urbaine en termes d'économies d'eau dans le cadre du contrat "CONPERE" avec l'Agence de l'Eau; - la mise en place de modalités spécifiques de facturation des consommations d'eau des Grands Comptes et, à titre d'échange dans le respect de l'équilibre économique du Contrat, l'assouplissement des horaires d'accueil physique des agences Est et Ouest du territoire communautaire; - les demandes de la Communauté urbaine, qui représentent des charges supplémentaires pour le Délégataire et qui visent à : <ol style="list-style-type: none"> 1) compléter les engagements du Délégataire portant sur les travaux de sécurité des ouvrages du service, en particulier en termes d'accès et de surveillance; 2) la prise en charge par le Délégataire de travaux de renouvellement de quelques vannes anciennes de DN> 300 mm, non prévus initialement dans le contrat; 3) la diminution du nombre de boîtes de lavage à équiper, dans le cadre de la télérelève, à la charge du Délégataire par rapport aux prévisions du contrat et le reparamétrage de certaines d'entre elles. - les demandes du Délégataire, qui représentent des économies de charges pour le délégataire et qui visent, afin de respecter l'équilibre économique initial du Contrat, à : <ol style="list-style-type: none"> 1) revoir les délais relatifs à certains de ses engagements (obtention de la certification NF Services, capteurs, qualité, ombrières), 2) diminuer le nombre de branchements à renouveler par le Délégataire sur les exercices 2016, 2017, 2018, 2019. <p>- certaines incohérences et erreurs matérielles résiduelles.</p>	28/10/2014
							19/01/2016

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Centre pour Allauch, Carnoux-en-Provence, Marseille, Le Rove, Septèmes-Les-Vallons, Zone Industrielle de Gémenos	SERAM	11/12/2013	15 ans	31/12/2028	6	<p>Avt n°1 : Corriger certaines erreurs, coquilles ou incohérences entre articles et porter certaines précisions et adaptations nécessaires à la bonne exécution, dans le cadre d'une revue de contrat - Prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA.</p> <p>Avt n°2 : Afin d'harmoniser les règles du service sur l'ensemble du territoire communautaire et de faciliter la gestion de la relation à l'usager du service d'assainissement, il est proposé un règlement de service unique. Cette nouvelle version met à jour des dispositions relatives à la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PAC). Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le nouveau Règlement de l'assainissement Collectif de la Communauté Urbaine de MPM conformément à l'article 43 du contrat de délégation.</p> <p>Avt n°3 : Suite au retour d'expérience de la première année dans l'exécution du contrat de délégation de service public de l'assainissement et du pluvial - Secteur Centre, le présent avenant a pour objet de clarifier des engagements du délégataire, adapter des engagements du délégataire, harmoniser des engagements entre les différents contrats de délégation, négocier de nouveaux engagements, corriger quelques erreurs matérielles.</p> <p>Avt n°4 : Réalisation d'une unité de valorisation du biogaz produit à l'usine des boues de Marseille</p> <p>Avt n°5 : Mise en cohérence filière des boues et adaptation et clarification de divers engagements</p> <p>Avt n°6 : Modification du règlement de service</p>	28/10/2014 27/01/2015 07/10/2015 01/08/2017 28/12/2017 28/12/2017

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Ouest pour Carry-Le-Rouet, Château-neuf-Les-Martigues, Ensueùs-La-Redonne, Gignac-La-Nerthe, Marignane, Saint-Victoret, Sausset-Les-Pins	SEM	09/12/2013	15 ans	31/12/2028	4	<p>Avt n°1 : Corriger certaines erreurs, coquilles ou incohérences entre articles et d'apporter certaines précisions et adaptations nécessaires à la bonne exécution, dans le cadre d'une revue de contrat - Prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA</p> <p>Avt n°2 : Afin d'harmoniser les règles du service sur l'ensemble du territoire communautaire et de faciliter la gestion de la relation à l'usager du service d'assainissement, il est proposé un règlement de service unique. Cette nouvelle version met à jour des dispositions relatives à la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PAC). Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le nouveau Règlement de l'assainissement Collectif de la Communauté Urbaine de MPM conformément à l'article 36 du contrat de délégation.</p> <p>Avt n°3 : Adaptation et clarification de divers engagements</p> <p>Avt n°4 : Modification du règlement de service</p>	28/10/2014 21/01/2015 28/12/2017 28/12/2017 28/10/2014
Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Est pour Cassis, Ceyreste, La Ciotat, Roquefort-La-Bédoule	SEM	09/12/2013	15 ans	31/12/2028	4	<p>Avt n°1 : Corriger certaines erreurs, coquilles ou incohérences entre articles et d'apporter certaines précisions et adaptations nécessaires à la bonne exécution, dans le cadre d'une revue de contrat - Prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA</p> <p>Avt n°2 : Afin d'harmoniser les règles du service sur l'ensemble du territoire communautaire et de faciliter la gestion de la relation à l'usager du service d'assainissement, il est proposé un règlement de service unique. Cette nouvelle version met à jour des dispositions relatives à la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PAC). Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le nouveau Règlement de l'assainissement Collectif de la Communauté Urbaine de MPM conformément à l'article 36 du contrat de délégation.</p> <p>Avt n°3 : Adaptation et clarification de divers engagements</p> <p>Avt n°4 : Modification du règlement de service</p>	21/01/2015 28/12/2017 28/12/2017 28/10/2014

ANNEXE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES

COMPTE D'EXPLOITATION SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE		Total 2016	Total 2017
RECETTES D'EXPLOITATION		198 337 787	192 531 023
70 -	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	146 248 797	147 238 076
701 -	Ventes d'eau	137 932 165	136 900 178
7011 -	Eau	92 404 591	93 772 086
70111 -	<i>Chiffre d'affaires - Tarif général</i>	40 072 827	40 179 165
70112 -	<i>Chiffre d'affaires - Tarif à la jauge</i>	380 286	344 059
70113 -	<i>Chiffre d'affaires - Tarif immeubles collectifs</i>	40 670 666	41 536 214
70114 -	<i>Eau potable au tarif Espaces Verts</i>	6 003 190	6 439 849
70115 -	<i>Eau potable au tarif Industriel</i>	2 002 665	2 144 384
70116 -	<i>Eau potable au tarif Agriculture</i>	149 024	201 971
70117 -	<i>Eau potable au tarif Espace public</i>	1 530 864	1 365 593
70118 -	<i>Eau potable au tarif Incendie</i>	1 584 342	1 550 854
70119 -	<i>Eau potable au tarif Usage temporaire</i>	10 727	9 997
7012 -	Vente d'eau brute au consommateur final	459 669	356 103
70121 -	<i>Eau brute au compteur tarif général</i>	10 673	20 480
70122 -	<i>Eau brute à la jauge tarif général</i>	11 015	12 430
70123 -	<i>Eau brute au tarif Arrosage à la vanne</i>	287 994	201 173
70124 -	<i>Eau brute au tarif Espaces Verts</i>	4 085	4 235
70125 -	<i>Eau brute au tarif Industriel</i>	96 167	87 083
70126 -	<i>Eau brute au tarif Agriculture</i>	2 943	2 029
70127 -	<i>Eau brute au tarif Usage Temporaire</i>	19 548	- 13 981
70128 -	<i>Eau brute au tarif Usage temporaire agricole</i>	8 566	2 995
70129 -	<i>Eau brute au tarif Biodiversité</i>	18 677	39 658
7013 -	Vente d'eau potable en gros	1 182 662	1 195 713
7014 -	Vente d'eau brute en gros	4 262 043	4 283 630
7018 -	Redevance prélèvement	7 016 996	4 294 144
7019 -	Taxes et redevances perçues pour le compte de tiers	32 606 205	32 998 502
701 910	<i>Pdts part Collectivité Eau</i>	15 517 426	15 707 420
701 911	<i>Pdts p/Agence Eau-pollution</i>	17 088 779	17 291 083
704 -	Travaux	4 496 715	4 313 985
706 -	Prestations de services	3 552 304	5 736 977
707 -	Ventes de marchandises	76 597	180 837
708 -	Produits des activités complémentaires	191 015	106 099
72 -	PRODUCTION IMMOBILISEE	11 089 102	3 307 700
75 -	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	122 810	264 174
76 -	PRODUITS FINANCIERS		
77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	198 680	1
78 -	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	32 548 155	33 364 908
79 -	TRANSFERTS DE CHARGES	8 130 243	8 356 164

COMPTÉ D'EXPLOITATION SOCIÉTÉ EAU DE MARSEILLE MÉTROPOLE (suite)		Total 2016	Total 2017
CHARGES D'EXPLOITATION		188 505 797	183 238 364

60 -	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	11 296 079	7 958 528
601 910	Achats matières premières		
602 -	Achats stockés - Autres approvisionnements	4 214 580	878 379
603 -	Variations des stocks	184 881	341 979
604 -	Achats d'études, prestations de services	196 573	145 944
605 -	Achats de matières, équipements et travaux	3 663 473	3 550 240
606 -	Achats non stockés de matière et fournitures	2 980 827	2 889 514
607 -	Achats de marchandises	55 746	152 472
61 -	SERVICES EXTERIEURS	53 970 250	50 909 882
611 -	Sous-traitance générale	8 036 025	6 618 638
613 -	Locations, droits de passage et servitudes diverses	3 229 423	2 974 410
614 -	Charges locatives et de copropriété	1 763 249	1 476 386
615 -	Entretien et réparations	40 564 050	39 452 383
616 -	Primes d'assurances	321 993	360 316
617 -	Études et recherches	29 995	14 550
618 -	Divers	25 515	13 198
619 -	Rabais remises et ristournes obtenus sur services extérieur		
62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	56 235 919	50 933 957
621 -	Personnel extérieur au service	12 073 550	7 816 745
622 -	Rémunérations 'intermédiaires et honoraires	2 464 951	2 634 788
623 -	Publicité, publications, relations publiques	520 449	571 577
624 -	Transports de biens et transports collectifs du personnel	4 039	
625 -	Déplacements, missions et réceptions	449 085	405 053
626 -	Frais postaux et de télécommunications	836 558	1 022 529
627 -	Services bancaires et assimilés	147 034	166 879
628 -	Divers	39 740 253	38 316 385
63 -	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 631 249	3 958 855
633 -	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (aut	1 225 865	1 509 995
635 -	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration	1 687 257	1 725 054
637 -	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organis	718 128	723 806
64 -	CHARGES DE PERSONNEL	24 697 695	28 225 950
641 -	Rémunérations du personnel	16 514 245	19 027 219
645 -	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	7 269 251	8 212 684
647 -	Autres charges sociales	850 579	935 046
648 -	Autres charges de personnel	63 620	51 001

COMPTE D'EXPLOITATION SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE (suite)		Total 2016	Total 2017
65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 337 088	2 642 995
651 -	Redevances pour concessions, brevets, licences etc		
653 -	Indemnités et frais de mission et de formation des élus		
654 -	Pertes sur créances irrécouvrables	83 224	925 429
656 -	Aides personnalisées et contribution Fonds Solidarité Log	996 000	992 000
658 -	Charges diverses de gestion courante	257 865	725 566
66 -	CHARGES FINANCIERES	879 429	1 257 815
67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES	282	1 882
68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	36 457 805	37 348 501
897 000	Répart. résultat EB vers EP	-	-

RCAI - SOLDE D'EXPLOITATION		9 831 989	9 292 658
-----------------------------	--	-----------	-----------

	<i>Participation</i>	<i>716 458</i>	<i>772 300</i>
	<i>Impôt sur les sociétés pris en charge au niveau des associés **</i>	<i>2 563 138</i>	<i>2 791 632</i>

BENEFICE NET		6 552 393	5 728 726
---------------------	--	------------------	------------------

**

Conformément à la législation comptable et fiscale, l'impôt sur les Sociétés est comptabilisé au niveau des associés en Nom Collectifs.

COMPTE D'EXPLOITATION SERAMM – COLLECTE + TRAITEMENT	Total 2016	Total 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION	112 887 488	98 136 838
Redevance assainissement	56 877 250	56 611 165
- <i>Dont Abonnés</i>	<i>52 839 478</i>	<i>52 668 389</i>
- <i>Dont Industriels</i>	<i>607 256</i>	<i>534 358</i>
- <i>Dont Communes raccordées hors périmètre</i>	<i>3 193 400</i>	<i>3 107 468</i>
- <i>Dont Apports extérieurs: matière vidange, graisse</i>	<i>237 116</i>	<i>300 950</i>
Rémunération pluviale	10 830 760	10 942 139
Collectivité et autres Organismes Publics	12 263 496	13 713 935
- <i>Dont part Collectivité</i>	<i>12 263 496</i>	<i>13 713 935</i>
- <i>Dont Redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau</i>		-
- <i>Dont Subvention Organismes Publics</i>		-
Travaux attribués à titre exclusif	3 593 400	2 903 043
Produits des prestations de services	212 499	347 731
Produits des activités annexes	2 326 423	2 241 168
Autres produits de gestion courante	3	8 109
Production immobilisée	26 647 023	8 933 479
Subventions d'exploitation	27 384	-
Transferts de charge (assurances, personnel: à préciser le cas échéant)	109 248	2 436 069
- <i>Dont transferts de charges remboursement assurances</i>	<i>826</i>	<i>2 335 120</i>
- <i>Dont autres transferts de charges</i>	<i>108 423</i>	<i>100 949</i>
Reprise sur provisions et amortissements	142 397	850 873
PRODUITS FINANCIERS	577	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 641 835	2 807 557
TOTAL PRODUITS	114 529 899	101 795 267

COMPTE D'EXPLOITATION SERAMM (suite) – COLLECTE + TRAITEMENT	Total 2016	Total 2017
CHARGES EXPLOITATION	97 915 352	83 676 538
Collectivité et autres Organismes Publics	12 263 496	13 713 935
Achats consommables - Fournitures exploitation	1 254 539	1 271 322
Rabais, remises et ristournes obtenus des fournisseurs	-	- 23 126
Achats travaux facturables	2 682 272	2 061 283
Achats travaux immobilisés	24 458 364	7 370 038
Énergie	2 294 847	1 845 242
Réactifs et produits de traitement	481 264	468 352
Analyses	61 192	140 820
Sous-traitance	8 980 020	9 100 064
Coûts d'élimination des boues et des déchets d'assainissement	3 466 363	4 531 355
Entretien et réparations	1 005 968	1 235 271
Autres dépenses d'exploitation :	4 998 562	6 124 570
– <i>dont télécommunication, postes et télégestion</i>	229 547	263 149
– <i>dont engins et véhicules</i>	828 393	1 111 696
– <i>dont Informatique</i>	530 588	723 020
– <i>dont assurance</i>	313 436 €	777 655 €
– <i>dont locations mobilières</i>	77 942	97 245
– <i>dont location immobilières</i>	813 238	822 271
– <i>dont entretien espaces verts</i>	-	-
– <i>dont communication / marketing / relations publiques</i>	211 187	265 134
– <i>dont autres (honoraires, frais de déplacements, frais bancaires...)</i>	1 994 231	2 064 400
Personnel	33 152 841	30 191 539
- <i>Salaires bruts</i>	17 127 784	15 858 930
- <i>Charges cotisations sociales</i>	11 635 308	10 467 402
- <i>Autres charges sociales</i>	1 652 602	1 172 927
- <i>Participation des salariés</i>	923 802	418 865
- <i>Personnel extérieur</i>	1 813 345	2 273 416
Redevance d'occupation du domaine public	96 464	95 594
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	-	-
Impôts locaux et taxes (<i>hors IS</i>)	869 046	3 867 066
– <i>CET (composante CFE)</i>	13 293	3 030 554
– <i>CET (composante CVAE)</i>	724 177	700 143

COMPTE D'EXPLOITATION SERAMM (suite) – COLLECTE + TRAITEMENT	Total 2016	Total 2017
- Taxes foncières	27 496	28 774
- Autres (Organic, IFA, Taxes véhicules)	104 080	107 595
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	1 850 115	1 683 213
EBITDA	14 972 136	14 460 300
Amortissements biens du domaine privé	850 427	689 134
Provisions de renouvellement & Amortissements de caducité (Biens du domaine concédé)	3 426 855	5 245 985€
Provisions dépréciations créances clients	672 773	1 154 443
Autres provisions pour risques	862 933	-
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT (ROC)	9 301 545	8 221 610
Charges financières	1 877 481	2 871 580
Charges exceptionnelles	1 607 035	2 059 387
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	7 459 440	6 098 200
Impôt sur les sociétés	1 757 373	551 630
RÉSULTAT NET COMPTABLE	5 702 067	5 546 570
EBITDA	14 972 136	14 460 300
Amortissements biens du domaine privé	850 427	689 134
Ifric 12-Dettes de concession (travaux neufs)	4 135 000	3 931 000
Ifric 12- Charges de renouvellement	4 651 000	4 701 000
Provisions dépréciations créances clients	672 773	1 154 443
Autres provisions pour risques	131 933	- 743 000
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT (ROC IFRS)	4 673 400	4 727 723
Charges financières	1 877 481	2 871 580
Charges exceptionnelles	1 607 035	2 059 387
RÉSULTAT AVANT IMPÔT RETRAITE	2 831 295	2 604 313
Impôt sur les sociétés décaissé	1 757 373	551 630
RÉSULTAT NET RETRAITE	1 073 922	2 052 683

COMPTE D'EXPLOITATION SAEM – COLLECTE + TRAITEMENT	Total 2016	Total 2017
DONNEES DU SERVICE		
Nombre d'abonnés	13 875	14 091
Nombre de m ³ vendus	3 521 195	3 565 676
TOTAL PRODUITS	4 485 657	4 747 483
Exploitation du service		
– redevance d'assainissement : Rémunération perçue par le délégataire	3 246 761	3 342 670
– frais d'accès	-	-
– nouveaux branchements	160 682	120 023
– autres - Recettes annexes : réception matières de curage, matière de vidange & graisses	12 897	19 073
– autres : Impact Lissage sur 3 ans de l'écart de tarif >5%	-	-
Collectivités et autres organismes publics		
– redevance et part des tiers	838 259	982 875
– subventions (Agence de l'Eau,...)	-	-
Conventions de déversement (industriels,...)	-	-
Travaux attribués à titre exclusif	-	-
Produits financiers	-	-
Rabais, remises et ristournes obtenus		
Autres produits de gestion courante	49	32
Produits exceptionnels	45 000	-
Reprise sur provisions et amortissements	125 067	198 062
Production immobilisée	-	-
Transferts de charges (renouvellement des ouvrages)	55 045	73 922
Produits accessoires	1 895	10 827
TOTAL CHARGES	5 135 823	5 563 188
Personnel		
– ingénieurs & techniciens	91 033	91 618
– commercial et gestion	-	-
– administratif & secrétariat	64 508	66 874
– encadrement	119 339	128 410
– agent technique	661 237	746 410
– maîtrise - techniciens	59 842	65 179
– autres dépenses de personnel (vêtement de travail, matériel de sécurité)	13 102	12 021
Énergie	407 231	332 649
Réactifs et produits de traitement	188 312	200 524
Analyses		
– analyses réglementaires	55 216	46 974
– autocontrôle	13 527	12 909
Sous-traitance	459 227	369 966
Coût d'élimination des boues	516 757	553 940
Fournitures	9 948	23 412

COMPTE D'EXPLOITATION SAEM (suite) – COLLECTE + TRAITEMENT	Total 2016	Total 2017
Entretien et réparations :		
– <i>entretien préventif</i>	322 048	272 130
– <i>entretien curatif</i>	161 668	244 511
– <i>traitement / élimination des déchets</i>	41 420	41 958
– <i>travaux de mise en valeur et sécurité</i>	-	-
Coûts spécifiques de la société dédiée	6 893	8 160
Coûts spécifiques de la période de tuilage	3 549	3 549
Coûts de la gestion commerciale assurée par le délégataire Eau	40 510	44 109
Autres dépenses d'exploitation :		
– <i>télécommunication, postes et télégestion</i>	28 453	25 150
– <i>engins et véhicules</i>	45 689	44 730
– <i>informatique</i>	89 123	100 553
– <i>SIG & modélisation</i>	-	-
– <i>assurance</i>	12 370	15 960
– <i>locations mobilières</i>	-	-
– <i>locaux</i>	33 558	33 730
– <i>entretien espaces verts</i>	3 500	3 500
– <i>communication / marketing / relations publiques / honoraires</i>	40 772	5 716
– <i>autres (contrats de professionnalisation)</i>	-	-
Autres frais	7 600	9 547
Impôts locaux et taxes (<i>hors IS</i>)		
– <i>CET (composante CFE)</i>	-	-
– <i>CET (composante CVAE)</i>	1 356	14 671
– <i>Taxes foncières</i>	-	-
– <i>RODP</i>	20 028	20 275
– <i>Redevance de contrôle de la délégation</i>	-	-
– <i>Autres impôts & taxes (Taxe sur Electricité & Organic)</i>	7 562	6 995
Redevance et part des tiers	838 259	982 875
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	75 000	73 000
Charges relatives aux investissements - programmé	26 047	58 073
Charges relatives Renouvellement programmé	247 758	266 763
Charges relatives Renouvellement non programmé	69 685	59 794
Charges relatives Renouvellement - Branchements	82 462	36 636
Charges relatives aux investissements du domaine privé (amortissements)	15 330	16 769
Aide aux plus démunis - 0% redevance assainissement	-	-
Frais de cautionnement - Pénalités	-	41 239
Frais financiers	33 106	44 298
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	4 616	19 242
Charges exceptionnelles	-	2 402
Dotation provision	218 177	415 966
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	- 650 166	- 815 704

COMPTE D'EXPLOITATION SAOM – COLLECTE + TRAITEMENT	Total 2016	Total 2017
DONNEES DU SERVICE		
Nombre d'abonnés	25 375	25 640
Nombre de m ³ vendus	4 501 507	4 586 765
TOTAL PRODUITS	5 489 432	5 653 256
Exploitation du service		
– abonnements		
– redevance d'assainissement:	3 898 401	3 988 533
– frais d'accès	-	-
– nouveaux branchements	212 347	180 357
– autres : réception matières de curage, matière de vidange & graisses (m ³ /T x pu)	1 215	2 857
– autres : Impact Lissage sur 3 ans de l'écart de tarif >5%	-	-
Collectivités et autres organismes publics		
– redevance et part des tiers	1 092 535	1 230 805
– subventions (Agence de l'Eau,...)	1 128	2 000
Conventions de déversement (industriels,...)	-	-
Travaux attribués à titre exclusif	-	-
Produits financiers	-	-
Rabais, remises et ristournes obtenus		
Autres produits de gestion courante	109	260
Produits exceptionnels	60 000	-
Reprise sur provisions et amortissements	146 612	156 188
Production immobilisée	-	-
Transferts de charges (renouvellement des ouvrages et formation)	71 406	85 208
Produits accessoires	5 679	7 048
CHARGES	6 704 027	6 614 259
Personnel		
– ingénieurs & techniciens	-	-
– commercial et gestion	-	-
– administratif & secrétariat	61 338	77 906
– encadrement	131 034	135 946
– agent technique	690 598	717 472
– Maîtrise - Techniciens	30 354	69 878
– Autres dépenses de personnel (vêtement de travail, matériel de sécurité)	5 144	1 265
Énergie	581 470	453 866
Réactifs et produits de traitement	128 511	94 089
Analyses		
– analyses réglementaires	63 577	55 807
– autocontrôle	-	11 580
Sous-traitance	566 365	475 829
Coût d'élimination des boues	749 307	746 460
Fournitures	10 062	5 662
Entretien et réparations :		

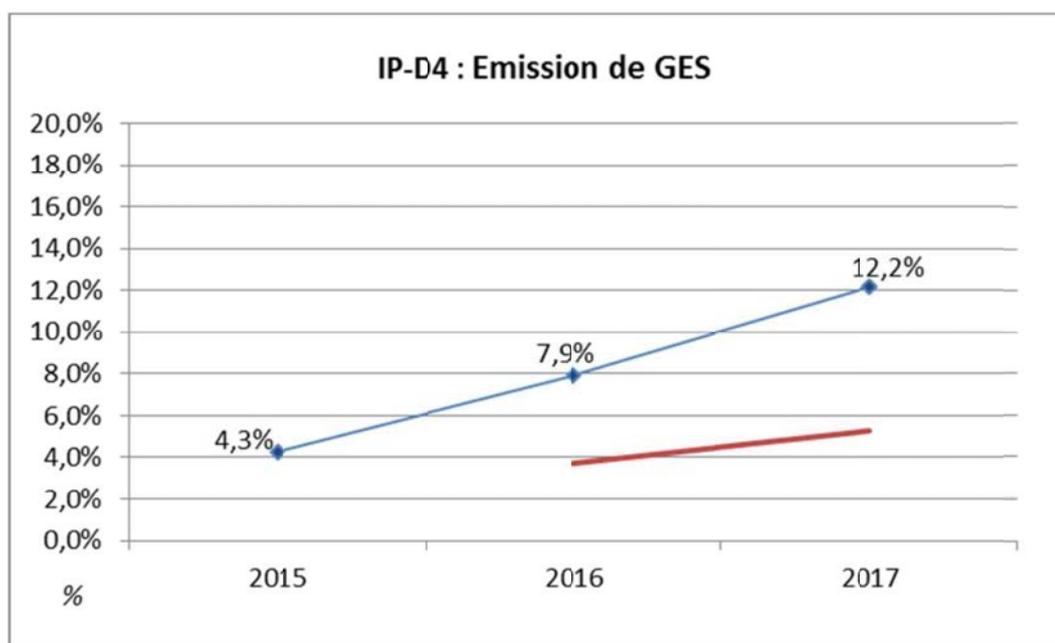
COMPTE D'EXPLOITATION SAOM (suite) – COLLECTE + TRAITEMENT	Total 2016	Total 2017
– entretien préventif	338 678	356 761
– entretien curatif	243 515	335 742
– entretien à refacturer	-	1 550
– Traitement / Elimination des déchets	16 125	-
– Travaux de mise en valeur et sécurité	-	-
Coûts spécifiques de la société dédiée	7 228	8 117
Coûts spécifiques de la période de tuilage	3 762	3 762
Coûts de la gestion commerciale assurée par le délégataire Eau	74 926	81 620
Autres dépenses d'exploitation :		
– télécommunication, postes et télégestion	40 026	39 755
– engins et véhicules	61 451	62 848
– informatique	63 439	71 224
– SIG & modélisation	-	-
– assurance	15 702	17 110
– locations mobilières	- 1 907	04
– locaux	36 569	40 855
– entretien espaces verts	19 331	21 641
– communication / marketing / relations publiques	1 353	1 349
– autres (contrats de professionnalisation)	-	-
Autres frais	11 640	29 212
Impôts locaux et taxes (hors IS)		
– CET (composante CFE)	-	-
– CET (composante CVAE)	1 619	11 769
– Taxes foncières	3 937	-
– RODP	41 686	42 000
– Redevance de contrôle de la délégation	-	-
– Autres impôts & taxes (Taxe sur Electricité & Organic)	9 629	5 429
Redevance et part des tiers	1 092 535	1 230 805
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	94 000	92 000
Charges relatives aux investissements - programmé	55 637	80 731
Charges relatives Renouvellement programmé	311 608	357 041
Charges relatives Renouvellement non programmé	176 728	62 299
Charges relatives Renouvellement - Branchements	279 588	168 370
Charges relatives aux investissements du domaine privé (amortissements)	19 260	20 499
Aide aux plus démunis - 0% redevance assainissement	-	-
Frais de cautionnement - Pénalités	-	9 854
Frais financiers	56 140	63 993
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	18 912	33 030
Dotations provision	193 151	219 030
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	- 1 214 596	- 961 002

ANNEXE 8 : ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE – RESULTATS INDICATEURS PERFORMANCE

- **Emission GES :**

Indicateur : Baisse des émissions de GES > 1,5 % par an base 2010 :

Libellé/Données natives	Valeur cible	2017	2016	2015
Emission de GES	1,5 %/an soit 5,25% au 31/12/2017	11,6%	7,9%	4,3%
Emission de GES année N, selon données natives annexées à cette fiche		9 798	10 210	10 611
Emission GES, base de référence 2010		11 086	11 086	11 086



- **Energie renouvelable**

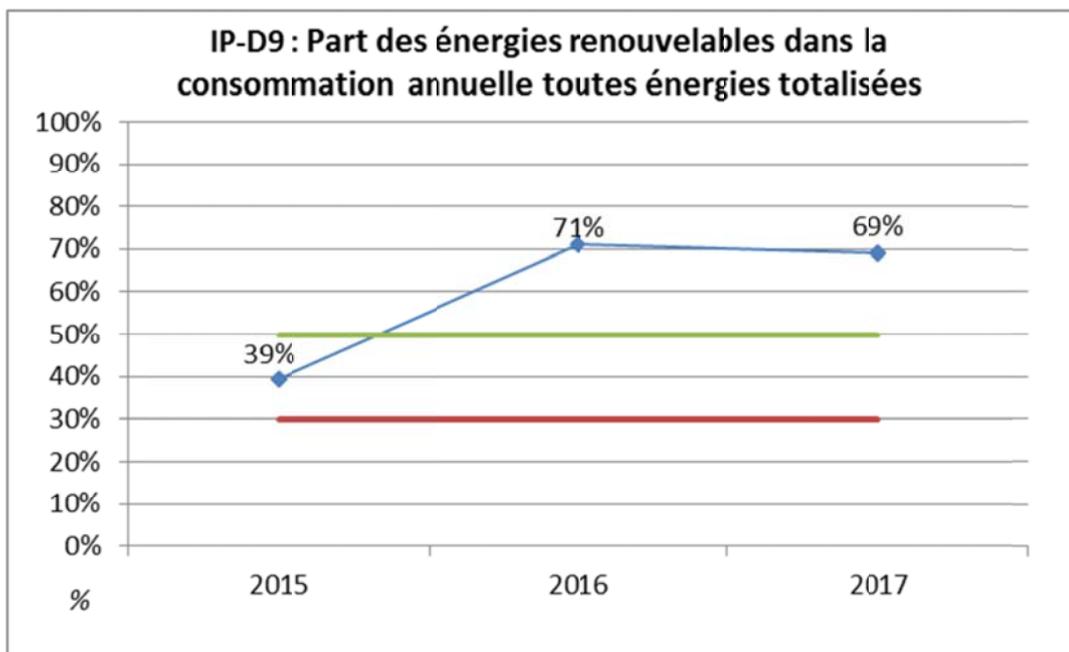
Indicateur : Part des énergies renouvelables dans la consommation annuelle toutes énergies totalisées

Libellé/Données natives	Valeur minimale	Valeur objectif	2017	2016	2015
Part des énergies renouvelables dans la consommation annuelle toutes énergies totalisées	30%	50%	69%	71%	39%
Consommation énergétique électrique d'origine renouvelable des ouvrages du service délégué			9 822 000	10 441 640	6 036 244
Consommation totale énergétique électrique des ouvrages du service délégué			14 185 775	14 730 174	15 371 888

MÉTROPOLÉ
AIX
MARSEILLE
PROVENCE
— 0 3 3

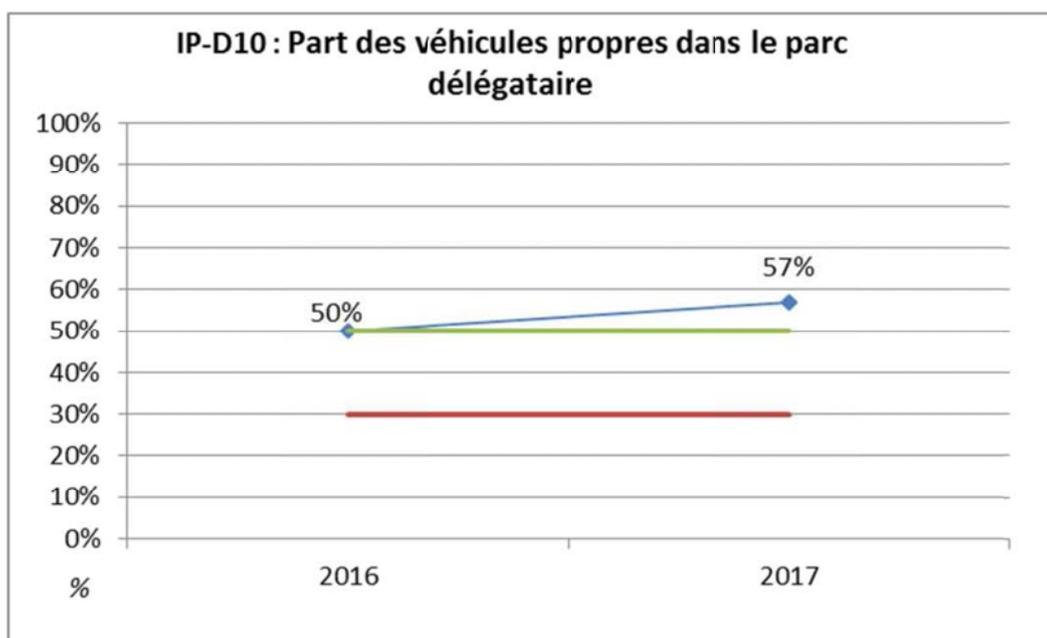
TERRITOIRE
MARSEILLE
PROVENCE
—





- Renouvellement progressif du parc automobile pour atteindre **100 % de véhicules propres en fin de contrat** :
Indicateur: Part des véhicules propres dans le parc délégataire

Libellé/Données natives	Valeur minimale	Valeur objectif	2017	2016
Part des véhicules propres dans le parc délégataire	30%	50%	57%	50%
Nombre de véhicules propres			138	127
Nombre total de véhicules			243	256



- **Tri et valorisation des déchets**

Indicateur : Tri des déchets et valorisation

Libellé/Données natives	Valeur minimale	Valeur objectif	2017	2016	2015
Tri des déchets et valorisation	70%	85%	94%	92%	98%
Part des déchets triés et valorisés (tonne)			2 578	1 719	2 208
Part totale des déchets (tonne)			2 728	1 864	2 265

